



Assemblée générale

Vingt-septième session extraordinaire

Documents officiels

6^e séance

Vendredi 10 mai 2002, à 15 heures
New York

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus

Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie

Projet de résolution (A/S-27/L.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration de S. E. M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe.

Le Président Mugabe (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à cette importante séance. Lors du Sommet mondial pour les enfants, tenu en septembre 1990, nous avons publié une Déclaration et un Plan d'action entérinés par 181 pays. Par la suite, 155 de ces pays ont préparé des plans nationaux d'action pour les enfants. Cette conférence a présenté une vision ou un premier appel en faveur des enfants en fixant sept grands objectifs et 20 objectifs auxiliaires, que l'on estimait pouvoir atteindre avant l'an 2000. C'est pour quoi, en nous

réunissant ici pendant trois jours, nous faisons le point des progrès faits dans la tenue des engagements pris il y a 12 ans.

Les enfants sont l'avenir de tous les pays, et la nature et la qualité de cet avenir dépendront de la façon dont ils auront été éduqués par leur famille, par les écoles qu'ils fréquentent et par la société en général. Dans un monde qui a connu d'énormes progrès technologiques, la postérité condamnera la génération actuelle si elle ne réussit pas à nourrir ses enfants et à faire respecter tous leurs autres droits.

En 1990, le Zimbabwe était parmi le premier groupe de pays à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, et depuis lors il a rigoureusement fait de son mieux pour en appliquer les dispositions. Toutefois, comme bien d'autres pays en développement, le Zimbabwe – même avant le Sommet de 1990 – a toujours reconnu que la pauvreté, la faim, la maladie, la négligence, la discrimination, les sévices et l'analphabétisme empêchent les familles et les États de respecter les droits de l'enfant. Au Zimbabwe, la pauvreté et la maladie, auxquelles s'ajoutent maintenant la pandémie du VIH/sida, demeurent des obstacles importants au respect des droits de l'enfant. Nous sommes donc heureux de noter que lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue récemment au Mexique, la communauté internationale a affirmé que le développement durable est essentiel pour éliminer la pauvreté. Je m'empresse d'ajouter qu'il ne saurait être

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



assuré que si les investissements à cet effet visant d'abord le développement des enfants.

La répartition racialement inéquitable des ressources dans mon pays, au fil des ans, a, également eu un impact négatif sur la capacité des enfants de jouir pleinement de leurs droits. Le Zimbabwe, comme l'Assemblée le sait, a hérité d'une société divisée sur la base de la race, où la communauté minoritaire de colons blancs possédait la plupart des terres fertiles et des autres ressources créatrices de richesse. La majorité de la population autochtone pauvre, soit environ 14 millions de personnes, a été forcée de vivre dans des zones rurales connues pendant la période coloniale comme des « réserves indigènes », où les terres, les pluies et l'infrastructure générale étaient mauvaises. C'est dans ces zones rurales reculées que mon gouvernement s'est efforcé d'éliminer des maladies comme la schistosomiase, le paludisme, le choléra, etc.

Au fil des ans et conformément à notre politique de santé pour tous avant l'an 2000, nous avons pris des mesures énergiques pour accroître l'accès aux services de santé, comme la construction d'hôpitaux provinciaux et départementaux ainsi que de cliniques correspondantes. Le Zimbabwe est fier d'être parmi les pays en développement qui ont, en vaccinant la plupart des enfants, réussi à éradiquer des maladies comme la polio, le tétanos néonatal, la diphtérie et la rougeole. Nous avons également lutté avec succès contre les carences en iode. Depuis que les donateurs ont retiré leur aide en 1996, nous avons acheté tous les vaccins avec nos propres fonds.

Notre programme d'éducation pour tous, adopté lors de l'indépendance en 1980, a été sans pareil : l'enfant moyen au Zimbabwe a maintenant accès pendant 11 ans à l'éducation. L'examen de fin de décennie des indicateurs du Sommet mondial de 1990 montre que le taux d'inscription à l'école primaire au Zimbabwe est passé à 89 % en l'an 2000, et que 80 % des enfants terminent leurs études primaires. Notre taux d'alphabétisation, lui, est passé à 87 %.

Le programme foncier en cours, cherche à assurer l'avenir de notre pays, et surtout de nos enfants, en faisant d'eux les propriétaires de leur terre et les maîtres de leur destin. Déjà le programme a montré, contrairement aux idées reçues, que les jeunes cadres peuvent s'engager avec succès dans l'agriculture. Ce phénomène fera d'elle non plus un simple moyen de

subsistance, mais bien une source majeure de richesse en encourageant le développement industriel et en agissant ainsi comme facteur important de réduction de la pauvreté, condition absolue pour la création d'un monde digne des enfants.

Afin de protéger les enfants contre les sévices, la loi sur les procédures et preuves pénales a été amendée pour permettre le fonctionnement d'un système judiciaire sensible aux victimes et qui assure aux corrupteurs sexuels d'enfants une peine maximale. En outre, la participation d'enfants à divers colloques axés sur leurs droits permet de tenir informés la société et les responsables.

Mais pour le Zimbabwe et même pour toute la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la lutte contre le VIH/sida, qui décime les enfants, ne peut qu'être de longue haleine. Pour combattre la pauvreté, qui aggrave les effets de la pandémie, le Gouvernement a mis en place un programme d'atténuation qui aide par l'éducation et des soins aux enfants pauvres, tandis que le programme d'assistance publique fournit une aide en logement et répond aux autres besoins des familles pauvres.

En dépit des efforts impérialistes et néo-colonialistes visant à soumettre mon pays à des sanctions intolérables et injustifiées, nous restons déterminés à défendre la souveraineté de notre pays et à assurer l'avenir de nos enfants. Le Zimbabwe ne sera donc jamais plus une colonie et ce, dans l'intérêt de notre nation et surtout de nos enfants.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays à l'action internationale visant à créer un environnement mondial digne des enfants. Ce Sommet devrait prendre toutes les mesures nécessaires dans le prochain plan d'action et s'efforcer de concrétiser la vision du Sommet de 1990 d'un premier appel en faveur des enfants. Travaillons donc à nourrir chaque enfant.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin.

Le Président Kérékou : Mes premiers mots, du haut de cette tribune universelle et devant cet aréopage d'éminents participants venus de tous les continents du monde entier, seront pour saluer chaleureusement l'heureuse initiative de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de

marquer une pause pour faire le bilan exhaustif des 11 dernières années d'intenses activités entreprises au plan national et international, au service de la survie, de la protection et du développement harmonieux de l'enfant.

Mon pays, le Bénin, se réjouit de la tenue de la présente session extraordinaire consacrée exclusivement aux enfants, et espère que de nos assises sortiront des résultats concrets susceptibles de promouvoir un meilleur devenir de tous les enfants de nos pays respectifs.

Chez nous, au Bénin, le problème des enfants occupe une place importante dans les préoccupations majeures de l'État et dans la politique sociale du Programme d'action du Gouvernement. Ainsi, plusieurs actions, bien connues de la représentation de l'UNICEF au Bénin, ont été initiées dans le sens de la mise en oeuvre méthodique d'un concept nouveau fondé sur les engagements pris par le Sommet mondial de septembre 1990 et qui valorise visiblement sur le terrain l'enfance et l'adolescence.

Toutes ces actions, qui prennent appui sur des dispositifs institutionnels qui impliquent une contribution de plus en plus accrue de l'État dans l'éducation et la santé des enfants, visent essentiellement à réduire les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle; satisfaire les besoins fondamentaux et la promotion du rôle de la famille dans le bien-être et le développement de l'enfant; exonérer des droits d'écologie des jeunes filles dans les zones rurales, et créer à leur intention des foyers dans chaque département; promouvoir l'éducation de base des filles en milieu rural et urbain. Dans ce cadre, une initiative dénommée « Fille pour fille » a été conçue, et qui consiste à placer les jeunes filles sous l'encadrement des jeunes filles et des écolières plus âgées dans le milieu scolaire.

Il convient de mentionner également le combat salutaire mené patiemment contre les mutilations sexuelles féminines, l'exploitation sexuelle et les pires formes de travail des enfants. Grâce au concours des organisations non gouvernementales et des institutions internationales, les résultats obtenus dans ces domaines sont encourageants, mais ils demeurent insuffisants et limités, au regard de l'ampleur, de l'acuité et de la complexité des problèmes qui assaillent les pays les moins avancés.

Tous ces problèmes sociaux, qui sont le corollaire du phénomène de la pauvreté, trouvent pour la plupart leur origine et leur explication dans le poids écrasant de la dette, l'iniquité du système commercial international et la baisse continue de l'aide publique au développement. Face à ce tableau « clair-sombre », il est évident que beaucoup reste à faire pour assurer aux enfants des pays les moins avancés le minimum nécessaire pour une vie décente et épanouie.

De nos jours, la communauté internationale s'accorde à reconnaître que la protection de l'enfant, la lutte contre la traite interne et transfrontalière des enfants et la lutte pour la réduction de la pauvreté sont des grands défis à relever. Qu'il vous souvienne que mon pays a été grossièrement et cyniquement indexé il y a quelques mois, par une certaine presse internationale comme une plaque tournante du phénomène ignoble de placement et de traite d'enfants. À ce sujet, le devoir d'honnêteté intellectuelle et morale nous fait obligation de replacer ici les choses dans leur vraie nature et dans leur véritable contexte.

Comme tout le monde le sait, c'est une réalité que, chez nous, en Afrique, l'une des formes les plus anciennes et les plus courantes de l'entraide sociale et de l'esprit communautaire consiste dans la prise en charge d'enfants issus de milieux défavorisés par des parents ou amis jouissant de meilleures conditions de vie et de travail. Malheureusement, la dégradation accélérée de la situation socioéconomique de notre continent et le mercantilisme frénétique de nombreux individus sans scrupules ont tôt fait de pervertir cette pratique jadis louable en une traite inhumaine des enfants.

La seule conclusion positive à retenir pour la communauté internationale, c'est que la lutte contre la pauvreté est et demeure la pierre angulaire de toute action noble visant à enrayer ce phénomène abject de la traite des enfants. Telle est la détermination du Gouvernement béninois qui a engagé des actions hardies pour éradiquer ce fléau des temps modernes, par la création des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants avec la participation des populations, des organisations non gouvernementales et des institutions du système des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. C'est le lieu et le moment d'exprimer la reconnaissance de mon pays à tous les partenaires qui s'impliquent et accompagnent tous nos efforts inflexibles dans la lutte pour la protection du droit de l'enfant.

En développant les acquis des 11 dernières années, en continuant d'accorder la primauté aux besoins et aux droits de l'enfant, en atténuant les ravages provoqués par les maladies endémiques et la pandémie du VIH/sida, en mettant un terme aux manipulations machiavéliques des consciences juvéniles, je reste convaincu qu'ensemble nous pourrions gagner le pari d'assurer un meilleur avenir à nos enfants.

C'est avec une volonté politique forte et convergente de tous les États membres de la communauté internationale, et grâce à une action d'envergure se traduisant par une mobilisation effective des ressources consacrées aux enfants que nous devons relever les nombreux défis auxquels nos peuples et nos États sont aujourd'hui durement confrontés. Je souhaite pleins succès à nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de Sao Tomé-et-Principe.

Président Melo de Menezes (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : M'adressant à cette instance, je voudrais pour commencer saluer tous les présents et exprimer l'espoir que cette réunion nous permettra de prendre des décisions sensées en vue de préparer un avenir meilleur à nos enfants.

En 1990, quand les gouvernements ont adopté la Déclaration en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et un plan d'action pour la mettre en oeuvre, nous avons eu la possibilité de lancer un processus pouvant entraîner un changement réel dans la vie de ceux qui, comme dit le poète, sont « les meilleurs du monde ». La façon alors dont une grande partie de l'humanité, nos enfants, vivait en marge nous a obligés à nous prononcer nettement pour susciter des changements qui leur donneraient la priorité.

Plus de 10 années se sont écoulées depuis le Sommet de 1990. Une fois de plus, nous nous réunissons aujourd'hui pour faire, cette fois-ci, le bilan et surtout pour faire face à la présente situation des enfants en ce début de siècle. Depuis 1990, le monde a connu des progrès sans précédent quant aux capacités de l'humanité pour réaliser et affirmer le potentiel humain.

Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous sommes

presque instantanément au courant de tout ce qui se passe dans le monde. En conséquence, nous sommes bien plus proches les uns des autres, et on a tendance à s'appropriier les causes des autres peuples.

Chaque jour, prolifèrent sous nos yeux des images aveuglantes renvoyant à notre incapacité d'appliquer totalement le Plan d'action adopté au Sommet mondial de 1990 pour les enfants. Malgré les efforts de nombreux pays pour atteindre les objectifs alors établis, il reste sans aucun doute beaucoup à faire pour qu'un jour nous soyons fiers d'avoir contribué à une vie meilleure pour les enfants, garantissant des conditions acceptables de survie, et une protection suffisante pour leur plein développement.

La persistance de conflits armés et l'instabilité dans de nombreux endroits du monde – en particulier dans les pays pauvres aux économies fragiles – et de la grave situation humanitaire résultant du nombre de réfugiés a créé un obstacle sérieux au succès des actions sociales visant à améliorer le bien-être des enfants. Il faut plus d'opérations de maintien de la paix, et plus de dialogue pour assurer le bien-être, la sécurité et la protection des enfants. Il est temps de soustraire à jamais les enfants aux violences, à l'exploitation et aux sévices.

Nous nous félicitons de la fin du conflit armé en Angola. Il ne fait pas de doute que l'environnement de paix, ainsi que les ressources du pays, ouvriront des chances de croissance économique et de développement humain. De plus, nous soutenons toutes les initiatives de l'ONU et des autres organisations internationales visant à établir la paix et la stabilité dans le monde.

Sao Tomé-et-Principe a agi en faveur des enfants ces dernières années, mais nous savons bien que nous avons du chemin à faire pour atteindre les objectifs du Sommet mondial et des autres enceintes où les questions relatives aux enfants ont été débattues, en particulier la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien en 1990. Certaines des actions entreprises dans notre pays par les institutions gouvernementales et par les partenaires traditionnels comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et des organisations non gouvernementales, ainsi que par les églises et la société civile, ont contribué à la survie de nos enfants, comme des chiffres récents l'ont montré, ce dont nous sommes

fiers. Bien que faible, un progrès a été enregistré dans les chiffres de la mortalité infantile et maternelle, grâce aux effets positifs de la lutte contre le paludisme et des programmes nationaux d'immunisation. Le système éducatif a mis en place des mesures – par exemple, des programmes d'alphabétisation des jeunes, en particulier des adolescentes – afin de ramener à l'école les enfants qui l'ont abandonnée pour la rue.

Le programme d'ajustement structurel imposé au pays a eu des effets sociaux négatifs. Malgré une assistance financière externe, il reste difficile de répondre aux besoins élémentaires de la population. Une analyse de ses conditions de vie confirme que 46 % vivent dans la pauvreté, dont 35 % dans le dénuement. Il importe de relever que l'un des groupes les plus vulnérables sont les femmes, en particulier chefs de famille. En général, elles sont très pauvres et tout en ayant la charge de leurs enfants et de personnes âgées. À Sao Tomé-et-Principe, le tiers des familles est soutenu par des femmes. Vu cette situation, nous nous engageons à prendre des mesures plus rigoureuses pour régler ces problèmes.

Les questions liées à la sécurité alimentaire, à la santé publique, à l'eau potable, à l'électricité, aux maladies endémiques comme les maladies sexuellement transmissibles et au VIH/sida, l'accès des enfants à l'éducation et leur présence à l'école, l'analphabétisme et tous les autres aspects évoqués dans le Plan d'action méritent notre engagement le plus profond. Cela doit se manifester non seulement en paroles mais aussi en actes précis. Des actions concertées pour établir un programme d'ensemble pour le développement des enfants ne peuvent réussir que si les besoins des familles et de la communauté sont pris en compte. Cela exigera, au minimum, les conditions nécessaires pour la survie et le bien-être de la famille.

Dans ces circonstances, le Gouvernement ne peut compter sur ses capacités institutionnelles propres pour créer et mettre en place des programmes visant à résoudre les problèmes des enfants; il doit s'assurer de la coopération de divers secteurs, avec des investissements aux niveaux non seulement national mais aussi régional et international. Par ailleurs, il importe de renforcer les partenariats existant et d'en établir de nouveaux.

Pour terminer, je voudrais assurer à tous les participants que Sao Tomé-et-Principe continuera de renforcer ses efforts pour améliorer la situation de nos

enfants, et pour respecter notre engagement de mettre en oeuvre tous les aspects du Plan d'action.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Kumba Yalá, Président de la République de Guinée-Bissau.

Le Président Yalá (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : Nous avons l'honneur, au nom de la Guinée-Bissau et de son peuple, de prendre la parole à cette auguste session extraordinaire de l'ONU, pour parler des enfants du monde entier. Nous soulignerons, tout particulièrement, la problématique ainsi que les défis concernant les enfants de mon pays, bien que nous partageons les mêmes préoccupations que la majorité des pays membres de l'ONU.

Le fait que le thème de « L'enfance et la jeunesse » justifie une session extraordinaire de l'Assemblée de l'ONU n'est certainement pas étranger à la vérité universelle qui fait des enfants et des jeunes la raison des luttes qui se déroulent, dans tous les États, pour le progrès et le bien-être social, d'une part, et à ce qu'ils sont la réserve motrice, intellectuelle et morale qui garantit un futur meilleur pour nos peuples, d'autre part. À ce propos notre leader immortel Amílcar Cabral disait : « Les enfants sont les fleurs de notre lutte et la raison de notre combat ». Cette réflexion de Cabral représente pour les dirigeants politiques de la Guinée-Bissau un héritage indélébile qui constitue le fondement des valeurs comme le dialogue, la tolérance, la non-violence et la réconciliation.

La Guinée-Bissau est consciente de cela, raison pour laquelle son histoire a été et sera toujours marquée par des politiques et des actions concrètes, tournées vers l'établissement des conditions favorables au développement équilibré, sain et progressiste des enfants, à tous les niveaux. À cet égard, les autorités compétentes ont ratifié pratiquement tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux enfants, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989, ayant pris dès ce moment toutes les mesures institutionnelles et législatives pour son application.

La création de l'Institut de la femme et de l'enfant est l'une des mesures politiques adoptées par les autorités dans le but d'accorder une attention particulière aux enfants. D'autres décisions importantes ont été prises, comme l'entrée en vigueur

du décret qui officialise la scolarité primaire obligatoire et gratuite dans l'enseignement de base, ce qui a permis d'améliorer le niveau de la scolarisation qui est passé de 41 % en 1999 à 61 % actuellement.

L'amélioration des indicateurs relatifs à l'assainissement, à l'eau potable, à la nutrition des enfants, à la mortalité infantile, à l'éducation et à la santé enregistrés dans le rapport relatif à l'enquête par grappes à indicateurs multiples de la Guinée-Bissau, a pu être accomplie grâce à un appui inestimable des organisations internationales, de nos partenaires dans le développement, notamment du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de Radda Barnen, des villages d'enfants de SOS Kinderdorf International, et de Plan international. Comme je l'ai dit, les mesures politiques prises par les autorités ont bénéficié de l'appui essentiel d'organisations internationales, de partenaires du développement, de l'UNICEF et de Plan international, et ont permis d'obtenir des résultats concrets quant à la santé et à l'éducation de nos enfants, malgré les énormes difficultés financières et la pénurie de ressources que nous connaissons.

Étant donné que notre taux de mortalité infantile continue d'être élevé, malgré les progrès que nous avons déjà mentionnés, et que le paludisme, la malnutrition, d'autres maladies ainsi que les infections diarrhéiques et respiratoires constituent toujours des sources de grande préoccupation, nous constatons que les efforts entrepris par les autorités du pays ne sont pas suffisants. Il est fondamental qu'il y ait une coordination non seulement des idées mais surtout des ressources dans un partenariat mondial afin de créer un cadre d'égalité et de possibilités, qui permettra à tous les coins du village mondial de connaître le bien-être.

Enfin, une lecture correcte de la mondialisation ne doit jamais en être une qui nous permettrait, dans ses affirmations, d'éviter de chercher des solutions aux conséquences d'événements qui surviennent dans les pays développés. Nous estimons que la mondialisation est un mélange de bien et de mal qui, à chaque instant, caractérise les peuples et les pays de tous les continents, de toutes les latitudes et de toutes les longitudes. Tout le monde lutte pour que le bien vainque le mal. Il est donc certain que le bien-être de tous les peuples, et notamment des enfants, repose sur la création d'un village prospère et vraiment mondial.

Nous croyons que des valeurs, comme la démocratie, la sauvegarde des droits fondamentaux de

la personne et la bonne gouvernance, qui sont exigées comme baromètres des relations bilatérales et multilatérales de coopération, surtout entre le Nord et le Sud, seront mises en oeuvre efficacement si la communauté internationale accepte de considérer les enfants de nos pays comme les principaux pôles des investissements et d'une aide du peuple pour le peuple.

La Guinée-Bissau est convaincue que la poursuite des efforts en cours en vue d'améliorer la santé curative et prophylactique, l'éducation et l'enseignement, de lutter contre la pauvreté et de renforcer la démocratie, la paix, la stabilité et la sécurité entraîneront une augmentation des indicateurs de développement humain, ce qui permettra à notre pays d'abandonner le 169^e rang qu'il occupe actuellement.

Comme nous l'avons dit, nous avons déployé d'énormes efforts, en comptant toujours sur l'appui utile de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le développement, pour adopter et mettre en oeuvre tous les programmes que nous avons promis d'entreprendre dans les différents accords et les différentes conventions internationales relatives aux enfants, ainsi que dans nos propres politiques internes à cet égard. Mais, en raison des conditions économiques, financières et structurelles précaires dont souffre notre pays, il nous manque souvent des ressources. C'est dans cette perspective que nous lançons ici un appel à la communauté internationale en vue de mobiliser des ressources financières et d'infrastructure importantes afin que nous puissions faire face à nos préoccupations sociales et économiques, surtout dans le domaine du développement de nos enfants et de nos jeunes.

Je suis reconnaissant d'avoir eu cette occasion de prendre la parole. Je voudrais demander à tous de renoncer à recourir à la violence pour régler des conflits. Plusieurs d'entre nous ici étions des enfants de 7 ou 8 ans dans les années 60. Nous devons lutter pour défendre les droits de l'homme et pour mettre fin à la souffrance. Maintenant nous sommes des adultes. Nous avons des connaissances parce que nous avons étudié l'histoire, nous avons vu les expériences de nombreux pays du monde et nous avons observé nos collègues vivre leur vie. Par conséquent, nous estimons que les pères et les mères doivent concerter leurs efforts pour éviter une tragédie humaine à grande échelle.

Aucune cause politique ne peut justifier les attentats terroristes du 11 septembre survenus ici à New York. Les jeunes d'aujourd'hui doivent s'efforcer d'éviter de telles tragédies. Le monde est éternel. Nous n'y sommes que de passage. Nous devons faire en sorte que la planète survive. Sinon, les générations à venir se trouveront dans la même situation. Nous devons laisser derrière nous un héritage clair et bien défini en surmontant les difficultés auxquelles nous faisons face dans cette vie. C'est le genre d'héritage que la génération actuelle doit laisser. Nous devons renoncer à la violence et concerner nos efforts. La richesse de l'humanité est inépuisable. Nous avons la connaissance. Nous savons qu'il y a des gisements de pétrole et de diamants. De grandes richesses existent sur la planète terre. Nous devons les utiliser car nous ne savons pas quand notre génération se terminera.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Teburoro Tito, Président de la République de Kiribati.

Le Président Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : J'apporte les chaleureuses félicitations du Gouvernement, des enfants et du peuple de la République de Kiribati, dans la région du Pacifique central.

À Kiribati, nous disons « *Kam na bane ni mauri* ».

Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session ainsi que de cette session extraordinaire, et vous assurer de notre plein appui. Je voudrais également saisir cette occasion pour présenter nos meilleurs vœux au Secrétaire général Kofi Annan, à tout le personnel du Secrétariat, et en particulier à la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Carol Bellamy, en répétant notre appui et notre gratitude pour leur excellente gestion de l'ONU et de ses divers organes, notamment l'UNICEF.

Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude au Président, au Gouvernement et au peuple des États-Unis – notre généreux hôte – pour leur hospitalité et leur efficacité dans la fourniture des services de protocole et de sécurité nécessaires. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer notre sympathie et nos condoléances aux victimes innocentes des événements du 11 septembre. Je salue les États-Unis et en particulier les citoyens de New York, pour

leur courage, leur tolérance et leur persévérance en ces moments difficiles, qui témoignent de la force considérable des nobles valeurs que la démocratie américaine défend, mêmes aux moments les plus sombres.

Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant et réfléchir ensemble à l'appel des enfants en vue de contribuer à l'avènement d'un monde digne d'eux. Il est temps aussi de revoir certains des fondements de la Convention pour mieux apprécier et comprendre les traditions et cultures diverses, reconnues dans les divers articles de la Convention, où les enfants naissent, sont aimés, soignés et éduqués en vue de se préparer à l'âge adulte.

Les enfants représentent ce que l'humanité a de meilleur, de plus pur et de plus attachant dans toutes les familles, les villages et les sociétés. Guidés et influencés par nos croyances traditionnelles, mêlées de valeurs religieuses, nous célébrons, à Kiribati, chaque étape du développement de l'enfant, événement marquant et élément essentiel de sa préparation à l'âge adulte. Les besoins de l'enfant priment toujours sur les autres.

Notre présence à cette session reflète donc la priorité majeure que nous, à Kiribati, accordons aux enfants ainsi que notre attachement authentique aux nobles principes consacrés dans la Convention. Je suis donc heureux de cette occasion de m'inspirer de la sagesse de tous ceux ici présents et de dialoguer et d'échanger nos expériences de réussites et d'échecs, pour le mieux-être des enfants. S'il reste encore beaucoup à faire, il est très encourageant de savoir, d'après les diverses déclarations faites à cette session, que, durant sa première décennie, la Convention a influencé la vie de millions d'enfants dans le monde.

Il est également heureux que la Convention ait eu un impact positif sur la mentalité des dirigeants nationaux et que de nombreux pays aient donc procédé aux changements législatifs, administratifs et budgétaires nécessaires au mieux-être des enfants. Il est également touchant d'entendre la douce voix d'enfants anticipant la fin de nombreux fléaux qui marquent la vie des enfants depuis des décennies, mais il est bien triste – pour moi, en tous cas – d'entendre qu'ils vont lutter pour mettre fin à ces maux si les dirigeants et les adultes ne font rien pour répondre à

leur appel. En parents avisés, nous devons lutter pour eux et les laisser jouir du fruit de notre labeur afin qu'à leur tour, ils puissent agir plus utilement pour leurs enfants.

Créer un monde digne des enfants est certes un thème fort imposant pour cette session, vu les nombreux défis graves du terrorisme international; de la mondialisation; du VIH/sida; des forces très imprévisibles et indomptables des marchés mondiaux de la finance et des denrées; de l'évolution rapide des technologies de la communication; de la dégradation de l'environnement et du réchauffement de la planète, qui ont déformé le monde en un lieu plus dangereux et moins favorable à la survie et au développement des enfants, notamment dans les pays en développement.

À Kiribati, le Gouvernement, en partenariat avec les parents, les familles, les conseils des îles, les églises, les diverses organisations communautaires et non gouvernementales, les partenaires du développement et bien entendu l'UNICEF, fait tout son possible, dans le cadre de ses ressources, pour le mieux-être des enfants, élément essentiel de sa politique d'amélioration de la qualité de vie.

Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'environnement social, physique et économique des enfants à Kiribati, le gouvernement promeut le retour aux valeurs familiales et culturelles très importantes et investit de plus en plus ses ressources et son argent dans la santé, l'éducation, les sports et d'autres activités liées aux enfants. Mais ses efforts visant à faire au mieux pour ses enfants sont parfois compromis lorsque le prix des biens et des services étrangers nécessaires à la santé, à l'éducation et au bien-être des enfants, s'accroît sensiblement ou lorsque les revenus des familles d'agriculteurs et de pêcheurs dans les secteurs rural et de subsistance – où vivent la majorité des enfants – sont gravement affectés par l'instabilité des marchés extérieurs.

Devant ce problème, Kiribati s'évertue, avec d'autres pays du Pacifique et d'Asie qui ont des problèmes semblables, pour élaborer une stratégie régionale et internationale face à ces situations et réduire l'impact de ces forces du marché international sur ses programmes nationaux en faveur des enfants. À cet égard, Kiribati appuie à fond la proposition présentée l'an dernier par le Président de Nauru, Rene Harris, en tant que Président du Forum des îles du Pacifique : le Pacifique doit être reconnu par les

Nations Unies comme une région distincte afin de permettre aux États du Pacifique d'apporter leur contribution propre au tissu mondial d'idées et de compréhension.

Tout cela a des implications sur la structure de l'économie mondiale et des systèmes commerciaux ainsi que sur la façon dont ils fonctionnent. Il faut que ces structures et systèmes séculaires soient réformés et démocratisés en vue de créer un monde digne des enfants. Sinon, je pense que la concrétisation des objectifs sera difficile et que la réalisation des objectifs fixés au Sommet du Millénaire prendra fort longtemps, surtout pour les pays en développement.

De même, si la culture de la paix ne prospère pas pour lutter contre celle, naissante, de la haine et du mal; si les pays ne sont pas préparés aux effets néfastes de la mondialisation ni en mesure de concourir sur le marché mondial; si le VIH/sida n'est pas enrayé; si les terres ne sont pas fournies aux nombreuses familles qui n'en ont pas, et qui vivent en squatters dans les bourgades et les villes; si l'avenir des nombreux petits atolls comme Kiribati dépend, dans la cinquantaine d'années à venir, du sérieux avec lequel les pays développés et autres larges émetteurs de gaz à effet de serre prennent le Protocole de Kyoto; si le milieu marin et autres ressources naturelles risquent d'être surexploités et contaminés, laissant rien ou presque pour la subsistance des populations; et si les erreurs passées ne sont pas reconnues et corrigées à l'amiable, nous pensons qu'il sera très difficile d'atteindre les objectifs énoncés dans la Convention pour bâtir un monde digne des enfants. Ce sont les préalables essentiels à l'amitié et la paix durables dans le monde.

Malgré ces problèmes, j'ai le plaisir d'exposer à la session certains des progrès que nous, à Kiribati, avons réalisés en appliquant les principes et les objectifs de la Convention depuis que nous y avons adhéré en 1995. Une longue liste d'activités entreprises par mon gouvernement conformément aux dispositions de la Convention figure dans le texte écrit, disponible dans la salle de l'Assemblée générale. Je voudrais indiquer brièvement que nous avons pleinement respecté les articles portant sur l'éducation et que nous avons mis en oeuvre presque tous ceux qui touchent à la santé. En ce qui concerne la sensibilisation du public sur les droits et la législation de l'enfant, j'ai le plaisir d'annoncer que Kiribati réalise des progrès satisfaisants.

Jusqu'ici en effet, les progrès dans ces domaines sont fort encourageants malgré les obstacles et les carences déjà mentionnés. Nos remerciements vont au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, aux autres organismes des Nations Unies et à nos nombreux partenaires de développement pour leur soutien et leur aide. Nous comptons sur la continuation de leur assistance au cours de la prochaine décennie dans les tâches inachevées des grands domaines de la santé, de la nutrition, de la sensibilisation du public, de l'éducation, des sports et des droits, entre autres.

Je l'ai déjà dit, Kiribati est une nation où les racines et les traditions communautaires restent fortes. C'est un pays où les enfants grandissent dans un environnement d'amour et où les valeurs du respect, de la responsabilité, de la prévenance et du partage avec autrui sont cultivées chez les enfants dès le plus jeune âge. L'autorité, la discipline et l'orientation parentales font partie intégrante de l'éducation de nos enfants : nous les jugeons essentielles aux intérêts des enfants qui pourraient prendre de mauvais plis sans une discipline ou une orientation appropriées. La tradition veut que, parvenus à l'âge adulte, les enfants prennent soin de leurs parents et aînés. Il n'existe aucune institution pour les personnes âgées à Kiribati, car de telles institutions sont contraires à la culture de notre peuple.

C'est pourquoi Kiribati veut maintenir une approche modérée et prudente dans la mise en oeuvre de certaines obligations énoncées dans la Convention qui mettraient en péril nos valeurs culturelles fondamentales, notamment en ce qui concerne les droits de l'enfant, définis aux articles 12 à 16 et à l'article 26 de la Convention. Pour ce qui est des articles 24 à 28, j'ai le plaisir d'annoncer aux Membres que, vu les progrès de l'enseignement déjà mentionné, nous avons confiance en nos capacités financières et envisageons de retirer nos réserves à leur sujet. Quant à l'article 26 – qui a trait au droit de chaque enfant de bénéficier de la sécurité sociale, y compris des assurances sociales –, sa mise en oeuvre dépasse nos moyens, et risque d'être un facteur de désunion pour la famille qui est, à notre avis, le milieu naturel de l'enfant. Nous reconnaissons que l'article 26 reflète la culture de sociétés plus prospères, et je pense que cela ne devrait pas être imposé aux pays de culture différente de la leur.

Le monde a connu des bouleversements spectaculaires ces dernières décennies. Il semble à

présent moins humain, moins sûr et plus éprouvant pour les enfants qu'il y a 50 ou 60 ans. Il connaît des déséquilibres graves dans son développement. Des quantités démesurées de richesses économiques ont été accumulées, alors que le patrimoine social de biens moraux et de valeurs humaines s'est pratiquement épuisé, illustrant ce que le Président du Sri Lanka désigne dans sa déclaration comme le temps des extrêmes (voir A/S-27/PV.1). J'estime que le monde économiquement riche et socialement pauvre a fait pencher la balance en faveur de l'aspect physique et financier de l'équilibre naturel au détriment de l'aspect humain. Ce déséquilibre – manifesté dans l'absence de partage des richesses et l'absence de sérénité – a placé le monde et l'humanité entière dans une position très précaire. Un contrepoids conciliateur s'impose donc absolument.

À cette fin, Kiribati avait décidé de célébrer et d'accueillir, au nom de l'humanité entière, la première aurore du nouveau millénaire par des danses et des chants traditionnels exécutés surtout par des enfants. Nous avons délibérément choisi le thème de la paix mondiale en harmonie avec la nature pour les festivités de façon à rappeler que la paix mondiale doit prendre racine dans le coeur humble de toute personne prête à reconnaître l'existence d'une nature suprême avec laquelle un équilibre et une harmonie doivent être constamment recherchés.

Au moment même où nous parlons, des conflits militaires et des troubles civils se poursuivent dans diverses parties du monde. Les actes de terrorisme et de guerre sans merci auxquels nous assistons en larmes nous ont transmis le message qu'une culture de haine et de mal est en train de remplacer la culture d'amour et de paix que les grandes religions du monde ont promu au cours des siècles et des millénaires, pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 56 ans et pour laquelle d'autres nobles institutions ont été mises en place. On se demande si ces grandes religions et ces nobles institutions ont échoué ou si les parents et les familles du présent et du passé ont négligé leurs bons enfants. Avons-nous, dirigeants politiques, omis de cultiver les éléments nécessaires à un monde de paix?

Quelles que soient la réponse et la cause, je suis convaincu que maintenant l'important est d'agir. Nous devons nous mobiliser et unir notre sagesse et nos forces. Une forte direction politique s'impose pour briser le cercle de haine que les politiciens comme moi

sont parfois accusés d'exploiter à des fins personnelles ou pour gagner des élections. C'est ce que j'appelle des politiques néfastes que nous devrions tout faire pour exclure de notre vie politique car elles font plus de mal que de bien à nos sociétés et au monde où nous vivons.

J'invite mes collègues politiques à s'unir pour bâtir un monde digne des enfants. C'est l'objectif que nous avons arrêté pour eux. Faisons-en notre engagement et notre mission collective, et bâtissons ensemble un monde meilleur pour nos enfants et pour l'humanité entière. Que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies et les enfants du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons encore 55 orateurs sur la liste. Cinq orateurs ont déjà occupé un temps de parole d'une heure et dix minutes cet après-midi. Je voudrais rappeler à tous les orateurs d'observer strictement la limite de cinq minutes à leur déclaration.

L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Dominador Kaiser Bazan, Vice-Président de la République du Panama.

M. Kaiser Bazán (Panama) (*parle en espagnol*) : Depuis le Sommet de 1990, le Panama a progressé dans l'hygiène et le développement d'importants programmes sociaux, comme la fourniture d'eau potable, la mise en oeuvre de programmes de santé, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, un meilleur accès à l'éducation de base et la réduction de l'analphabétisme.

Toutefois, l'économie mondiale, délicate et incertaine, et le poids terrible de la dette extérieure des pays en développement, menacent de limiter gravement la possibilité de progresser encore dans ce domaine et, ce qui est aussi grave, rendra assez difficile le maintien des progrès réalisés. Cette réalité impose aux pays riches de mieux diriger leur attention sur ceux qui demandent un niveau adéquat de bien-être et de dignité.

Les problèmes que pose le nouvel ordre économique mondial aux pays d'Amérique latine exigent un effort collectif au niveau régional et mondial pour progresser de façon systématique et efficace dans la fourniture des ressources disponibles au développement.

Par ailleurs, le fossé technologique entre pays riches et pays pauvres s'élargissant chaque jour, nous devons nous atteler à le réduire. Sans aucun doute,

l'accès réduit aux progrès technologiques et au financement de méthodes éducatives novatrices limite les possibilités d'une insertion adéquate de la jeunesse sur le marché du travail. Les chiffres publiés indiquent que l'aide des nations riches à l'éducation mondiale se limite à 2 % de leur apport total dans tous les domaines.

Malgré cela, au Panama, répondant à l'élan donné par la Présidente Mireya Moscoso et mettant en oeuvre son programme de gouvernement, nous affectons 40 % du budget social dans le développement humain. À cet égard, nous avons réalisé des progrès importants ces dernières années; toutefois, les chiffres du bien-être pour les filles, les garçons et les adolescents reflètent encore des inégalités considérables. Cette réalité explique largement l'exode scolaire dans les pays en développement, et elle tend à augmenter le travail des enfants, à aggraver le fait que les enfants et les adolescents sont exposés au dévoiement et à favoriser la destruction éventuelle de leurs valeurs sociales.

Dans son rapport du 4 mai 2001 (A/S-27/3), le Secrétaire général, avec sa grande sensibilité, a appelé notre attention sur le fait que l'essor économique mondial, les nouvelles libertés politiques et les merveilles technologiques n'avaient pas affecté la tendance à la perpétuation des maux de l'humanité néfastes aux enfants : « pauvreté écrasante, maladies incontrôlées, violence impunie et accès de plus en plus insupportablement inégal aux services et à la richesse » (par. 48).

Les grandes déficiences qui existent dans le monde en matière de justice des mineurs, de programmes de réhabilitation sociale et pour les handicapés, dans le développement du droit de l'enfant à son identité à travers la déclaration de sa naissance, des abus comme les pires formes de travail des enfants, les enfants soldats, les réfugiés et les enfants exploités sexuellement, appellent notre attention et la mise en oeuvre des obligations contenues dans les conventions internationales et les législations nationales.

Les présidents ibéro-américains ont organisé à Panama, en novembre 2000, une fructueuse journée de travail et d'analyse sur la situation des enfants et des adolescents dans nos pays, développant un très utile échange d'idées, qui a permis de passer des discours aux propositions concrètes, visant toutes à renforcer notre engagement en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans la région. Les Gouvernements de

l'Amérique hispanique, de l'Espagne et du Portugal ont analysé, préalablement au sommet, chacun des problèmes liés à l'enfance et à son bien-être, ce qui a permis de définir des politiques et des stratégies à suivre. Le Sommet a eu pour résultat l'établissement d'un document intitulé « Assurer l'équité dès l'enfance ».

Mon pays possède aujourd'hui un système d'indicateurs de processus et d'impact qui nous permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet mondial pour les enfants et lors du dixième Sommet ibéro-américain. Ces indicateurs couvrent les thèmes de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, de la santé et de la nutrition, du logement, de la pauvreté, de la famille, de l'agriculture et de l'environnement, des droits des garçons et filles et des adolescents, des femmes, de l'économie, des transports et de l'administration publique ainsi que des réformes de l'État, entre autres.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en collaboration avec le Secrétariat de coopération ibéro-américaine (SECIB) ont fait le point de la situation de l'enfance et de l'adolescence en Amérique latine, offrant ainsi un outil de grande valeur dans la mise en place des programmes à long terme en faveur de nos enfants.

Le travail qui nous attend est extrêmement ardu et complexe. L'engagement du partage des responsabilités et d'interdépendance de la communauté internationale, est, pour cette même raison, indispensable, je dirais même, inévitable. C'est que, après une quinzaine d'années de changements structurels ayant déterminé le développement de nos nations, nous avons pu constater que la capacité individuelle d'un État en développement n'est pas suffisante pour obtenir des résultats durables.

La communauté internationale a besoin d'une stratégie et d'instruments nouveaux pour lutter contre la pauvreté, la faim et le chômage, de façon à créer une synergie entre un dynamisme productif, le bien-être social et des institutions démocratiques.

S'occuper des enfants est urgent et c'est pourquoi j'invite les chefs d'État et les représentants de la société civile ici réunis à continuer à renforcer nos liens et nos actions sur la base de la solidarité sociale

et du bien commun. Ce n'est qu'ainsi que nous réussirons à réduire le désespoir qui conduit au terrorisme, et à éliminer la misère humaine, consolidant dans nos nations la démocratie, la liberté et la justice. Notre développement et notre progrès futurs dépendent de l'engagement que nous prendrons à l'égard de nos enfants. Le Panama, lui aussi, dit oui aux filles et aux garçons.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Valerian Cristea, Vice-Premier Ministre de la République de Moldova.

M. Cristea (Moldova) (*parle en russe*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée et de vous transmettre, Monsieur le Président, les meilleurs vœux du Président de la République de Moldova en vue de l'avènement de la paix partout dans le monde. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général Kofi Annan, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy, et l'Ambassadrice Patricia Durrant de leurs contributions à l'organisation de cette importante session.

Depuis trois jours, nous sommes réunis ici pour débattre d'une question d'importance capitale : la protection de nos enfants. Cette question revêt une signification particulière pour mon pays car, depuis 10 ans, des problèmes jusqu'alors inconnus y ont surgi. Parmi eux, on trouve le fait que des enfants ne reçoivent pas d'éducation complète et que certains sont atteints de toxicomanie. Et, surtout, pour la première fois, nos enfants contractent des maladies liées à la catastrophe de Tchernobyl – maladies encore mal connues.

Ces problèmes et d'autres dont nous discutons depuis trois jours – comme ceux que d'autres pays ont abordés – font l'objet de l'attention spéciale du Président de notre République. Son engagement se reflète dans le fait que notre délégation à cette session se compose pour un cinquième d'enfants.

Le Sommet de 1990 pour les enfants a donné un élan important au développement et à la mise en oeuvre d'une politique systématique visant à les protéger, et a permis de bien progresser pour améliorer leur vie. Malheureusement, comme l'ont souligné tant le Secrétaire général dans son examen de fin de décennie (A/S-27/3) que d'autres orateurs, on n'a pas pu répondre aux vastes attentes issues de ce Sommet.

Nous devons déclarer ici que plusieurs des objectifs du Sommet qui avaient trait à la survie et au développement des enfants, en particulier dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation, n'ont pas été atteints. La République de Moldova accorde une attention particulière à la session extraordinaire, car nous sommes convaincus qu'en faisant le bilan des efforts déployés depuis 10 ans, la communauté internationale pourra non seulement définir les objectifs dans ce domaine, mais aussi trouver des méthodes pour régler les problèmes.

Notre délégation voudrait que le projet de plan d'action tienne compte des intérêts de tous les groupes d'États, y compris à économie en transition – groupe dont fait partie la République de Moldova. Nous espérons que le document final entérinera l'initiative visant à accroître l'aide internationale accordée aux pays à économie en transition. Les programmes les plus récents à cet égard ont pour but d'améliorer les conditions de vie des enfants.

Grâce à une application constante des dispositions de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial de 1990, notre pays a pu faire certains progrès en mettant en oeuvre des programmes et projets visant à améliorer la situation des enfants. Depuis quelques années, des normes élevées de vaccination des enfants ont été maintenues; de nouvelles normes médicales ont été adoptées; et l'enseignement secondaire est plus efficace que jamais pour favoriser les capacités créatrices des enfants et des adolescents.

L'organe législatif suprême de mon pays est le parlement. La société devient de plus en plus consciente des programmes d'aide aux enfants, et la République de Moldova a créé un parlement des jeunes et des conseils d'enfants au niveau local, qui permettent aux jeunes de participer activement à la vie de la société. Reconnaître les droits des enfants en tant qu'éléments inaliénables des droits de l'homme est l'objectif de notre démarche nationale sur la protection de l'enfant et de la famille, et de notre programme progressif visant à protéger les intérêts de l'enfant. En vue de cette session extraordinaire, la République de Moldova a signé les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et appuyé la campagne «Oui à l'enfance», contribuant ainsi à renforcer la coopération entre la société civile et les organes d'État.

En République de Moldova, la transition en cours entre une économie planifiée et une économie de marché limite indubitablement la capacité de l'État d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action du Sommet. La transformation économique radicale qui s'est produite dans notre pays a exigé d'énormes dépenses sociales. La part du budget de l'État consacrée aux enfants a donc été considérablement réduite, et la situation de l'enfant et de la famille s'est malheureusement détériorée. Les objectifs de financement de l'État ont entraîné des restrictions dans l'accès de la population à l'enseignement et aux soins de santé gratuits, ainsi qu'une baisse de leur qualité. L'accès restreint des enfants aux services médicaux a entraîné une augmentation du nombre d'enfants handicapés, que leurs parents négligent plus que les autres enfants. En outre, dans le contexte des difficultés familiales, la Moldova connaît des problèmes comme le trafic d'enfants et de femmes.

Pour diverses raisons objectives, la République de Moldova, pays à économie en transition, n'est pas en mesure de régler seule tous ses problèmes sociaux, y compris ceux liés à la santé, au développement et à la protection des enfants. En cette période difficile, la coopération internationale est extrêmement importante pour la protection de nos enfants. Nous sommes reconnaissants aux pays donateurs de leur inestimable appui, tant sur le plan bilatéral que par le biais de l'UNICEF. La coopération avec l'UNICEF en République de Moldova a permis de vacciner un grand nombre d'enfants contre la polio et la tuberculose. Nous travaillons actuellement à des programmes visant à inclure du sel iodé dans le régime des jeunes; à prévenir le trafic des personnes; et à les protéger d'autres façons.

Enfin, nous sommes convaincus que, grâce aux efforts concertés des gouvernements, des États Membres de l'ONU, de la société civile et des organisations internationales, ainsi que de tous les participants à cette session, les décisions prises par le passé et celles que nous allons prendre d'ici quelques heures seront suivies d'effets. En prenant des mesures concrètes et précises, nous devons montrer aux enfants que nous sommes déterminés à leur donner un meilleur départ dans la vie, en améliorant leur éducation de base et leur capacité de participer pleinement à la société. De cette tribune, nous avons tous dit «oui» aux enfants;

je dis maintenant à l'Assemblée que le moment est venu d'agir.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à S. E. Mme Valentina Matvienko, Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie.

Mme Matvienko (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Entamant un nouveau millénaire sous le signe de la mondialisation – source d'espoir et d'inquiétude pour l'humanité –, la communauté internationale assume aujourd'hui une responsabilité particulière à l'égard du destin des enfants du monde entier. Nous devons unir encore davantage nos efforts pour améliorer leur situation, en créant des conditions favorables à leur plein épanouissement, où qu'ils vivent.

Le bien-être des enfants doit devenir le critère principal du progrès social, dans la mesure où ce sont ceux d'aujourd'hui qui détermineront le monde du XXI^e siècle. Pour la communauté internationale, 2001 a été un tournant. Les tragiques événements du 11 septembre ont lancé à l'humanité de nouveaux défis, et notamment la défense de la paix et de la sécurité pour nos enfants, face à la menace du terrorisme. Pour répondre à ces nouveaux défis, la communauté internationale n'a pas d'autre choix qu'une coopération accrue entre tous les États. La solidarité dans la guerre contre le terrorisme nous donne une occasion unique de construire, sous l'égide des Nations Unies, un nouveau système de sécurité internationale, fondé sur le droit international.

Il y a moins de 24 heures, dans la République russe du Dagestan, un acte ignoble de terrorisme a eu lieu. Dans la ville de Kaspisk, lors de la Fête de la victoire, qui commémore la victoire alliée au cours de la grande Guerre patriotique, un attentat a tué 41 personnes, dont 17 enfants, d'après les premières informations. Ces actes de sauvagerie, de barbarie et de violence ne peuvent être justifiés; ils ne peuvent être arrêtés que par l'effort de tous et nous voulons espérer que cette session aidera à unir la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme internationaux.

La décennie écoulée depuis le Sommet mondial pour les enfants a vu des transformations profondes dans nos systèmes politiques, sociaux et économiques. Nous coordonnons nos efforts conformément aux objectifs prioritaires fixés dans les documents de clôture du Sommet mondial et aux dispositions de la

Convention relative aux droits de l'enfant. Ils servent d'orientations pour notre politique nationale visant à améliorer la situation des enfants.

En dépit des difficultés que la Russie connaît encore aujourd'hui, les intérêts de nos jeunes citoyens restent au centre de l'attention du Président et du Gouvernement de la Fédération de Russie. Un décret présidentiel prévoit que la survie, la protection et le développement des enfants constituent les objectifs de tout premier plan. Cette année et pour la première fois dans l'histoire moderne de la Russie, les dépenses d'éducation dépassent celles de la défense nationale dans le budget annuel. Des actions sont finalisées dans les grands secteurs de la politique sociale de l'État en vue d'améliorer la situation des enfants dans la Fédération de Russie et ce, en fixant des objectifs pour régler leurs problèmes dans la décennie à venir. Le Gouvernement russe a déjà approuvé des mesures urgentes dans ce domaine.

Par ailleurs, les changements considérables et historiques qui ont lieu lancent de nouveaux défis à notre pays – en particulier, le maintien du niveau de vie des enfants dans le contexte d'une économie en transition et vu la nécessité d'élaborer des mécanismes face aux nouveaux risques que courent les enfants : ceux de devenir des vagabonds et sans abri ou des orphelins et d'être exposés à la prolifération des drogues et de la violence. Ces problèmes concernent de nombreux autres pays, mais ils font l'objet d'un intérêt majeur dans le projet de document final. Il est important que ce document souligne la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour aider ces enfants et les institutions qui s'en occupent et qu'il insiste sur le rôle de la famille en la matière. Nous voudrions voir cette série de problèmes figurer parmi les activités prioritaires de l'UNICEF.

La Russie apprécie vivement les efforts des Nations Unies visant à garantir les droits des enfants, et elle entend continuer de participer activement aux actions de coopération internationale dans ce domaine. Tous les orateurs à cette session extraordinaire de l'Assemblée ont indiqué que les enfants sont d'une valeur inestimable et que leur bien-être est une garantie de développement durable pour toute l'humanité. Ce n'est donc pas un hasard si de nombreux orateurs ont souligné que des forums mondiaux tels que la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, et le prochain Sommet mondial de Johannesburg sur le développement

durable, visent à régler des problèmes qui, sans concerner directement les enfants, doivent en fin de compte servir leurs intérêts. Si nous voulons voir le monde se développer de façon positive et durable, nous sommes obligés de veiller à ce que les résultats de ces réunions mondiales servent d'abord et surtout les besoins de ceux qui perpétuent la vie sur cette planète – nos enfants.

Le projet de document final de cette session contient de nombreux éléments sur la nécessité de mobiliser plus de ressources pour le bien-être des enfants. Dans sa déclaration à la séance d'ouverture, le Secrétaire général Kofi Annan a dit avec qu'il fallait investir des capitaux dans le développement des enfants, préalable absolu à l'avènement d'un monde meilleur. Nous pensons qu'une source additionnelle de financement pour les programmes nationaux et internationaux en faveur des enfants peut et doit être les ressources de grandes entreprises privées. Ces dernières, en collaboration avec l'UNICEF, pourraient contribuer à développer une génération de jeunes intellectuellement compétents et spirituellement et physiquement sains. Ces actions du secteur privé seraient conformes à l'initiative de Pacte mondial du Secrétaire général, que nous estimons extrêmement utile.

Enfin, je voudrais exprimer notre vive gratitude pour le travail actif de l'UNICEF qui, sous l'autorité de sa Directrice générale, Carol Bellamy, a, non seulement assuré dans une large mesure la réussite de cette session extraordinaire, mais également pourra garantir la concrétisation des engagements internationaux pertinents lors de la décennie à venir.

Au cours des quelques minutes où j'ai présenté ma courte déclaration, des milliers de nouveaux citoyens de notre planète sont nés. Souhaitons-leur une enfance pacifique et heureuse. Puissent-ils ne jamais connaître la misère, la faim, la guerre ou la violence!

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à S. E. Mme Lidia Shuleva, Vice-Premier Ministre de la Bulgarie.

Mme Shuleva (Bulgarie) (*parle en anglais*): C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom du Gouvernement de la République de Bulgarie, à cette session extraordinaire sur les enfants. Mon pays est un partenaire dynamique de la communauté internationale dans ses efforts visant à créer un avenir meilleur pour les enfants du monde

entier. La Bulgarie s'aligne donc sur la déclaration de l'Union européenne, déjà prononcée à cette session. Je suis très heureuse et fière d'être ici et de réaffirmer l'appui de mon pays aux activités des Nations Unies, entreprises au nom des enfants.

En 1990, la Bulgarie a participé au Sommet mondial pour les enfants et souscrit aux documents de clôture : la Déclaration mondiale et le Plan d'action. Le Gouvernement bulgare partageait alors la conviction qu'une politique spéciale sur les enfants était nécessaire pour concrétiser les engagements pris au Sommet, et de ce fait, mon pays a été un des premiers États Membres à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. La Bulgarie est devenue par la suite partie aux deux Protocoles facultatifs à la Convention.

Depuis qu'il a présenté son rapport initial et conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant, le Gouvernement bulgare a pris des initiatives législatives pour s'acquitter de ses obligations. En 2000, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur la protection de l'enfant qui a arrêté des mesures pour mettre pleinement en oeuvre les droits de l'enfant. Une instance d'État indépendante pour la protection de l'enfant et des services municipaux d'aide sociale ont été créés et chargés de l'application de la stratégie nationale et du plan national d'action sur la protection de l'enfant. L'instance d'État de protection de l'enfant a pour objectif principal de coordonner la politique d'État dans le domaine de la protection de l'enfant et d'exercer un contrôle global sur la mise en oeuvre des droits de l'enfant. Il y a un mois, le Gouvernement a adopté un programme national intitulé « Les enfants de Bulgarie ». Il énonce les engagements des institutions d'État en faveur de la protection et la santé de l'enfant.

Nous savons que les familles et surtout les enfants payent le prix social de la transition à une économie de marché. Nous sommes donc convaincus qu'une politique sociale bien définie et dynamique est nécessaire pour relever les défis. Je voudrais confirmer l'engagement ferme de mon gouvernement pour résoudre les problèmes actuels relatifs aux enfants bulgares, malgré les difficultés de notre période de transition. Je voudrais préciser certaines des priorités fixées.

L'un des grands soucis de mon gouvernement est de traduire dans les faits le droit de chaque enfant de vivre en famille. Cette priorité est énoncée dans le

programme politique du Gouvernement, intitulé « Le peuple est la richesse de la Bulgarie ». Nous espérons atteindre notre but au moyen d'une gamme de projets destinés à réduire le nombre des enfants placés dans des institutions en soutenant leur famille et leurs proches, en développant les services sociaux et en formant des assistants sociaux. Certains de ces projets sont financés par des donateurs et mis en oeuvre avec la participation de partenaires étrangers.

La lutte contre la pauvreté reste pour mon gouvernement un grave souci. Nous consacrons beaucoup d'efforts à l'aide financière aux familles à faible revenu. Une nouvelle loi sur l'aide familiale aux enfants a récemment été adoptée en Bulgarie.

L'isolement des enfants handicapés est un autre problème grave que nous sommes bien décidés à résoudre. À cet égard, des mesures législatives et pratiques visant à faciliter la pleine intégration des enfants handicapés sont inscrites à l'ordre du jour social du Gouvernement bulgare.

Je voudrais également signaler la coopération fructueuse entre le Gouvernement bulgare et les organisations non gouvernementales, touchant notamment les groupes vulnérables. Cela englobe des projets élaborés par le Ministère du travail et de la politique sociale, entre autres, dans les domaines de l'éducation, de la réinsertion et de la déségrégation des enfants roma et de l'insertion des enfants handicapés.

Pour terminer, je voudrais souligner que mon gouvernement est déterminé à satisfaire aux plus hautes normes concernant les droits de l'enfant en Bulgarie. C'est un élément important de la politique du Gouvernement bulgare vers l'intégration européenne et euroatlantique. Face aux problèmes liés aux enfants, nous savons bien, à l'heure de la mondialisation, que les efforts communs de tous les États Membres de l'ONU s'imposent. Nous sommes convaincus qu'il faut des efforts mieux concertés et opportuns contre le tabagisme, la toxicomanie et l'alcoolisme, le VIH/sida, la traite des enfants et la violence contre eux. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à l'un des défis les plus redoutables du monde moderne : la lutte contre le terrorisme. Nous sommes donc persuadés que seule une action coordonnée pourra protéger nos enfants.

La Bulgarie se redit prête à participer pleinement aux actions consolidées dans le cadre des Nations Unies. Nous souscrivons au noble objectif tendant à créer un monde digne des enfants. À cet égard, je

voudrais affirmer que nous appuyons sans réserve le projet de document final de la session extraordinaire.

Nous estimons que l'ONU a les moyens de continuer de s'acquitter avec succès de ses lourdes responsabilités pour protéger les droits des enfants.

Exposés oraux des Coprésidents des trois tables rondes

Le Président (*parle en anglais*) : Comme on l'a déjà annoncé, l'Assemblée générale, conformément à la résolution 55/276, va entendre les résumés oraux des débats des tables rondes.

Je donne d'abord la parole à S. E. M. Nambar Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie, Coprésident de la table ronde 1, qui a eu lieu le mercredi 8 mai dans l'après-midi.

M. Enkhbayar (Coprésident de la table ronde 1) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et un honneur immenses pour moi de faire rapport à l'Assemblée des conclusions de la table ronde 1 sur le thème de la réaffirmation des engagements et action en faveur des enfants dans les 10 années à venir.

Cela a été un grand privilège pour moi et pour le Président roumain Ion Iliescu de coprésider la table ronde 1. L'assiduité et la participation y ont été remarquables. Plus de 50 chefs d'État ou de gouvernement et d'autres dignitaires dotés de larges pouvoirs en vue de faire une différence ont pris part aux discussions qui ont duré plus de quatre heures et dépassé les délais d'une heure. Il est quasiment impossible de rendre compte en trois minutes de ce débat riche et fécond. Je voudrais donc m'excuser si je dépasse mon temps de parole pour bien transmettre le message issu de la table ronde.

La réunion a commencé par des déclarations de Mme Caroline Barebwoha de l'Ouganda et M. Te Kerei Moka de la Nouvelle-Zélande qui ont mis en lumière les sentiments et les points de vue de nombreux enfants du monde sur un certain nombre de problèmes pressants. Ils ont tous deux souligné l'importance de l'éducation, surtout des filles et des enfants des groupes autochtones.

De nombreux participants ont rendu compte des progrès dans leur pays pour garantir le droit de tous les enfants à l'éducation. Certains pays ont bien sûr réalisé des progrès plus importants que d'autres et les progrès ont laissé à désirer à certains égards, comme le

Secrétaire général l'a bien indiqué dans son rapport « Nous, les enfants » (A/S-27/3).

L'éducation est un droit humain fondamental et un moyen d'éliminer la pauvreté. Des orateurs ont exposé les lois qui ont rendu l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, et surtout souligné combien il est crucial de veiller à ce que l'enseignement soit de haute qualité et donné dans un environnement sûr et bien outillé et que les enseignants soient bien formés. On a généralement admis que l'éducation préscolaire de qualité et le développement du jeune enfant sont essentiels au développement à long terme des enfants, qui doit être suivi d'un enseignement primaire et secondaire de qualité.

Le manque de ressources financières de même que le manque, dans de nombreux pays, de matériel et de personnel qualifié gênent toujours le développement d'un enseignement de qualité.

De nombreux participants ont parlé de l'importance de la coopération interrégionale et internationale afin de maximiser l'exploitation des ressources limitées et de partager les expériences acquises. À cet égard, on a souligné que la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, qui doit être lancée en 2003, devrait fournir une excellente occasion de mobiliser des ressources supplémentaires pour éliminer l'analphabétisme et développer l'éducation de qualité, comme le prévoient les objectifs de développement du Millénaire.

La technologie pour l'éducation – en particulier l'aptitude informatique et l'accès à l'Internet – s'est révélée une priorité neuve. Son importance ne fera que croître au cours de la prochaine décennie mais, comme on l'a souvent souligné, dans de nombreux pays, les bureaux, l'infrastructure et même l'électricité manquent encore dans les écoles.

Un autre thème important soulevé a été la santé des enfants et leur survie. De nombreux participants ont parlé de réalisations impressionnantes depuis 1990, dans la réduction de la mortalité infantile et maternelle grâce à l'immunisation, aux soins de santé de base et à la nutrition. Toutefois, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, le Dr. Brundtland, a dit que les progrès faits depuis 1990 ne suffisaient pas. Le monde ne répond toujours pas aux besoins des enfants qui ont le plus besoin de traitements simples, peu coûteux et salutaires, comme l'immunisation, la thérapeutique de réhydratation par voie buccale,

l'accouchement sans risques, et des pratiques d'hygiène élémentaire.

Plusieurs participants ont parlé de l'importance d'une nourriture et d'une nutrition adéquates pour un développement sain de l'enfant. Le Directeur exécutif du Programme mondial pour l'alimentation, M. James Morris, a souligné qu'un enfant qui a faim n'a aucune chance d'apprendre ni de s'épanouir. Mais dans certains pays les enfants ont d'autres problèmes de santé, comme le diabète, les maladies du cœur et l'obésité. Parmi les autres problèmes qui se posent aux enfants aujourd'hui, on trouve la violence à l'école, l'abus de drogue, d'alcool et de tabac.

De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la famille pour le développement et le bien-être de l'enfant, notamment la nécessité d'une interaction entre les jeunes et leurs aînés, et l'importance pour l'enfant d'être élevé dans sa propre culture, dans le respect des traditions et de l'environnement. Moka, un jeune Maori, a parlé des luttes quotidiennes de la plupart des peuples autochtones pour maintenir leur langage et leurs traditions. Il a dit « Perdre sa culture, c'est perdre son âme. C'est mourir un peu ».

On a rappelé que, même dans les pays riches, il fallait une meilleure distribution des ressources pour que les minorités ne perdent pas leur droit à l'éducation. Mais, il est entendu qu'apprendre et respecter sa propre culture devrait aller de pair avec l'étude et le respect d'autres cultures.

La menace du VIH/sida a été évoquée à de très nombreuses reprises, les orateurs faisant part d'efforts continuels pour éduquer et mobiliser les jeunes face à cette maladie, par le biais d'initiatives comme la maîtrise du quotidien, et pour prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. D'autres efforts importants visent la prise en charge des enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida.

La poursuite des conflits armés est une autre menace grave pour les enfants. On a rappelé aux participants les centaines de milliers d'enfants qui, à cause de la guerre et des conflits, n'ont jamais connu la paix, été à l'école, ni été soignés. Le Haut Commissaire pour les Réfugiés, M. Ruud Lubbers, a parlé des difficultés particulières aux enfants réfugiés, notamment la détention, les sévices sexuels et l'exploitation des femmes et enfants réfugiés. Il a aussi évoqué les besoins d'éducation des enfants réfugiés.

Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, a souligné l'importance de la véritable participation des enfants, rappelant aux participants, selon le message du Forum des enfants, qu'ils aspiraient à un monde digne des enfants. De nombreux orateurs ont décrit les sondages et les élections d'enfants, ainsi que les parlements d'enfants et les autres enceintes où la voix des enfants peut se faire entendre. Une enceinte importante est le réseau des médiateurs, ou défenseurs des enfants, dont il existe 17 en Europe.

Une autre question importante a été celle du contrôle et de l'évaluation des progrès dans la mise en oeuvre des objectifs de la session extraordinaire. Il a été suggéré en particulier d'encourager l'évaluation mutuelle régionale, avec la participation de dirigeants nationaux, qui se réuniraient périodiquement pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de leurs engagements. D'autres participants ont souligné la nécessité d'axer sur les régions les données afin de mieux renseigner, et de concentrer les programmes régionaux sur des domaines d'intérêt particulier.

La question des ressources a été soulevée maintes fois, comme celle de l'élimination de la pauvreté. De vastes ressources seront nécessaires pour atteindre les objectifs de la session extraordinaire, bien que les ressources soient limitées et âprement disputées. Des participants ont exhorté les donateurs à augmenter l'allocation des ressources au développement, notamment par l'annulation de la dette. Une suggestion importante a été celle de réexaminer la possibilité de réduire les dépenses militaires et d'utiliser les fonds pour la santé et l'éducation des enfants. Comme l'a dit Caroline, 15 ans, « faut investir pour nous, les enfants... nous sommes le destin du monde ».

Pour terminer, je voudrais, au nom de mon coprésident, remercier le Secrétariat de son aide substantielle pour rendre cette table ronde 1 utile et très productive.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à S. E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, coprésidente de la table ronde 2, qui s'est tenue hier, jeudi 9 mai.

La Présidente Halonen (Coprésidente de la table ronde 2) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de présenter notre rapport au nom de la table ronde 2 et de mon coprésident. Je voudrais commencer par la voix des enfants eux-mêmes.

Marie-Claire Umuhoza, du Rwanda, a dit « Je suis la voix de tous les enfants qui ont souffert à travers le monde... vous qui êtes membres de l'humanité – pourquoi avez-vous laissé faire? »

Toukir Ahmed, du Bangladesh, a dit « Donnez-nous, à nous, vos enfants, un présent heureux. En retour, nous vous donnerons un heureux avenir ».

L'importance d'écouter les enfants et les jeunes dans un véritable dialogue des générations a été l'un des thèmes principaux de la table ronde 2, et lors de notre réunion, ils se sont fait entendre. En plus de Marie-Claire et de Toukir, représentants des enfants qui ont ouvert la séance, d'autres jeunes représentants nous ont fait part de leurs inquiétudes.

Je voudrais m'attarder sur les textes des jeunes. Marie-Claire a bien décrit les effets dévastateurs de la violence sur sa famille et son pays. Elle a dit « Me voici sans père ni mère... personne pour m'appeler "mon enfant". Appelez-moi "ma fille", car j'ai besoin d'amour ».

Toukir dit qu'il fallait lutter contre l'exploitation et les sévices dans un monde de violence et de cruauté, de conflits et de guerres, où les enfants ont besoin d'attention, en particulier contre le trafic d'enfants et d'autres mauvais traitements. Les autres jeunes délégués ont souligné l'importance de la véritable participation des enfants et des jeunes, ainsi que des droits des enfants réfugiés, des filles et des enfants autochtones. Ils nous ont rappelé que le plus grave problème pour les adultes était de savoir quoi faire une fois rentrés chez eux pour traduire nos paroles en réalités.

L'égalité a été un grand thème du débat de ce matin. Tout enfant doit avoir une chance égale de s'épanouir et de se développer, à commencer par un accouchement sans risques, et l'accès aux soins médicaux et à l'éducation. Les enfants faisant partie de groupes vulnérables, notamment les réfugiés, les minorités ethniques, les migrants, les enfants autochtones et les enfants handicapés, ont besoin d'une attention et de soins particuliers. On a notamment souligné qu'on ne faisait pas assez pour l'éducation des filles.

On a dit à la table ronde que l'éducation et l'accès aux services de santé génésique étaient des droits et non des privilèges. Plusieurs participants ont souligné l'importance de respecter les engagements

internationaux pris et de ne pas reculer. L'un a dit que ce forum ne peut pas accepter que les enfants soient négociables. Un autre a souligné la nécessité de l'impulsion et d'une participation de haut niveau des pays développés et en développement lors de rencontres comme cette session extraordinaire.

La question des ressources a été soulevée à maintes reprises. On a dit que seuls cinq pays avaient atteint l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide au développement. On a dit également que les riches doivent donner plus, mais que ces ressources doivent être utilisées plus efficacement. Il doit y avoir un partenariat véritable entre donateurs et pays bénéficiaires, et, en plus de programmes bilatéraux d'assistance, il faut adopter un plan mondial pour les enfants. Dans les pays, plus de ressources doivent être consacrées aux enfants. De nombreux orateurs ont demandé en leur faveur un allègement de la dette et un accès équitable aux marchés.

À la table ronde, les orateurs ont souligné les besoins spéciaux de l'Afrique, où ont sévi la pauvreté, les conflits et la maladie. Le paludisme l'a frappée plus que tout autre continent, et elle a été particulièrement ravagée par le VIH/sida. Le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a indiqué qu'en Afrique australe, un garçon de 15 ans avait aujourd'hui 60 % de risques de contracter le VIH et de mourir du sida. Il a dit aussi que la prévention et le traitement du sida devaient être intégrés dans toutes les activités de développement, d'aide humanitaire ou de maintien de la paix; il a affirmé que le sida doit faire partie de tout ce que nous faisons car il fait partie de la vie. Plusieurs orateurs ont dit que l'on ne doit pas refuser aux adolescents leur droit à des services de santé génésique face à cette maladie.

Après la déclaration de Marie-Claire, plusieurs participants ont parlé du mal fait aux enfants par les conflits et la guerre. On a souligné qu'il faut des systèmes d'alerte rapide et que l'ONU a un rôle à jouer dans la prévention des conflits. En plus de secours immédiats, les enfants touchés par les conflits ont besoin d'aide à long terme et de soins psychosociaux fournis par des enseignants et des dispensateurs spécialement formés, même après que les médias et le public ne s'y intéressent plus. Dans ces situations, on doit demander aux enfants leurs avis et leurs sentiments. Un participant a dit que les conflits entraînaient souvent la violations du droit des enfants à des soins médicaux faute d'accès aux zones touchées.

Un autre a rappelé que les catastrophes d'origine humaine étaient tout aussi nuisibles à la santé et au bien-être des enfants.

L'importance de l'éducation, surtout pour les filles, a été soulignée par de nombreux orateurs. Le Directeur général adjoint pour l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a parlé au nom des membres du consortium Éducation pour tous, soulignant les progrès des plans nationaux et des réalisations internationales, comme le Consensus de Monterrey et le financement accru de la Banque mondiale pour l'éducation.

L'exploitation, la traite et le travail dangereux des enfants ont été condamnés par plusieurs orateurs. Pour réprimer ces crimes, on a exhorté les gouvernements à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Face au problème universel de l'exploitation sexuelle des enfants, il faut une plus grande coopération avec la police. Le Directeur général de l'Organisation internationale du travail a dit que 180 millions d'enfants sont victimes des pires formes de travail des enfants. Beaucoup travaillent parce que leurs parents sont incapables de gagner assez. Il a dit que l'économie mondiale actuelle ne créant pas les emplois dont leurs parents ont besoin pour faire vivre leur famille, les enfants sont obligés de travailler.

De nombreux orateurs ont souligné les mesures que leur pays prend pour protéger les droits des enfants, notamment en nommant des médiateurs pour eux, en créant des parlements d'enfants et en élaborant des plans nationaux d'action. Des pays promulguent également des lois et réforment la justice des mineurs pour se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce dernier point est particulièrement pertinent compte tenu des nouveaux problèmes : violence à l'école, toxicomanie et trafic de drogues. Les enfants ayant besoin de l'amour et de l'affection d'une famille et y aspirant, de nombreux pays évitent les institutions et travaillent avec les communautés et les organisations non gouvernementales afin de fournir des familles d'accueil aux orphelins et aux autres enfants sans famille.

L'importance de la coopération régionale et internationale a été soulignée par plusieurs participants qui ont organisé des réseaux et des groupes de travail et qui échangent des informations, par exemple pour

lutter contre le trafic d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Ce type de coopération est également important pour recueillir des données sur les enfants afin de participer à des conférences internationales, comme cette session extraordinaire, et d'en assurer le suivi. Les participants ont dit que le suivi de la session extraordinaire devrait entraîner non pas davantage de bureaucratie mais des résultats réels. L'échange des meilleures pratiques par le système des Nations Unies permettrait d'accélérer les progrès.

Deux thèmes communs au débat ont été la nécessité de trouver des ressources et le fait que le développement économique va de pair avec le développement humain. La session extraordinaire consacrée aux enfants fait partie d'un « cycle de vertu » qui comprend la Conférence internationale sur le financement du développement tenue récemment à Monterrey, au Mexique, et le prochain Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, plus tard cette année, comme les membres le savent. La priorité suprême de ce cycle a été les enfants et les jeunes.

Je termine en remerciant tous les participants à notre table ronde et le Secrétariat qui nous a aidé à achever nos travaux. Je le répète : l'important n'est pas que ce que nous disons ici, mais comment, rentrés chez nous, nous agissons. Voilà ce que les jeunes veulent et attendent de nous.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Levy Mwanawasa, Président de la République de Zambie et Coprésident de la table ronde No 3, qui a eu lieu ce matin.

M. Mwanawasa (Coprésident de la table ronde No 3) (*parle en anglais*) : Les Coprésidents de la table ronde No 3 étaient S. E. M. Sher Bahadur Duba, Premier Ministre du Népal, et moi-même.

Je voudrais d'abord citer des passages des déclarations faites par les deux représentants des enfants à notre table ronde.

La première a été Sara Mendic, de Yougoslavie, qui a dit, « Écoutez ce que nous avons à vous dire, car cela vous aidera à bien décider pour nous et avec nous ». Puis, il y a eu Ngenfat Yang, de Suriname, qui a dit, « Il nous faut croire en nous et investir en nous ».

Ces deux enfants délégués ont donné le ton de la table ronde. Sara Mendic, de Yougoslavie, a dit que

l'enseignement et les écoles devaient être dignes des enfants, ajoutant que les écoles de mauvaise qualité « peuvent nous faire étudier mais pas nous faire apprendre ». Ngenfat Yang, de Suriname, a insisté sur les coûts à long terme pour les enfants des sévices et de l'exploitation, demandant aux participants de penser aux nombreux enfants maltraités, vendus et privés de famille attentive, et leur demandant, « quel est leur avenir? ». D'autres jeunes sont venus à la table ronde au nom de leur délégation nationale, et ont parlé de la violence familiale, de la toxicomanie et des droits des enfants autochtones.

Un certain nombre de thèmes ont été évoqués au cours de la discussion. La question des ressources a été peut-être le thème principal, car des ressources adéquates sont vraiment cruciales pour réaliser les objectifs d'un monde digne des enfants. La table ronde a entendu beaucoup d'appels au respect des objectifs internationaux d'aide publique au développement, et à l'accroissement des ressources pour les programmes en faveur des enfants et des femmes. Il y a eu un appel à la bonne gouvernance et à l'investissement dans la population, et certains ont insisté pour que l'aide accordée aux enfants ne soit pas conditionnelle. Tous les participants ont convenu que le cycle de la pauvreté doit finir pour que les enfants aient un bon avenir. Il y a également eu des appels à des systèmes commerciaux et des marchés ouverts plus équitables, ainsi qu'à des solutions économiques qui tiennent compte des réalités des pays.

Le VIH/sida menace la vie des enfants, surtout en Afrique, où un demi-siècle d'acquis a été perdu en cinq ou dix ans. En plus de médicaments à prix réduits ou préférentiels, les pays ont besoin de structures appropriées, d'hôpitaux, de travailleurs sanitaires qualifiés, de services de conseil bénévoles, de dépistage et même d'eau propre. M. Kunio Waki, Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a dit que nous devons faire confiance aux jeunes et les initier à la santé génésique.

Nombre de participants ont souligné qu'il importait de faire particulièrement attention aux besoins des filles et à leur droit à une alimentation adéquate, à l'éducation et à la protection contre les sévices et l'exploitation, compte tenu en particulier des dangers du VIH/sida. Dans beaucoup de familles, elles ne vont toujours pas à l'école car les parents, ne

pouvant pas payer la scolarité pour tous leurs enfants, n'y envoient que les garçons.

Pour que les enfants deviennent des membres heureux et productifs de leurs sociétés, l'éducation reste indispensable dès la maternelle puis pendant le primaire et le secondaire. L'importance particulière d'un enseignement primaire de qualité a été soulignée, et on a prôné un enseignement de qualité qui forme les enfants à notre monde en mutation en leur enseignant de nouvelles compétences et en leur apprenant l'esprit d'entreprise, les sciences et la technologie.

Il faut des enseignants bien formés. L'accès aux ordinateurs et à l'Internet est essentiel pour combler le fossé informatique. Les enfants doivent aussi apprendre des choses qui les intéressent et développer leur créativité, comme l'a fait remarquer un jeune délégué. Ils doivent apprendre la tolérance et le respect d'autrui et de l'environnement. Ils doivent apprendre leurs droits afin de pouvoir, à leur tour, éduquer leur famille.

On a fait des observations sur les punitions corporelles à l'école, certains disant que cela était admis dans leurs pays. Ngenfat Yang a dit qu'on l'avait frappé et traité d'imbécile. Il a également dit qu'il ne devrait pas y avoir de relations de domination entre les élèves et les enseignants. « Prêtez attention à nos objectifs et ne nous ravalez pas », a-t-il dit. Un participant a dit qu'il faudrait des mesures disciplinaires positives au lieu de punitions corporelles.

L'éducation de l'enfant commence dans la famille, qui veille à son bon départ dans la vie. Les participants ont souligné le rôle important des mères et des pères dans la vie de leurs enfants. Comme l'a dit un jeune intervenant, les enfants ont le droit de vivre chez eux sans violence. Plusieurs participants ont dit que leur gouvernement avait promulgué des lois pour protéger les enfants des sévices familiaux, mais qu'il était aussi indispensable d'enseigner et de socialiser les policiers, les enfants et les familles, ainsi que le reste de la société pour qu'ils respectent ces lois. On a dit qu'alors que l'État était le principal responsable de la protection des droits, les familles, les communautés et les organisations non gouvernementales en étaient également responsables. Dans certains cas, les familles ont besoin d'une aide, financière ou autre, pour pouvoir envoyer leurs enfants à l'école et non au travail.

Beaucoup de participants ont parlé des effets dévastateurs des conflits sur les enfants. Ils leur nuisent physiquement : les enfants sont enlevés pour devenir soldats, et sont estropiés, mutilés ou blessés par des mines ou au combat. Les conflits les empêchent également d'être vaccinés ou de recevoir d'autres soins de santé, et arrêtent leur éducation. Ils ont également des effets affectifs et psychologiques; les enfants touchés par eux ont besoin d'une attention et de soins particuliers. D'autres participants ont parlé d'autres formes d'exploitation, surtout sexuelle, des enfants, et de la récente déclaration de Yokohama sur la question.

Les jeunes ont tous dit que des paroles on devait passer aux actes. Beaucoup de participants à la table ronde ont dit qu'il fallait établir des mécanismes juridiques correspondant aux engagements politiques, et élaborer et mettre en oeuvre des lois nationales et des systèmes judiciaires qui reflètent la Convention relative aux droits de l'enfant. Plusieurs ont affirmé qu'il importait d'atteindre les minorités et les enfants marginalisés. Nombre de pays ont des parlements pour enfants et d'autres instances leur permettant de s'exprimer, notamment des journaux rédigés par eux et pour eux.

Beaucoup de participants, dont les jeunes délégués, ont souligné qu'il importait de convenir du texte définitif du document final afin qu'en rentrant chez eux, ils aient tous quelque chose de positif sur quoi faire fond. Comme l'a dit en conclusion l'un des Coprésidents, l'avenir serait épouvantable si, après la session, le monde ne progressait plus.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (suite)

Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus

Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie

Projet de résolution (A/S-27/L.1)

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. Mme Irene Ashira Assih, Ministre des

affaires sociales, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance du Togo.

Mme Assih (Togo) : Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-moi de vous transmettre les salutations cordiales du Président de la République togolaise, S. E. M. Gnassingbé Eyadéma, du Gouvernement et du peuple togolais. Je tiens également, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, à vous témoigner notre satisfaction pour la manière fort remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux de cette session.

Parce qu'elle constitue un jalon supplémentaire posé dans le prolongement des actions menées par la communauté internationale pour améliorer la condition des enfants à travers le monde, la présente session extraordinaire revêt une importance toute particulière pour le Gouvernement togolais. En effet, l'accroissement constant du nombre d'enfants victimes d'abus de toutes sortes dans de nombreux pays reflète l'effondrement des valeurs humaines et la dégradation des normes culturelles qui ont toujours préservé l'entité familiale et l'équilibre des sociétés.

De cette situation est née la nécessité d'établir de nouveaux mécanismes, de nous conformer scrupuleusement à ceux prévus au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles additionnels, de respecter nos valeurs religieuses et culturelles sur lesquelles repose le fondement de la famille. Il nous incombe ainsi de poursuivre les efforts engagés en vue de protéger toutes les composantes de la famille, particulièrement les enfants, qui sont les femmes et les hommes de demain, en leur garantissant droits et dignité.

Plus d'une décennie après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la tenue du Sommet mondial pour les enfants, il est heureux de constater que des progrès significatifs ont été accomplis pour ce qui est de la promotion des droits de l'enfant. Il n'en demeure pas moins que des défis importants restent à relever. Au nombre de ces défis, figurent en bonne place la pandémie du VIH/sida, le phénomène des enfants soldats, le travail et le trafic des enfants et surtout la pauvreté que les dirigeants du monde se sont engagés, lors du Sommet du Millénaire, à réduire de moitié d'ici à 2015. À cet égard, les présentes assises doivent nous permettre de dégager les grandes lignes pour des actions plus

soutenues dans une dynamique de coopération plus accrue entre les peuples.

Dans le souci permanent d'améliorer les conditions de vie des enfants, mon pays a entrepris plusieurs actions. Il convient de souligner à cet égard que le Togo a été le 19^{ème} pays à ratifier, le 1^{er} octobre 1990, la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis lors, en dépit des difficultés auxquelles il se trouve confronté, le Gouvernement a pris des mesures spécifiques au niveau national en vue d'assurer la protection et le développement de l'enfant.

Dans cette optique et en vue d'assurer une application harmonieuse de la Convention, le Togo a notamment procédé à la création, au sein du Ministère des affaires sociales, d'un département spécifique chargé de la protection de l'enfance. Un Comité de protection et de promotion de l'enfance ainsi qu'un Parlement des enfants dont la Présidente, à mes côtés, s'adressera dans quelques instants à cette Assemblée, ont également été mis en place. Par ailleurs, le Code de l'enfant togolais a été adapté à la Convention relative aux droits de l'enfant. Toutes ces activités sont menées avec la participation des enfants eux-mêmes et avec la contribution des ONG nationales et internationales qui oeuvrent quotidiennement, aux côtés du Gouvernement togolais, pour le bien-être des enfants.

Avant de conclure mon propos, nous tenons, du haut de cette tribune, à féliciter chaleureusement l'UNICEF ainsi que les autres partenaires qui nous accompagnent dans la poursuite de nos efforts visant à promouvoir tous les droits de l'enfant, à combattre les fléaux que sont la pandémie du VIH/sida, les conflits armés et leurs conséquences, le travail et le trafic des enfants, l'exploitation des enfants comme soldats, en clair, à bâtir un monde digne des enfants.

Permettez-moi à présent de passer la parole à Fati Mabel, Présidente du Parlement Junior, pour vous faire entendre la voix des enfants du Togo.

Mlle Hoenouwawa (Togo) : C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de prendre la parole au nom des enfants togolais à cette session. Malgré les efforts fournis par mon pays pour la protection et la promotion de l'enfance, les enfants continuent d'être victimes du trafic et du travail des enfants; de la faiblesse de la scolarisation, en particulier celle de la jeune fille; de l'expansion du VIH/sida; de la pauvreté et de la misère de nombreuses familles qui engendrent la délinquance juvénile.

Nous, les enfants, nous souhaiterions que cette nouvelle alliance des partenaires engagés dans la défense et la promotion des enfants puisse constituer un réel départ pour améliorer la situation des enfants au Togo et dans le monde, en construisant un monde de paix et de tolérance pour le meilleur devenir et leur épanouissement.

M. Cristea (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.

Il y a un phénomène qui agit de façon pernicieuse sur le bien-être des enfants et auquel il faut accorder une attention, aussi petite soit-elle. C'est celui des sanctions économiques décidées contre certains pays, dont le mien. En raison de ces sanctions, les États sanctionnés ont du mal à créer des écoles, à construire des dispensaires, des hôpitaux, à acheter des médicaments. Les victimes de tout cela sont les enfants, et particulièrement les enfants des parents pauvres. La discrimination contre laquelle se bat l'UNICEF se trouve donc aggravée par la communauté internationale elle-même qui décide de ces sanctions.

Monsieur le Président, en vous remerciant de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer à cette session, mon vœu est que, dans quelques années, il y ait moins d'enfants malheureux sur cette terre.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : Je donne la parole à S. E. M. Achmad Suyudi, Ministre indonésien de la santé.

M. Suyudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je suis tout à fait convaincu que, sous sa direction compétente, nos délibérations sur la survie, la protection et le développement de l'enfant seront fructueuses.

Je voudrais transmettre nos sincères remerciements au Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour ses efforts inlassables en vue de promouvoir la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et pour la coopération et l'assistance qu'il a accordées à de nombreux gouvernements, y compris mon pays, afin de promouvoir de meilleures conditions de vie pour les enfants.

Tout en reconnaissant parfaitement les succès obtenus jusqu'ici, nous nous rendons compte

également de l'ampleur du travail qui nous attend. Chaque année, des millions d'enfants meurent de maladie et de faim, souvent facilement évitables. Cette session historique et le document final proposé, « Un monde digne des enfants », seront sans doute l'occasion de renouveler notre engagement, de mobiliser les énergies en faveur d'un avenir meilleur pour tous les enfants et de nous aider à bâtir un monde digne d'eux.

Au seuil du nouveau millénaire, la pauvreté chronique est devenue le plus grand obstacle à un avenir meilleur et plus radieux pour tous les enfants qui, en effet, sont les plus touchés car elle frappe au coeur de leur potentiel de développement. Son élimination doit donc être un objectif clef des efforts de développement.

Passons brièvement à la situation en Indonésie. Il ne fait aucun doute que, même au milieu de sa crise économique, elle reste fermement attachée aux objectifs du Sommet mondial de 1990 pour les enfants et aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'an dernier, voulant renforcer son engagement à l'égard de la promotion et de la protection des droits de ses enfants, l'Indonésie a signé les Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Depuis 10 ans, le Gouvernement indonésien a procédé à des ajustements politiques majeurs. Entre autres, il a cherché à préciser le choix des objectifs pour ses plans et programmes de développement visant à atteindre ses buts primordiaux, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et du bien-être général des enfants, des femmes et des familles. En fait, un tel document directeur sur la loi de protection de l'enfant est examiné actuellement par notre parlement qui y voit une des priorités absolues de sa présente session.

Récemment, nos efforts ont été entravés par la crise économique qui s'éternise dans notre pays. Elle oblige les pauvres à consacrer une part plus grande de leur revenu à leur nutrition, réduisant ainsi les ressources disponibles pour la santé, l'éducation et d'autres services cruciaux. Donc, sauf mesures urgentes, la menace d'une génération perdue d'enfants faméliques, souffreteux et ignares pourrait devenir une

de dure réalité. Face à la pauvreté, à ses problèmes connexes et à la crise économique, le Gouvernement indonésien met en oeuvre divers programmes et approches dans le cadre de son régime de protection sociale. Ces nouveaux programmes ont été plus systématiques que ceux du passé, ce qui a aidé à réduire les pires effets de la crise sur les pauvres. Le régime de protection sociale couvre la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'action sociale et les programmes rémunérateurs, offerts vite et directement aux bénéficiaires visés : enfants, femmes, familles, écoles et centres de santé.

L'Indonésie est fière de ses progrès dans le domaine des soins de santé. Rien qu'au cours de la décennie écoulée, environ 1,25 million de postes de services villageois intégrés ont été créés pour fournir, dans tout le pays, des soins de santé préventifs à la mère et à l'enfant, des informations nutritionnelles et des services de planification familiale notamment. De même, l'Indonésie est parvenue à atteindre certains objectifs, notamment celui, fixé en 1990, de l'immunisation universelle des enfants. En 1999, 67 % de tous les ménages en zone urbaine avaient accès à l'eau potable, suivant les normes sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé.

Sur la question du VIH/sida, les statistiques indonésiennes sont relativement faibles. Mais, le risque d'infection endémique s'est fortement accru du fait de l'augmentation du nombre d'adolescents toxicomanes. Face à cette situation, l'Indonésie a mis en place un comité national sur le sida qui veille surtout à enrayer la propagation de l'infection par une sensibilisation accrue des adolescents aux maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida.

Un certain nombre de stratégies et d'activités ont été menées à bien pour améliorer la qualité de l'éducation, notamment primaire et secondaire, grâce aux programmes nationaux d'éducation de base pour tous et d'éducation pour tous. Des efforts particuliers ont été déployés pour éliminer les inégalités de genre dans l'éducation. C'est conforme à notre objectif d'égalité pour tous, dans tous les milieux et tous les groupes d'âge.

Au niveau mondial, des problèmes touchant les enfants tels que l'élimination de la pauvreté, l'éradication des maladies, le travail des enfants et la nécessité de juguler le VIH/sida exigent des efforts collectifs et salutaires des pays tant industrialisés qu'en

développement. La coopération internationale devrait donc être poursuivie et renforcée. Les pays donateurs devraient en particulier s'employer vigoureusement à atteindre l'objectif convenu de l'aide publique au développement de 0,7 % du produit national brut.

Pour terminer, j'ajouterais que nous voyons le projet de document final « Un monde digne des enfants » comme un texte complet et concret qui ranimera notre engagement pour la promotion et la protection des droits et du bien-être des enfants. L'Indonésie, pour sa part, est prête et bien décidée à poursuivre l'amélioration de la survie, de la protection et du développement de ses enfants, conformément au Plan d'action adopté par la session extraordinaire. Toutefois, la crise financière qui afflige encore l'Indonésie risque d'entraver les efforts du Gouvernement pour la mise en oeuvre totale des objectifs arrêtés dans ce document.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Vilija Blinkevičiūtė, Ministre de la sécurité sociale et du travail de la Lituanie.

Mme Blinkevičiūtė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, au nom de la délégation lituanienne, de transmettre nos chaleureuses salutations à tous les participants à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais remercier le Secrétariat pour avoir organisé cette rencontre exceptionnelle, le Secrétaire général pour son rapport excellent et complet, « Nous, les enfants » (A/S-27/3), et l'Ambassadeur, Patricia Durrant, pour son travail remarquable.

Je suis convaincue que la session extraordinaire – qui s'emploie à faire le bilan des expériences acquises et des enseignements tirés par les nations du monde en matière de droits des enfants et à fixer d'autres objectifs pour la décennie à venir – est très importante et significative. C'est une manifestation notable du souhait et du besoin désespérés du monde d'édifier un XXI^e siècle adapté aux besoins des enfants pour les peuples de nationalités, de cultures et de convictions diverses. Je conviens tout à fait que l'objectif de tous les pays et gouvernements devrait être de bâtir ce monde ensemble avec la génération montante.

Dans ma brève déclaration sur l'expérience de la Lituanie en 10 ans dans le domaine des droits de l'enfant, je voudrais souligner que le rétablissement de son indépendance a presque coïncidé avec l'adoption

de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les principes fondamentaux liés aux droits des enfants figurant dans la Convention sont donc devenus partie intégrante de la politique nationale de la nation démocratique lituanienne.

Ayant rétabli l'indépendance démocratiquement, la société lituanienne a connu des changements socioéconomiques inévitables. La décennie a été marquée par une série de réformes portant sur l'économie, l'administration, le gouvernement, les soins de santé, l'éducation et la sécurité sociale du pays, etc.

Dans le domaine des soins de santé, la mortalité infantile a diminué depuis 10 ans. Les soins prénatals se sont améliorés et l'État met en oeuvre son programme d'immunisation qui prévoit la vaccination obligatoire et abordable des nourrissons.

Le nombre de gens atteints du VIH/sida en Lituanie n'est pas élevé, mais nous sommes inquiets de ce que le taux croissant de toxicomanie chez les adolescents et les jeunes accroîtra le risque de diffusion de l'épidémie.

Je voudrais souligner que le système éducatif est considéré comme une des principales priorités du gouvernement. Les filles et les garçons ont des chances égales en matière d'éducation, de la maternelle à l'université. Cela est confirmé par le fait que presque tous les Litvaniens sont alphabétisés et prêts à entrer sur le marché du travail.

Je partage pleinement l'idée que la famille est la principale unité sociale, et que c'est sur elle que repose la principale responsabilité pour l'avenir et le bien-être de nos enfants. Reconnaissant que le bien-être d'un enfant est principalement lié au bien-être et à la sécurité de sa famille, la Lituanie, comme de nombreux autres Membres de l'ONU, a adopté un programme et une stratégie de diminution de la pauvreté qui fournit des instruments pour surmonter ce problème. En 2001, le Gouvernement lituanien a adopté un programme à long terme pour développer les débouchés. Il a pour but d'aplanir les disparités régionales d'emploi, réduisant ainsi la pauvreté et augmentant le niveau de vie des familles et le bien-être des enfants.

Dans le domaine du placement familial, la Lituanie a l'intention de suivre les principes fondamentaux de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, suivant l'intérêt

supérieur de l'enfant. Le système de placement des enfants est en train d'être modifié afin que des mesures préventives, comme l'aide sociale aux familles, soient mises en oeuvre en priorité. Nous donnons la priorité au placement de l'enfant dans la famille du tuteur, plutôt qu'en institution. Les organisations non gouvernementales ont un rôle actif dans ces activités. Leur expérience concrète de l'aide sociale avec les familles et les enfants est très appréciée. L'importance de la question de la protection des droits des enfants dans la politique lituanienne est démontrée par le fait que le parlement lituanien a créé en 2000 un bureau de médiateur pour les enfants.

Nous reconnaissons avoir bien progressé dans le domaine de la protection des droits des enfants. Mais à mon avis, leur bien-être reste un des aspects les plus importants de la politique d'État et exige plus d'attention.

La violence contre les enfants et leur exploitation commerciale ou sexuelle sont l'une des plus graves violations de leurs droits. Ce phénomène est intolérable et inacceptable. Les efforts des organisations à la fois nationales et internationales s'imposent pour protéger les enfants contre toutes les violences.

Un programme national contre l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants a été adopté en Lituanie. Son objectif est de créer des instruments préventifs, tant au niveau national que dans la région de la mer Baltique, afin d'empêcher les enfants d'être victimes de ces crimes, et de créer des systèmes de réhabilitation pour ceux qui en sont victimes.

J'ai plaisir à informer l'Assemblée que, en février de cette année, la Lituanie a signé le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. De même, la Lituanie soutient et préconise la ratification de la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, qu'elle est prête à ratifier.

La participation et les initiatives des enfants et des jeunes au règlement des problèmes contribue grandement à la politique nationale de notre pays. J'ai le grand plaisir d'annoncer qu'un parlement des écoliers a été créé et fonctionne en Lituanie. Les membres en sont élus démocratiquement par les écoliers eux-mêmes. Ses activités ont démontré que les écoliers étaient réellement déterminés à représenter les intérêts des enfants et de la jeunesse.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Lituanie est prête à participer aux initiatives internationales en vue d'offrir un avenir meilleur aux enfants, et à le faire avec et pour les enfants.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : Je donne la parole à S. E. John Denham, M.P., Ministre de l'enfance et de la jeunesse du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Denham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Agir pour éliminer la pauvreté des enfants est essentiel pour améliorer la vie des enfants aujourd'hui; pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel d'adultes et pour briser le cycle de la pauvreté et de l'inégalité.

Il est vital de réaliser les objectifs du Millénaire convenus par les nations, et nous sommes fort préoccupés de ce que les objectifs provisoires proposés pour 2010 dans le projet de document final ne sont pas suffisamment ambitieux. Nous devons viser la réduction de la mortalité infantile et la mortalité des moins de cinq ans par plus d'un tiers d'ici à 2010, si nous voulons les réduire des trois quart d'ici à 2015.

Comme l'a proposé aujourd'hui à New York notre Chancelier de l'Échiquier, M. Gordon Brown, il nous faut un nouveau pacte de développement aux termes duquel aucun pays véritablement engagé à poursuivre une bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté et le développement économique ne devrait être empêché de réaliser les objectifs de 2015 faute de ressources.

Nous n'avons encore progressé que trop lentement vers nos objectifs en matière d'éducation. Nous pensons que les pays les plus riches devraient apporter à la nouvelle initiative de la Banque mondiale les fonds voulus pour accélérer la réponse à nos engagements de respecter les objectifs de l'éducation pour tous d'ici à 2015.

Reconnaissant que la moitié des causes de décès d'enfants découlent de quatre maladies évitables, le Gouvernement britannique considère que, comme nous accélérons nos investissements pour l'éducation dans les pays qui ont un programme, nous devrions aussi accélérer notre soutien pour aider à construire des systèmes de santé universels et équitables.

De plus, dans la mesure où nous devons lancer un cercle vertueux d'allègement de la dette, de réduction de la pauvreté et de développement durable à long terme, notre gouvernement propose aussi de renforcer

notre attachement au succès de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Nous devons aussi maintenir le consensus mondial réalisé lors de la Conférence du Caire sur la population et le développement et la Conférence de Beijing sur les femmes. Ces conférences ont souligné la nécessité de poursuivre une action égalisatrice pour les femmes; l'importance d'assurer un accès à des services de santé génésique et sexuelle de qualité, ainsi que le droit des personnes, notamment des jeunes, à bénéficier des normes de santé sexuelle et génésique les plus élevées. Tout cela est vital si nous voulons lutter contre le VIH/sida. À cet égard, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sert d'inspiration dans tous les travaux visant les objectifs de développement du Millénaire. Pour garantir le bien-être des enfants il faut prendre tous leurs droits en compte. Nous pensons que le projet de document final de cette session extraordinaire – encore négocié – devrait reconnaître l'importance de ces questions.

La lutte contre la pauvreté des enfants est aussi une priorité pour notre politique nationale. Au milieu des années 90, le Royaume-Uni avait le plus haut taux de pauvreté relative des enfants en Europe. Notre engagement est de réduire de moitié la pauvreté des enfants en 2010 et de l'éliminer en une génération. En modifiant la fiscalité et les prestations sociales, et en finançant les services aux enfants, nous sommes en voie d'atteindre nos objectifs. Mais il faut faire encore beaucoup plus. Nous dirigeons nos efforts vers une amélioration de la condition des familles les plus vulnérables.

La participation des jeunes à cette session a donné aux nombreux débats un sens des réalités et des ambitions. Nous devons écouter leur voix aux niveaux national et international.

Nous restructurons l'appareil gouvernemental du Royaume-Uni afin de placer les intérêts et la voix des enfants et des jeunes au coeur des politiques et des services. En tant que Ministre des jeunes, ma tâche est de veiller à ce que la voix des enfants et des jeunes soit entendue et façonne les priorités et les pratiques du Gouvernement, et à faire partager une même vision pour les jeunes au Gouvernement, aux bénévoles, aux entreprises, aux communes et aux familles.

Comme d'autres dans le monde et en Europe en particulier, notre société est de plus en plus diversifiée sur le plan des races, des ethnies et des cultures, et ce

en raison d'une immigration planifiée et non planifiée, de l'asile politique et de l'arrivée de populations fuyant la pauvreté et les conflits. Pour l'ensemble de la société, et pour nos jeunes en particulier, nous devons trouver des façons d'édifier des sociétés qui partagent une vision et des valeurs communes, tout en respectant la diversité. C'est essentiel si nous voulons résister efficacement à ceux qui veulent exploiter le racisme et la xénophobie. Le Gouvernement du Royaume-Uni veut travailler avec d'autres qui ont réussi à relever ces défis afin de trouver la meilleure façon dont nous et d'autres pays devrions réagir. Tant sur le plan national qu'international, les jeunes doivent être au centre de nos efforts pour rapprocher les communautés et pour acquérir des valeurs partagées qui unissent les gens tout en reconnaissant la valeur de la diversité.

Pour évaluer le succès de cette conférence, il faudra déterminer si la vie des enfants s'est améliorée. Ce sera la seule façon mesure de notre succès.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Atsuko Toyama, Ministre de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie du Japon.

Mme Toyama (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à parler pour nos enfants ici aujourd'hui en représentante du Gouvernement japonais.

Je pense que l'ONU a bien fait de choisir les enfants comme thème de cette session extraordinaire à l'aube du XXI^e siècle. Ce choix reflète notre ferme volonté et notre désir de commencer le nouveau siècle en jetant les bases d'un monde meilleur pour les enfants. Si les adultes travaillaient sincèrement à l'édification d'une société favorable au bien-être des enfants, le monde serait meilleur. Mais en réalité, les enfants sont souvent privés de bonheur, parfois en raison de troubles politiques, de conflits armés, de la pauvreté ou simplement parce que les adultes agissent dans leurs propres intérêts.

J'estime que nous devons saisir cette occasion pour envisager sérieusement ce que nous pouvons faire pour les enfants du monde, et pour progresser véritablement. L'avenir repose sur les épaules des enfants. Créer un monde digne d'eux contribuera donc à l'avenir de toute l'humanité. Que ce soit dans les pays développés ou en développement, nous les adultes avons le devoir moral et la responsabilité politique de faire de notre mieux pour les enfants. Les pays

développés en particulier ont un rôle important à jouer, étant donné les ressources considérables qui sont nécessaires à cette fin.

Le Japon a tout fait pour promouvoir le bien-être des enfants, surtout dans les quatre domaines prioritaires de cette session extraordinaire : l'éducation; la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence; la santé; et le VIH/sida.

Premièrement, l'accès à l'éducation est un droit pour tous les enfants. Elle leur permet de réaliser leur potentiel et de surmonter la pauvreté et les difficultés. Elle contribue également à créer des citoyens du monde. Il est particulièrement important d'assurer aux filles un accès égal à l'éducation. L'éducation a été la pierre angulaire de l'édification de la nation japonaise et de la reconstruction du pays après la guerre. Je pense que cette expérience pourrait servir de modèle aux efforts d'édification de la nation ailleurs dans le monde. Le Japon va promouvoir la coopération sur l'éducation avec ce que j'appellerais « l'esprit japonais », c'est-à-dire avec une bonne volonté profonde sans préjugé ni dogmatisme, en utilisant l'expérience de nos éducateurs tout en prenant en considération le contexte culturel et historique des pays intéressés.

Il faut aux enfants, même dans les régions en conflit, une éducation sans interruption. J'ai rencontré le mois dernier M. Amin, Ministre de l'éducation de l'Administration intérimaire en Afghanistan, pour discuter de l'appui que nous pourrions offrir dans le domaine de l'éducation. Notre discussion a renouvelé ma conviction que la réouverture des écoles et la normalisation de l'éducation sont essentielles pour instaurer une paix durable en Afghanistan et pour le reconstruire.

Deuxièmement, je tiens à souligner qu'exploiter des enfants, c'est exploiter l'humanité elle-même. En décembre dernier, le Gouvernement japonais, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et deux organisations non gouvernementales internationales, a accueilli à Yokohama le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, désormais célèbre sous le nom de « Congrès de Yokohama ». Grâce à l'Engagement mondial de Yokohama de 2001, la communauté internationale a montré sa ferme détermination de prendre d'autres mesures pour éliminer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins

commerciales. Il nous reste à mettre en oeuvre l'engagement pris à Yokohama.

Pour sa part, le Japon a fait des efforts sincères pour réprimer les sévices aux enfants et leur prostitution qui, depuis quelques années, sont devenus de graves problèmes sociaux. Il a, en novembre 1999, promulgué la loi contre les actes liés à la prostitution infantile et à la pornographie mettant en scène des enfants, et sur la protection des enfants. La loi sur la prévention des sévices aux enfants, entrée en vigueur en novembre 2000, prévoit une gamme complète de mesures allant de la prévention des sévices à la protection des enfants visés. En outre, le Japon a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. En outre, je suis heureux d'annoncer que le Japon a signé aujourd'hui les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Troisièmement, l'accès à des soins de santé de base est essentiel au bien-être physique et mental des enfants. Le Japon favorise depuis longtemps la coopération avec les pays en développement dans ce domaine. Dans l'Initiative d'Okinawa sur les maladies infectieuses lancée en 2000, le Japon a décidé de consacrer jusqu'à 3 milliards de dollars en cinq ans pour appuyer les mesures contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme dans les pays en développement. Il garde un rôle moteur en tant que Vice-Président du Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et a promis de verser 200 millions de dollars à ce Fonds. En outre, depuis 1993, le Japon a contribué plus de 230 millions de dollars à des activités lancées en collaboration avec l'UNICEF afin d'éradiquer la polio. Je me réjouis de ce que la région de l'Ouest du Pacifique ait été déclarée exempte de polio en 2000.

Attachée à fond au succès de la session extraordinaire, le Japon continuera d'appuyer les enfants du monde en coopération avec les autres gouvernements, les organisations internationales et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les sociétés commerciales et les médias.

Comme l'a dit l'épouse du Président de la République de Corée dans sa déclaration (voir

A/5-27/PV.1), les rencontres de la coupe du monde de la Fédération internationale de football, qu'accueillent la Corée du Sud et le Japon, commenceront peu après cette session extraordinaire. Elles seront dédiées au bien-être des enfants du monde. Le Gouvernement japonais encourage la coopération avec la société civile en appuyant les projets des organisations non gouvernementales (ONG), des autorités locales et autres en matière de besoins fondamentaux par une aide aux projets populaires et des subventions à ceux des organisations non gouvernementales. En outre, l'an dernier, mon gouvernement a créé un Fonds Rêves d'enfants dont l'objectif est d'appuyer les groupes pratiques d'apprentissage et de lecture.

Les enfants viennent au monde dans des conditions inégales. Nous devons faire un monde où tous les enfants – incarnation de nos espoirs et de nos rêves et notre atout le plus précieux – pourront s'épanouir librement. Je lance un appel à tous ceux ici réunis : partageons nos idées et travaillons ensemble pour les enfants, porteurs et créateurs de notre avenir.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Talal Mubarak Al Ayaar, Ministre des affaires sociales et du travail, Ministre de l'eau et de l'électricité du Koweït.

M. Al Ayaar (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais dire, au nom de l'État du Koweït, que j'ai le plaisir de présenter mes sincères félicitations à M. Han Seung-soo pour sa présidence de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je voudrais également remercier le Comité préparatoire et sa Présidente, l'Ambassadeur Patricia Durrant, pour leurs travaux préparatoires à la session extraordinaire. Ma gratitude va aussi au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour son rôle constructif dans les préparatifs de cette session extraordinaire. Je tiens encore à remercier le Secrétaire général de son rapport circonstancié (A/S-27/3) qui met en exergue les progrès faits dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. C'est là une occasion unique de nous engager de nouveau à faire ce que nous n'avons pas pu faire au cours de la dernière décennie.

Les enfants, pour lesquels nous sommes réunis dans ce forum international aujourd'hui, sont notre avenir et la vraie richesse des nations. Nous sommes

ici pour assurer le suivi de la réalisation des objectifs du premier Sommet mondial de 1990 pour les enfants. Tout en prenant note des progrès réalisées et de nos réussites, nous devons également examiner les problèmes qui entravent encore la réalisation de nos aspirations.

La majorité des enfants du monde souffrent de la pauvreté, de l'exploitation et des conflits armés. Nous devons nous concentrer sur plusieurs éléments clés qui ne devraient pas saper notre détermination malgré les obstacles qu'ils peuvent créer. Nous demandons qu'une priorité immédiate, nationale et internationale, soit accordée à la croissance physique, sociale et affective des enfants. Ils devraient commencer leur vie dans un environnement sûr qui leur permette de vivre dans l'équilibre affectif, d'avoir un esprit sain dans un corps sain, de jouir de la justice sociale et d'avoir accès à l'éducation.

L'État du Koweït appuie le projet de document final intitulé, « Un monde digne des enfants », qui est en accord avec les nobles lois islamiques. Nous croyons que les familles et les ménages devraient être notre point de mire, car ils sont les principaux responsables des enfants et leur assurent soins et protection. Nous devons tous relever les défis aux enfants par des stratégies impliquant tous les acteurs et responsables de la société.

Alors que de nombreux dangers menacent la sécurité des enfants, y compris les conflits armés, la toxicomanie, et d'autres maux, nous devons néanmoins rester fermes dans notre lutte contre la désintégration et la peur. Les enfants constituent plus de 50 % de la population du Koweït. L'État du Koweït a pris des mesures pour leur assurer des services de base.

Premièrement, un comité de haut niveau chargé des soins aux enfants et aux familles a été mis en place, englobant des entités gouvernementales et privées. Deuxièmement, les soins de santé, l'éducation, les services sociaux et les soins psychologiques sont assurés aux enfants à besoins particuliers, tels les enfants de prisonniers de guerre, les martyrs, les mineurs et les enfants abandonnés. Ceci comprend les maternelles, les clubs sociaux pour enfants et les services spéciaux pour enfants handicapés et enfants surdoués. Troisièmement, de nombreux projets de pointe ont été mis en œuvre, notamment un centre culturel pour les enfants et un centre d'intervention précoce pour la prévention des handicaps.

Quatrièmement, beaucoup de ménages et de familles bénéficient d'une aide financière de l'État. En outre, les travailleuses ont droit à des congés de maternité et à des prestations de sécurité sociale.

L'État du Koweït compatit avec le drame des enfants qui, pour des raisons politiques et économiques, partout dans le monde, continuent de souffrir de l'égoïsme de certains dirigeants. À cet égard, nous ne pouvons méconnaître la détresse des enfants palestiniens qui pâtissent des pratiques des forces israéliennes d'occupation dans leur recours à la force aveugle et barbare pour semer la ruine. Parmi les victimes des forces israéliennes, il y a des enfants, groupe le plus vulnérable de la société. Nous invitons l'Assemblée générale à condamner les pratiques israéliennes et à inviter Israël à mettre immédiatement fin à ces pratiques et à protéger tous les civils, en particulier les enfants.

Par ailleurs, l'Iraq empêche beaucoup d'enfants koweïtiens de voir leurs proches. Il y a plus de 600 prisonniers de guerre koweïtiens en Iraq, dont certains sont des enfants. Je prie Dieu Tout-Puissant de couronner de succès les efforts de l'Assemblée pour utiliser les lois et les instruments de l'ONU afin de donner une vie digne et sûre aux enfants.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : Je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'il reste encore plus de 40 orateurs inscrits. Je demande donc aux intervenants de respecter la règle des cinq minutes. Sinon, nous ne pourrions pas terminer notre réunion dans le temps imparti.

L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre namibienne de la femme et du bien-être de l'enfant.

Mme Nandi-Ndaitwah (Namibie) (*parle en anglais*) : Je m'adresse à l'Assemblée au nom du Président de la République de Namibie, M. Sam Nujoma, retenu par des obligations nationales aussi importantes.

Je voudrais d'abord féliciter M. Han Seung-soo d'avoir été à l'unanimité élu Président de la vingt-septième session extraordinaire sur les enfants. Je suis convaincue qu'il dirigera les travaux de cette session avec succès.

Je voudrais également remercier la Présidente du Comité préparatoire et les autres membres du Bureau pour leur excellent travail. Notre sincère gratitude va

également à la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à son équipe pour leurs efforts inlassables et leur engagement continu en faveur de la promotion des droits des enfants du monde entier.

Ma délégation rend hommage au Secrétaire général pour son rapport exhaustif intitulé « Nous, les enfants », examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu en 1990, six mois après l'indépendance de la Namibie. Peu après ceci, le Président de la République de Namibie a créé un comité interministériel chargé de développer un programme national d'action pour les enfants. La Namibie a également ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs.

Le programme national d'action pour les enfants met l'accent sur les domaines suivants : soins de santé, nutrition et sécurité alimentaire des ménages, eau et hygiène, puériculture, enseignement fondamental et alphabétisation, et enfants en situation particulièrement difficile.

L'attachement de la Namibie au programme d'action est reflété dans le pourcentage du budget national consacré aux secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation, le logement, l'eau et l'hygiène : 46 %.

Après l'introduction du Mouvement mondial pour les enfants, les députés namibiens ont tenu une réunion d'un jour pour adhérer au Mouvement. Ils ont identifié le VIH/sida, l'enseignement pour tous les enfants, la réduction de la pauvreté et l'investissement dans les enfants comme premières priorités en Namibie, soulignant ainsi notre souci de mettre en oeuvre le Mouvement mondial pour les enfants.

La santé est une priorité en Namibie. Depuis l'introduction de soins de santé de base, l'incidence de la diarrhée infantile ainsi que les cas d'infections respiratoires ont sensiblement diminué au fil des ans. Le tétanos des nouveau-nés a été éliminé et aucun cas de virus de la polio n'a été signalé depuis 1995. Dans l'ensemble, l'accès aux services de santé dépasse 80 pour cent.

Le programme nutritionnel, introduit en 1991, reste axé sur la prévention et le contrôle des déficiences micro-nutritionnelles telles que l'insuffisance en iode, les déficiences en vitamine C et

l'anémie due au manque de fer. Plus de 80 % des ménages consomment du sel iodé.

Les programmes d'eau et d'hygiène développés en 1993 sont mis en oeuvre. Aujourd'hui, plus de 98 pour cent de la population urbaine et plus de 66 pour cent de la population rurale ont accès à l'eau potable. De même, plus de 50 % de la population rurale et plus de 90 % de la population urbaine jouissent de conditions d'hygiène satisfaisantes.

Le gouvernement encourage la puériculture, et le Ministère chargé des questions des femmes et du bien-être des enfants y travaille en coopération avec les parents et les communautés. Les relations entre le gouvernement et les parents ont conduit à la mise en place dans tout le pays de nombreux centres de puériculture homologués.

Par ailleurs, l'enseignement fondamental en Namibie est gratuit et obligatoire. Aujourd'hui, le taux de scolarisation est de 95 %, et il n'y a pas de disparités entre garçons et filles. Le taux de redoublement a sensiblement diminué. Le grand défi est d'assurer un enseignement de qualité universel à long terme.

Les mécanismes de protection et de soins des enfants en situation difficile existent. En fonction des cas, certains enfants sont mis en lieu sûr, tels que les foyers et refuges d'enfants, et des dispositions sont prises pour les réintégrer à leur famille.

Des bourses sociales sont également accordées aux enfants après que leurs besoins sont évalués. L'impact dévastateur du VIH/sida a accru le nombre d'enfants en situation difficile. L'on estime qu'il a fait plus de 80 000 orphelins en Namibie. Le Gouvernement élabore actuellement des directives nationales sur les soins et la protection des orphelins. Face à la propagation du VIH/sida, il a créé le Programme national de lutte contre le SIDA.

Les enfants sont également lésés par de nombreux autres problèmes sociaux, tels que la pauvreté et le chômage endémique. Face à ces problèmes, le Gouvernement namibien s'est lancé dans un programme ambitieux pour réduire la pauvreté.

Nous devons tous nous engager à respecter et à faire respecter les droits des enfants. Je saisis cette occasion pour rappeler à cette Assemblée, y compris aux enfants ici présents – et je suis heureuse que ces enfants, certains namibiens, soient ici présents – qu'il

n'y a pas de droits sans responsabilités. Nos enfants aussi ont donc des responsabilités et des obligations : bien étudier et être responsables envers eux-mêmes, leurs camarades, leurs parents et leur communauté en général.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'engagement de mon gouvernement pour appliquer en tout la Convention relative aux droits de l'enfant et accorder la priorité aux enfants. Ma délégation espère que le document final de cette session servira l'intérêt des enfants du monde. Nous devons tous nous engager à l'appliquer intégralement.

Le Président par intérim (*parle en russe*) : Je donne la parole à S. E. Mme Ebamba Boboto, Ministre des affaires sociales de la République démocratique du Congo.

Mme Boboto (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, au nom de S. E. le général major Joseph Kabila, Président de la République, et au nom des enfants congolais, permettez-moi de remercier M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et Mme Carole Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour leur contribution remarquable aux travaux préparatoires de cette session consacrée aux enfants.

Ces assises se tiennent une année après la date initialement prévue, suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001, qui ont endeuillé l'Amérique et toute l'humanité, attentat que mon gouvernement a condamné dès les premières heures.

Dix ans après l'historique sommet mondial, des progrès importants ont été réalisés dans de nombreux domaines, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la participation. Cependant, le Secrétaire général nous a, dans son rapport intitulé « Nous, les enfants », rappelé les défis redoutables qu'il nous faut encore relever pour la mise en oeuvre effective du plan d'action du Sommet mondial et faire face aux nouveaux problèmes qui persistent.

Aujourd'hui, les mesures clefs à prendre en faveur des enfants portent sur les domaines suivants : un bon départ dans la vie; une éducation de base de bonne qualité et la possibilité pour tous les adolescents de développer pleinement leurs potentialités et de participer activement à la vie de la collectivité.

Dans plusieurs pays en développement, particulièrement dans mon pays, la République démocratique du Congo, la situation humanitaire ayant atteint des proportions alarmantes dans les zones urbaines, la pauvreté a chassé de nombreux enfants du toit familial. Ainsi un grand nombre d'enfants sont sans logis et vivent sans la protection sociale et l'amour qui devraient leur revenir de droit au sein de la famille et sont à la merci de tous genres de prédateurs. Le phénomène des enfants de la rue a fini par s'imposer malgré la structure familiale forte et inclusive qui caractérisait notre société.

Il y a un besoin impérieux de renouveler les engagements internationaux pris en vue de mettre les enfants au premier plan afin de ne pas gaspiller la ressource humaine la plus précieuse au monde et de bâtir une société stable et productive.

Les problèmes de l'enfant sont au centre des préoccupations du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Cette attention particulière est traduite par l'existence d'un cadre juridique et institutionnel susceptible de garantir les droits de l'enfant. Ce cadre juridique comprend, d'une part, les instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC et, d'autre part, des dispositions pertinentes de l'arsenal juridique national, pour faire face aux nombreux problèmes qui persistent notamment la violence, la pauvreté et des fléaux tels que le sida, la guerre, etc.

Par rapport à ces questions importantes, la situation de l'enfant congolais est de plus préoccupante. La pauvreté qui sévit dans la plupart des familles ne permet pas à nos enfants d'accéder aux services sociaux de base.

Sur le plan de la santé, la situation des enfants est marquée par un taux élevé de mortalité infantile qui se situe actuellement à 127 pour 1 000 naissances vivantes, une couverture vaccinale en général faible exceptée pour la paralysie flasque aiguë pour laquelle la stratégie des journées nationales de vaccination a permis une sensible amélioration, une prévalence de la malnutrition protéino-énergétique due à une insécurité alimentaire particulièrement importante. En 2001, on a dénombré environ 900 000 enfants congolais âgés de moins de 15 ans, orphelins de père ou de mère ou des deux parents à cause de la pandémie du virus VIH SIDA dont le taux de prévalence atteint près de 15 % dans certaines villes du pays.

Sur le plan de l'éducation, depuis 1990, le taux net de scolarisation au niveau de l'enseignement de base connaît une régression constante. Actuellement, il s'est stabilisé autour de 58 %.

Sur le plan de la protection, il est apparu que le phénomène de l'enfant de la rue qui n'existait pas auparavant dans notre société étant donné que la structure familiale était forte et inclusive, a pris maintenant de l'ampleur ces dix dernières années.

Par ailleurs, on observe à travers le monde, un phénomène aux conséquences graves qui foudroie les valeurs universellement reconnues notamment la tragédie que vivent au quotidien, des dizaines de millions d'enfants du fait de la guerre. À cet égard, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur prochaine le 1er juillet 2002 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale dont le 60e instrument de ratification a été déposé le 11 avril dernier. Ce traité comporte un important dispositif de protection des droits de l'enfant qui qualifie de crime de guerre le recrutement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales.

Malgré la situation de guerre qui prévaut, la République démocratique du Congo a réagi positivement aux recommandations de la résolution 1261 (1999) du 25 août 1999 par laquelle le Conseil de sécurité a demandé aux États et aux organismes compétents des Nations Unies de redoubler d'efforts en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. C'est pour cette raison que mon pays a adhéré aux principaux instruments internationaux de protection des droits de l'enfant dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, les Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la Convention No 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Aussi, il sied de signaler que le Président de la République, le général major Joseph Kabila, s'est personnellement investi dans ce processus par la promulgation du décret-loi No 066 du 9 juin 2000

portant sur la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes. Il a concrétisé sa volonté politique par la mise en place d'une structure appropriée, le Bureau national de démobilisation et de réinsertion chargé de l'exécution et du suivi de cette décision en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

J'aimerais souligner devant l'Assemblée que mon pays ne recrute plus des enfants au sein des forces armées en dépit du fait que nos agresseurs poursuivent le recrutement forcé de nos enfants dans les régions du pays qu'ils occupent pour les retourner contre nous.

Au plan interne, un effort d'harmonisation de tous ces instruments cités plus haut aux lois nationales est en cours. Bientôt, l'arsenal juridique congolais affichera complet quant à l'importance des dispositions légales protectrices des droits de l'enfant. Le projet de code de protection de l'enfant congolais a déjà été élaboré et n'attend plus que son approbation par le parlement avant d'être promulgué par le chef de l'État.

La guerre d'agression qui sévit dans mon pays depuis 4 ans déjà, n'a pas seulement été à l'origine du phénomène « enfants soldats ». Elle a en plus provoqué des déplacements forcés, brutaux et dramatiques des populations à l'intérieur des frontières de la République démocratique du Congo et renvoyer nombre de nos compatriotes à l'exil forcé vers les pays voisins. Ces populations sont constituées en majorité des enfants et des femmes qui sont les catégories les plus vulnérables. Selon les dernières estimations, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de notre pays s'élève à 2 millions tandis que celui des réfugiés est estimé à environ 332 000. Ceci sans compter les enfants orphelins.

Malgré la situation alarmante que je viens de brosser à l'attention de l'Assemblée, je dois assurer la communauté internationale que la situation de l'enfant demeure au centre des préoccupations de mon Gouvernement. Cette attention particulière se traduit de prime abord par l'existence d'un cadre juridique et institutionnel qui garantit les droits de l'enfant. Elle se traduit ensuite par la mise en œuvre de programmes multisectoriels de survie, de développement, de protection et de participation avec l'appui de nos partenaires extérieurs, en particulier l'UNICEF, et des organisations non gouvernementales internationales, notamment Save the Children.

Actuellement, des efforts importants ont été déployés pour ramener les protagonistes à la table des négociations en vue d'une paix durable. C'est le sens qu'il faut donner à la signature le 19 avril 2002, de l'Accord-cadre dans la ville touristique de Sun City, en Afrique du Sud, pour la gestion consensuelle de la transition. Cet accord a été signé par les trois quarts des participants au dialogue national prévu par l'Accord de Lusaka. C'est le lieu pour moi d'inviter la communauté internationale à bien vouloir soutenir cet accord pour le retour rapide de la paix dans notre pays, une des conditions majeures pour garantir un avenir meilleur à nos enfants. Je profite également de cette occasion pour inviter tous les acteurs de la vie internationale représentés dans cette assemblée afin qu'ils ne ménagent aucun effort pour persuader les autres composantes à adhérer à cet accord pour la réunification totale du territoire national.

Comme je viens de le dire tout à l'heure, mon pays vient d'amorcer un tournant décisif qui va nous permettre de dire oui pour les enfants en disant oui à la paix. Le peuple congolais tient à la paix, à la réconciliation, au développement et à un avenir meilleur pour ses enfants. Et comme le Président de la République, le général major Joseph Kabila n'a cessé de le répéter, je cite :

« La République démocratique du Congo entend vivre en paix avec ses voisins, la politique du bon voisinage est l'un des principes directeurs de notre politique étrangère. Nos enfants ont d'abord besoin de la paix puis du bien-être qui devra provenir de nos ressources naturelles qui malheureusement, continuent d'être l'objet des pillages par des armées étrangères. C'est pourquoi, mon pays s'engage fermement à assurer un avenir meilleur à nos enfants à travers le Mouvement Mondial en faveur des enfants. »

Je tiens à souligner d'ores et déjà que la République démocratique du Congo souscrit à la Déclaration et au Plan d'action que l'Assemblée va adopter à l'issue de cette session extraordinaire. Nous nous engageons par ailleurs à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour donner effet à ladite déclaration dans le cadre de notre plan d'action national que nous comptons réaliser avec le concours de la société civile congolaise et la participation des enfants.

Ma délégation émet le souhait que les gouvernements présents dans cet hémicycle oeuvreront tous ensemble en faveur d'un plan concerté pour un monde digne des enfants, qui adhèrera aux principes contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour terminer, je lance un appel à tous nos partenaires au niveau international, régional et sous-régional à nous aider à réaliser notre programme visant la promotion et la protection des droits de l'enfant. Car pour nous, l'avenir de la République démocratique du Congo réside dans le bien-être de ses enfants et des jeunes. Investir aujourd'hui dans les enfants c'est assurer la paix, la stabilité, la sécurité, la démocratie et le développement durable de demain. Que vive l'enfant! Que vive la solidarité internationale!

Le Président par intérim (*parle en russe*) : Je voudrais une fois de plus rappeler aux représentants les règles qui régissent les déclarations. Je rappelle aux orateurs que les déclarations ne devraient pas durer plus de cinq minutes. Il y a trois lumières : la verte clignote au début de la déclaration et la jaune 30 secondes avant la fin. La lumière rouge signifie que le délai a expiré. J'espère que, dans un esprit de coopération, tous les représentants respecteront cette règle.

J'appelle à présent S. E. Mme Samia Ahmed Mohamed, Ministre des affaires sociales et du développement du Soudan.

Mme Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le privilège et le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Président de la République du Soudan, et des enfants de mon pays. Je félicite M. Han Seung-soo pour son accession à la présidence de l'Assemblée de cette session extraordinaire. Nous sommes sûrs que, sous sa sage direction, cette session sera menée à bien. Je suis heureuse d'exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur de la Jamaïque, Mlle Patricia Durrant, Présidente du Comité préparatoire, aux membres de son bureau, et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour leurs importantes contributions à cette session extraordinaire.

Tandis que les préparatifs étaient en cours pour la session extraordinaire consacrée aux enfants, convoquée pour évaluer leurs conditions de vie et pour examiner les réalisations faites dans le domaine des soins et de la sauvegarde du bien-être des enfants, leurs

droits étaient violés et leur innocence détruite par les balles des forces d'occupation israéliennes en Palestine, dans une démonstration horrible et atroce d'oppression et de persécution. Ces attaques contre des enfants et des femmes étaient commises devant le monde entier.

Tous les enfants ont les mêmes droits, et le droit international doit s'appliquer à tous, sans exception. Ce n'est qu'ainsi que les enfants peuvent être protégés et que les droits de l'homme peuvent être pleinement garantis. Nous appelons donc à ce qu'une protection internationale soit apportée au peuple palestinien, et à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de garantir la protection de la population civile.

Les droits des enfants figurent au premier plan des priorités depuis le Sommet mondial de 1990 pour les enfants. Ils ont reçu beaucoup d'attention de la part des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des érudits et des chercheurs. Il est essentiel de développer le potentiel et les capacités des enfants, de satisfaire leurs besoins fondamentaux, dans une atmosphère familiale sûre, de garantir leur bien-être, de les instruire et de leur inculquer un sens moral. Guidés par le Plan d'action précédent et par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, les États ont fait de grands progrès. Mais de nombreux objectifs fondamentaux visant à assurer le bien-être et à garantir les droits des enfants – objectifs visant à élaborer des politiques et des stratégies aux niveaux national, régional et international – n'ont pas été réalisés.

Le rapport du Secrétaire général sur l'examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (A/S-27/3) parle des nombreux buts qui n'ont pas été atteints et en particulier des larges disparités entre les différentes régions, notamment l'Afrique, concernant les plans et les priorités dans la mise en place de ces programmes. L'analyse de la situation des enfants en Afrique sub-saharienne montre comment les objectifs n'ont pas été atteints, en particulier dans le domaine de la vaccination et de la scolarisation primaire, ainsi que concernant les progrès des maladies mortelles comme le paludisme, la diarrhée, le VIH/sida et la tuberculose. Les souffrances des enfants dans les pays en développement, surtout moins avancés, ont persisté – et même empiré – et nous pensons que, sauf mesures vigoureuses, la situation va se détériorer d'ici 10 ans. Il faudra donc une ferme

volonté politique au niveau national comme international.

Si un nombre limité de pays développés ont rempli leurs engagements, beaucoup n'ont pas respecté leurs obligations internationales concernant l'aide publique au développement des pays en développement et moins avancés.

Il faut mettre un terme aux conflits armés. Il faut se pencher sur leurs causes profondes, et accorder une attention particulière à la paix et à la reconstruction, si on veut soutenir suffisamment les efforts des pays en développement pour mettre en place leurs plans nationaux d'action en faveur des enfants. La communauté internationale devrait soutenir l'unité familiale, fondement d'une société saine et solide – une société offrant un équilibre psychologique, mental et affectif profitable à l'enfant. Il faut une réelle détermination pour éliminer la pauvreté suivant les recommandations pertinentes des conférences internationales, en particulier la conférence d'examen du Sommet mondial de Copenhague sur le développement social. Des mesures sérieuses doivent être prises pour annuler la dette des pays en développement et moins avancés, et pour alléger les graves conséquences du service de la dette et des programmes d'ajustement structurel.

En raison de notre sollicitude pour les enfants, le Soudan a été un des premiers États à signer et à ratifier la Convention relative à leurs droits. Il a élaboré un programme national d'action pour la mettre en oeuvre, et a fait de grands progrès à cet égard, en particulier en ce qui concerne la santé des enfants, l'élimination des maladies endémiques et des maladies résultant de la malnutrition. Il a adopté le principe de l'assurance santé pour les étudiants et les soins de santé mutuels, ainsi que la réalisation des objectifs fixés pour la vaccination des enfants.

Pour mettre l'éducation à la portée de tous, l'État a mis en oeuvre des mesures et des programmes d'éducation visant à renforcer les capacités institutionnelles, à répondre aux besoins des écoles, à encourager les parlements et associations d'enfants, et à étendre aux enfants d'âge scolaire, aux nomades et aux personnes déplacées la compétence des institutions éducatives et à prêter une attention particulière à l'élimination des inégalités entre garçons et filles. Un département spécial a été mis en place pour l'éducation des filles. L'État a aussi mis en vigueur la législation

voulue pour garantir les droits de l'enfant, selon des valeurs et une identité inspirées par les enseignements des religions révélées et une haute moralité. Un conseil national de puériculture a été établi. C'est une des diverses institutions de l'État qui s'occupent des enfants.

L'intérêt de l'État pour les affaires des enfants porte également sur la société civile et locale. Le mouvement soudanais pour les enfants se compose de plus de 54 organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine des droits et du bien-être des enfants, qui aident à fournir des services aux enfants à besoins particuliers et à diffuser la culture de la paix. En dépit des efforts déployés par mon gouvernement depuis 10 ans pour mettre en oeuvre le premier plan d'action, atteindre les objectifs restants demeure un énorme défi pour mon pays et d'autres pays en développement et moins avancés, en particulier en Afrique, en raison des nombreux obstacles qu'ils rencontrent, notamment la grande augmentation de la pauvreté, la lenteur du développement et le lourd fardeau de la dette.

À cet égard, la poursuite de la guerre imposée à mon pays est un obstacle important à tous les programmes de bien-être des enfants, compte tenu du refus obstiné du mouvement rebelle terroriste de répondre aux appels répétés de notre gouvernement pour un cessez-le-feu inconditionnel. Ces programmes sont basés sur notre volonté de tendre la main aux enfants et de leur offrir les services dont ils ont besoin. Du haut de cette prestigieuse tribune, nous invitons la communauté internationale à exercer plus de pressions sur le mouvement rebelle pour qu'il accepte un cessez-le-feu global et mette fin aux souffrances des citoyens, surtout des enfants et des femmes, dans les zones isolées.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Soudan, respectant son engagement de protéger les enfants et d'assurer leur bien-être, a signé hier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'exploitation atroce des enfants par les mouvements rebelles et les groupes proscrits qui en font des soldats et des boucliers humains, exige la coopération de la communauté internationale pour mettre fin à leurs souffrances et leur offrir un métier normal.

En terminant, il ne fait pas de doute que l'unanimité avec laquelle la Convention relative aux droits de l'enfant a été appuyée prouve que les États sont conscients de l'importance des enfants et de la nécessité d'assurer leur bien-être. Cela devrait nous donner une impulsion et l'occasion d'affirmer notre volonté politique ferme et juste de mettre en oeuvre le programme d'action qui sera adopté à la présente séance, en vue d'assurer la croissance et le bien-être des enfants, et de garantir leurs droits.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Ana Dias Lourenzo, Ministre de la planification de l'Angola.

Mme Lourenzo (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : En prenant la parole, nous avons l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, au nom de la délégation angolaise, nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous vous assurons de la pleine coopération de la délégation angolaise au long de la session.

Cette session de l'Assemblée générale a lieu à un moment où le monde se heurte à des situations sociales, politiques et économiques complexes, ce qui assombrit encore l'avenir morne et incertain des enfants. Les conflits s'étendent graduellement partout et compromettent la paix et la sécurité internationales. Ce contexte renforce les responsabilités de l'ONU. Dès lors, cette noble organisation devrait continuer de consacrer son attention à cette situation critique, surtout en Afrique où les conflits internes et frontaliers entravent constamment les efforts pour donner une vie meilleure à la population et surtout à nos enfants.

L'éclatement du conflit armé en Angola au lendemain des élections de 1992 a exacerbé les conditions sociales déjà pénibles des Angolais. En conséquence, près de 4 millions de personnes déplacées, quelque 50 000 orphelins de guerre, 100 000 enfants séparés de leur famille et 100 000 citoyens handicapés ont besoin d'une aide humanitaire nationale et internationale.

On estime que le pourcentage d'enfants dans la population angolaise dépasse 50 %; ils représentent donc les possibilités de développement du pays pour les décennies à venir. Des estimations récentes concernant les retards de croissance, l'insuffisance pondérale et l'émaciation chez les enfants confirment

qu'une nutrition pauvre en protéines et en calories est l'un des problèmes les plus graves qui les touchent. Selon nos renseignements, les taux sont plus élevés en zone rurale qu'en zone urbaine.

En outre, les statistiques suivantes illustrent davantage la situation dramatique de l'Angola : un taux de mortalité maternelle de 1 200 à 1 500 pour 100 000 naissances vivantes; un taux de mortalité infantile de 250 pour 1 000 enfants de moins de cinq ans; 54,1 % à peine de la population ayant accès à de l'eau potable, et 59,1 % à des sanitaires de base; et 6,6 % à peine des enfants ayant accès à une éducation préscolaire. Environ 57 % des enfants d'âge scolaire se retrouvent exclus du système d'éducation, près de deux millions d'enfants sont dans la détresse physique et affective, dont un million ne bénéficient d'aucune protection particulière.

Nous notons avec grande inquiétude le nombre croissant d'enfants séparés de leur famille dans les centres urbains, et exposés à des risques allant des grossesses précoces à l'exploitation sexuelle et commerciale pouvant mener à la prostitution infantine.

Les enfants sont la principale ressource de l'Angola. Leur avenir dépend des mesures de protection et de développement prises par le gouvernement, les institutions de l'ONU, les organisations non gouvernementales, les organisations religieuses et la société civile. Conformément à nos engagements et aux recommandations issues du Sommet mondial pour les enfants, le Gouvernement angolais a créé l'Institut national pour les enfants et a accueilli et mis en vedette un atelier intitulé « Priorités absolues pour les enfants », où les parties intéressées ont analysé des questions comme l'éducation de base, la santé, la nutrition, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et la situation des familles et des enfants vivant dans des circonstances difficiles.

En outre, et conformément aux droits de l'enfant, le Gouvernement angolais a mis en oeuvre des initiatives visant à assurer la survie et le développement des enfants, notamment un programme pour permettre aux enfants de retrouver leur famille biologique ou leur tuteur; une conférence nationale sur l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants qui a entraîné l'approbation d'un plan national d'action; une conférence nationale sur le travail des enfants; et la promotion et la tenue de campagnes d'inscription gratuite des enfants. Lors de la première, en 1988,

80 000 enfants ont été inscrits; la deuxième a débuté en 2001 et se terminera en décembre 2002. À ce jour, 500 000 enfants ont été inscrits. Un système judiciaire des mineurs a été créé pour protéger et garantir les droits des enfants, ainsi que leurs obligations selon la loi. Le Parlement des enfants a siégé en 2000. Des programmes pour enfants, surtout de puériculture, ont été mis en place. Des campagnes d'alphabétisation et d'éducation des adultes ont été lancées, et l'allocation budgétaire destinée au secteur social, actuellement 20 % du budget, a été accrue.

Après que l'Angola s'est engagé à faire disparaître la poliomyélite d'ici à 2005, plus de 3 millions d'enfants ont été vaccinés en 2001. L'avènement de la paix permet au Gouvernement et à ses partenaires d'atteindre un plus grand nombre d'enfants, ce qui nous aide donc à atteindre notre objectif. Le Gouvernement angolais a commencé à introduire des médicaments antirétroviraux afin de réduire la transmission verticale du VIH/sida de la mère à l'enfant. On compte que jusqu'à 70 % des enfants nés de mères infectées n'auront pas la maladie.

Aujourd'hui, l'Angola est au seuil d'une nouvelle étape de son histoire. Le Gouvernement angolais reste donc engagé dans le processus de réforme économique, dans la lutte contre la pauvreté et dans le renforcement des institutions démocratiques. Après quatre décennies d'une guerre débilante, nous constatons aujourd'hui une amélioration de l'environnement en faveur de la protection des droits des enfants. Le Gouvernement angolais reconnaît que les enfants sont une priorité dans l'élaboration de sa politique économique et sociale : c'est pourquoi nous les protégeons et veillons à leur survie et à leur épanouissement.

Le Gouvernement angolais prend cet engagement majeur face aux souffrances de milliers d'enfants dans mon pays. Au nom des enfants de l'Angola, nous appelons l'Assemblée générale et la communauté internationale à faire un geste de solidarité envers les enfants de l'Angola en appuyant le maintien de la paix, la reconstruction nationale et le développement qui représentent tous des besoins fondamentaux pour la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des recommandations qui résulteront de cette session extraordinaire. Pour terminer, la délégation angolaise aimerait exprimer son appui à l'adoption du projet de document final intitulé « Un monde digne des enfants ».

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Shirley Gbujama, Ministre de l'action sociale, des femmes et des enfants de Sierra Leone.

Mme Gbujama (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous les avons déjà entendus. On les trouve dans divers documents de l'ONU et autres. J'en citerai quelques-uns : « Donner la priorité aux enfants », « Un bon départ pour chaque enfant » et « Les enfants d'abord ». Ce ne sont pas là de simples slogans mais des principes que ma délégation appuie à fond. Je vais donc commencer par les enfants.

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais lire aux enfants délégués qui assistent à cette session extraordinaire le petit message suivant de la part de S. E. le Président de la Sierra Leone, Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, qui n'a pas pu être des nôtres et dont je suis l'humble représentante :

« Enfants délégués, cette session vous appartient. Les chefs d'État ou de gouvernement sont ici pour vous appuyer ainsi que votre droit à un avenir meilleur; votre droit à la survie et au bonheur. Nous sommes également ici pour nous engager de nouveau à en faire plus pour tenir les promesses solennelles que nous avons faites il y a 12 ans, avant que certains d'entre vous ne soient nés, et pour protéger vos droits et votre bien-être et ceux des enfants partout au monde. Nous sommes ici parce que nous continuons de croire que votre bien-être exige une action politique au plus haut niveau de chaque pays. »

À cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, je dois rendre hommage au travail d'un organisme qui a été à l'avant-garde des efforts visant à créer un monde meilleur pour les enfants. D'un organisme créé pour prendre soin des enfants et les aider dans un coin du globe il y a plus de 50 ans, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est devenu la première organisation pour les droits et le bien-être des enfants partout au monde. Nous saluons la Directrice générale, Mme Carol Bellamy et les milliers de personnes qui, dans les organisations locales et internationales, ainsi que dans le secteur privé, s'évertuent à créer un monde digne des enfants. L'UNICEF a identifié 10 principes pour améliorer mondialement la vie des enfants et des adolescents. Ces principes, de l'avis de ma délégation, sont essentiels pour élaborer les programmes pour les

enfants de la prochaine décennie. L'un d'eux est que nous devons écouter les enfants.

En Sierra Leone, nous essayons d'écouter nos enfants. Ils ont un forum qui, disent-ils, devrait leur permettre de mener des activités de plaidoyer pour des questions telles que la protection de l'enfance, la toxicomanie, le VIH/sida, les enfants des rues, les besoins particuliers des anciens combattants, la paix et l'éducation. En fait, notre déclaration d'aujourd'hui a trouvé son inspiration dans ce qu'a dit un enfant sierra-léonais sur la détresse et les aspirations d'environ 2 millions d'enfants qui ont survécu à une guerre de rébellion barbare dans mon pays. Nous remercions Dieu de ce que la paix règne désormais.

On s'attendrait à ce que ces enfants survivants fassent de la protection des enfants contre la guerre le premier objectif de la liste des 10 principes de l'UNICEF cités dans un sondage mondial relatif à cette session extraordinaire. Compte tenu du fait que des milliers d'enfants sierra-léonais ont été enlevés, drogués, armés et contraints de se battre, et sachant que des centaines de leurs jeunes frères et sœurs ont subi des amputations cruelles et délibérées, on se serait attendu à ce que les enfants de Sierra Leone nous disent que leur objectif principal est la protection des enfants contre la guerre, la violence et l'exploitation. Mais nous avons constaté, en écoutant, que, pour les enfants de Sierra Leone, les deux objectifs les plus importants sont l'élimination de la pauvreté et la nécessité d'investir dans les enfants.

Il y a 11 ans, en Sierra Leone, nous avons ambitieusement lancé un plan national d'action dans ce sens. Malheureusement, la poursuite de la guerre de rébellion nous a contraints à détourner des ressources vers des programmes d'urgence et humanitaires. Néanmoins, nous sommes fiers du fait que les principaux bénéficiaires des programmes d'urgence ont été des enfants. La création récente d'une commission nationale pour les enfants touchés par la guerre, dont le directeur général fait partie de notre délégation à la session extraordinaire, est également la preuve de notre détermination de nous intéresser à ce groupe de jeunes. À cet égard, nous sommes reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, l'Ambassadeur Olara Otunnu, pour avoir créé cette commission. Nous avons également déjà rédigé un projet de loi sur les droits des enfants qui deviendra la grande Charte des droits des enfants en Sierra Leone.

Les statistiques mondiales indiquent une amélioration générale de la santé des enfants de moins de 5 ans. D'après le rapport du Secrétaire général, « Nous, les enfants » (A/S-27/3), il y a eu une réduction du nombre d'enfants morts de la diarrhée, de la polio et d'autres maladies infantiles. Nous avons appris qu'il mourra 3 millions d'enfants de moins cette année qu'il y a 10 ans; que la polio est sur le point d'être éliminée; et que 90 millions de nouveau-nés seront protégés chaque année d'une perte importante de leur capacité auditive.

Nous ne saurions méconnaître ces changements dans le contexte mondial. En fait, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir fait un bon travail. Mais pour nous en Afrique, nous ne pouvons que prendre note de ces chiffres et de l'amélioration des conditions car, pour nous, les statistiques sont bien moins encourageantes. Les défis identifiés dans la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, en particulier pour l'Afrique, restent aussi énormes qu'il y a environ 11 ans, quand les chefs d'État se sont réunis dans la salle de l'Assemblée.

La guerre des rebelles en Sierra Leone a été le principal frein à nos efforts pour atteindre les objectifs fixés. Mais nous sommes convaincus que la Sierra Leone et d'autres pays en développement auraient obtenu plus de résultats pour nos enfants depuis 10 ans si la communauté internationale avait tenu son engagement – l'engagement de nous aider à réduire la pauvreté d'au moins 5 %. Ne nous y trompons pas. Il existe un lien direct entre la réduction de la pauvreté et la protection des droits et du bien-être des enfants. L'incapacité de répondre aux objectifs des programmes de réduction de la pauvreté apparaît et continuera d'apparaître dans la situation de nos enfants.

Lors du Sommet du Millénaire, à cette même tribune, le Président Ahmad Tejan Kabbah avait parlé de la nécessité, pour la communauté internationale, de s'adapter et de se mobiliser face aux nouvelles formes des éternels problèmes de l'insécurité et du sous-développement. Il avait suggéré que les mesures du Conseil de sécurité face aux conflits armés soient suivies d'actions plus novatrices de nos partenaires du développement, en particulier des institutions internationales de finance et de développement, avec des stratégies axées essentiellement sur les enfants, dans leur intérêt fondamental.

C'est dans ce contexte que je saisis cette occasion, au nom des enfants de Sierra Leone et de tous ceux des pays moins avancés, pour renouveler l'appel en vue de l'annulation et du rééchelonnement éventuels de toutes les dettes dans l'intérêt de nos enfants.

Nous devons nous rappeler que, lorsque nous parlons du financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés, c'est au nom de nos enfants; et lorsque nous demandons aux pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut pour l'aide publique au développement, de renforcer leurs efforts pour réaliser l'objectif convenu, c'est surtout au nom de nos enfants.

En Sierra Leone, nous reconnaissons que c'est la responsabilité majeure de notre pays de fixer ses propres priorités et objectifs et de mobiliser les ressources nationales en vue d'améliorer la situation de notre peuple, et notamment des enfants. Mais une aide de nos partenaires en développement et en affaires pourra être décisive.

Enfin, pour ma délégation, il ne suffit pas d'écouter nos enfants ni de leur donner la parole à cette session extraordinaire qui se tient dans l'instance multilatérale la plus grande du monde, ni de leur promettre de participer à la discussion de toutes les questions concernant leur bien-être. Ce qui compte le plus est que nous traduisions nos paroles en actes en faveur de nos enfants. Cette session concerne l'action – l'action au nom des enfants.

Des défis nous ont été lancés. Nous ne pouvons nous permettre de décevoir nos enfants, qui hériteront de ce monde magnifique. C'est pourquoi ma délégation est heureuse de noter qu'à la suite de négociations longues et intenses, sous la direction de l'Ambassadeur de la Jamaïque, Durrant, soutenu par les Représentants permanents du Bangladesh et de l'Allemagne, nous avons un plan d'action intitulé fort à propos « Un monde digne des enfants », et qui est prêt à être adopté à cette session.

Nous promettons notre adhésion à toute mesure positive allant dans ce sens et à toute clause figurant dans ce document.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à S. E. Mme Aitkul Samakova, Ministre,

Présidente de la Commission nationale pour les affaires de la famille et de la femme du Kazakhstan.

Mme Samakova (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Le peuple du Kazakhstan a été terriblement bouleversé par les actes barbares de terrorisme qui ont eu lieu en septembre dernier ici aux États-Unis et qui ont fait reporter de huit mois la session. Comme c'est souvent le cas à la suite d'actes terroristes, celui-ci a atteint des milliers d'enfants, qui ont perdu leur mère et leur père. Parmi eux, il y a une petite fille de 5 ans, du Kazakhstan, dont la mère est toujours enterrée sous les décombres de l'une des tours.

Le Kazakhstan lui-même combat le réseau terroriste en Afghanistan, et nous soutenons les actions entreprises pour rétablir la paix dans ce pays. Nous espérons que les enfants d'Afghanistan auront un meilleur avenir, mais pour que cela se réalise, la communauté internationale doit porter ses efforts sur le relèvement économique de l'Afghanistan. Le Kazakhstan a déjà commencé à fournir une assistance à ce pays éprouvé et continuera de l'aider.

Le Kazakhstan est un jeune État, mais en l'espace de 10 ans d'indépendance, nous avons pu réaliser d'importantes réformes économiques et politiques. Nous venons de nous lancer vers un développement socioéconomique fructueux. L'Union européenne et les États-Unis considèrent le Kazakhstan comme un pays à économie de marché.

Nous avons adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et ratifié ses deux Protocoles facultatifs sur l'implication des enfants dans les conflits armés, et sur la vente des enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Un projet de loi nationale sur les droits de l'enfant, aujourd'hui au Parlement, est conforme en tout aux exigences de ces instruments internationaux.

Une loi spéciale a été adoptée sur les villages d'enfants et le logement des jeunes, en vue d'améliorer la situation des orphelins. Nous adopterons bientôt une loi sur le soutien de l'État aux enfants et aux adolescents ayant un accès limité aux soins. Un projet de loi est en préparation sur la politique de l'État à l'égard des jeunes en République du Kazakhstan. Celui-ci a donc un cadre législatif adéquat pour la protection des droits et des intérêts des enfants.

En termes pratiques, on fait beaucoup au Kazakhstan pour donner aux enfants des conditions de vie normales. Nous disposons d'un important réseau d'institutions médicales fournissant une excellente aide médicale aux mineures enceintes, avant et après l'accouchement.

Avec l'appui de la Banque asiatique de développement, nous nous efforçons de prévenir l'anémie et les maladies liées à un déficit en iode. Nous nous sommes fixé comme tâche la production de farine riche en fer pour tous pains et de sel iodé à fins nutritionnelles.

L'enseignement secondaire est obligatoire et gratuit pour toute la population. Nous n'avons jamais connu d'hostilités ni de conflit armé, et nos enfants ont la possibilité de grandir dans un environnement sûr et dans des conditions de concorde multiethnique. À cet égard, il faut savoir que nous avons plus de 100 ethnies dans notre pays. Nous pensons que tout cela est le résultat de la politique avisée de notre Président, M. Nazarbaev.

Le gouvernement envisage d'élaborer un plan national d'action pour améliorer la situation des enfants en République du Kazakhstan. Le fondement de ce plan sera le document final de cette session extraordinaire, que nous appuyons pleinement.

Au Kazakhstan, les préparatifs de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale ont été une entreprise gigantesque. L'an dernier, la leçon traditionnelle à apprendre le 1er septembre, a été portée sur deux thèmes : le dixième anniversaire de l'indépendance du Kazakhstan et la campagne « Dire oui aux enfants ». Les médias ont apporté un appui d'information technologique puissant à cette entreprise, si bien que près de 4 millions d'enseignants, d'étudiants, de parents et de citoyens ont dit « oui » aux enfants. Cela représente près du quart de la population de notre pays.

Nous avons également participé très activement à la préparation du document final de cette session et présenté un certain nombre de propositions à cet égard. Ainsi, nous avons proposé l'intégration dans l'enseignement général de programmes spéciaux pouvant aider à prévenir la violence.

Nous sommes convaincus que la violence dans la société – sous toutes ses formes et manifestations – peut être réduite en éduquant les enfants d'une façon

consistante et systématique dans un esprit de non-violence. Nous estimons qu'une attention particulière devrait être accordée à l'égalité des sexes dans l'éducation des enfants. Dès leur plus jeune âge, filles et garçons devraient savoir qu'ils jouissent non seulement des mêmes droits mais également de l'égalité des chances. Dans ce contexte, nous avons proposé une adjonction au document final concernant l'introduction, dans l'enseignement, de programmes sur la parité des sexes. Au Kazakhstan, nous avons déjà élaboré nos projets spéciaux sur cette éducation égalitaire et sur la prévention de la violence. Dans le cadre de ces projets, nous avons mis au point des programmes, des manuels et du matériel d'enseignement et fait des recommandations sur la manière dont ils pourront être introduits dans l'enseignement public.

Nous nous félicitons vivement du contenu du projet de document final, préparé sous la direction des experts de l'UNICEF. Nous estimons qu'il couvre tous les domaines nécessaires si nous voulons créer un monde digne des enfants. Le projet de document final recense ce qui doit être fait d'ici 10 ans pour améliorer la situation des enfants. J'exhorte tous les membres à voter pour. Le document reprend un certain nombre d'idées avancées par le Kazakhstan lors de réunions précédentes et nous notons avec satisfaction que les experts ont entendu les propositions faites alors par notre pays.

Pour terminer, je voudrais féliciter l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et sa Directrice exécutive, Mme Carol Bellamy, et tous ceux qui ont participé à la bonne organisation et à la tenue de la présente session extraordinaire, d'une portée et d'une importance considérables.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à S. E. Mme Girlyn Miguel, Ministre du développement social et des affaires ecclésiastiques et de la parité entre les sexes de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Mme Miguel (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*): C'est pour moi un honneur de représenter le Gouvernement, le peuple et surtout les enfants de Saint-Vincent-et-les Grenadines à la présente session extraordinaire consacrée aux enfants.

Pour que les enfants habitent un monde digne d'eux, nous, les adultes, devons leur fournir les

éléments essentiels à une vie fructueuse et enrichissante. Il va sans dire que cela couvre la nutrition, la santé et l'éducation. Nous, en tant qu'instance, devons avoir consenti, à l'issue de la présente session, un effort soutenu pour identifier les changements structurels et institutionnels nécessaires pour entreprendre les réformes qui permettront de réaliser nos objectifs. Au niveau international, il nous faut créer des lois justes et pragmatiques et des institutions pour défendre les droits de l'enfant. Au niveau national, il nous faut réexaminer nos lois, nos structures sociales et notre attitude afin de créer un cadre où nos enfants pourront s'épanouir et exceller et pas seulement exister.

Nous n'ignorons pas les épouvantables statistiques sur les enfants touchés par les conflits armés. Ces chiffres font honte non seulement à ceux qui se servent des enfants pour la guerre mais aussi à nous tous. Nous pensons aussi avec peine aux 10 millions d'enfants qui meurent chaque année de maladies évitables. Une fois de plus, ces statistiques causent une honte universelle et je veux espérer qu'elles renforceront la volonté d'agir des ces pays qui ont les moyens de fournir l'essentiel pour la survie de nos enfants : médicaments, eau potable, etc.

Les trois conférences internationales des Nations Unies cette année ont toutes un impact direct et fondamental sur le bien-être de nos enfants. Les nobles objectifs de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, si on les réalise, réduiront fortement la pauvreté mondiale, faisant ainsi du monde un lieu plus sain et plus heureux pour les enfants. Cette session, qui touche à sa fin, définira ce qu'il faut pour bâtir un monde digne des enfants. La prochaine conférence, le Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Johannesburg, traitera des questions d'environnement et cherchera à rectifier ou à freiner certains dommages infligés au monde physique que nous léguons à nos enfants.

J'espère que vous m'excuserez, Monsieur le Président, si je me borne à parler des progrès réalisés dans les soins et le soutien à nos enfants dans notre tout petit pays. Malgré nos ressources limitées, nous veillons à ce qu'ils aient accès aux soins de santé grâce à un système de dispensaires de campagne établi dans l'île entière. Nous nous acharnons à organiser notre enseignement et nous espérons et promettons que

l'enseignement gratuit sera, d'ici 10 ans, accessible à tous nos enfants jusqu'à la fin de leur scolarité.

Nous faisons le maximum pour créer un environnement favorable aux investissements étrangers qui, avec le concours de l'industrie et de l'agriculture locales, offrira des possibilités d'emploi à nos enfants. Pour parvenir à nos objectifs, nous avons besoin d'aide – tant de nos partenaires ancestraux comme les églises qui jouent un rôle crucial dans l'enseignement que d'entités mondiales nouvelles, novatrices et engagées. Il nous est essentiel de participer à l'économie. Ce n'est qu'en créant des conditions favorables au commerce et aux investissements que nous réussirons. Il faut que les pays prospères du monde honorent leur engagement de venir en aide aux pays les plus pauvres du monde.

Je constate avec tristesse qu'un des grands bienfaiteurs et amis de mon pays, la République de Chine à Taiwan, est exclu d'une conférence mondiale. Des millions d'enfants taiwanais ont les mêmes droits fondamentaux que ceux du reste du monde et ont besoin de notre fraternité.

Lors de la présente conférence, nous avons entendu des millions de mots apparemment sincères sur ce qu'il faut faire pour que nos enfants vivent dans un monde digne d'eux. Espérons que ce ne sont pas que des mots et que nous partirons tous d'ici enrichis, inspirés et ennoblis dans notre engagement pour créer un monde meilleur pour nos enfants. Que ceux d'entre nous qui utilisent les enfants pour la guerre trouvent dans leur cœur la volonté d'arrêter! Que ceux d'entre nous qui maltraitent les enfants – parents, clergé ou étrangers – cessent! Entendons la voix de nos enfants, écoutons leurs paroles et rappelons-nous qu'il nous incombe de veiller à ce que l'avenir ne soit pas profané! Efforçons-nous de voir clairement l'avenir et de prendre des mesures urgentes pour protéger notre monde et nos enfants d'un sacrilège futur.

Permettez-moi de terminer en remerciant tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cet événement remarquable et décisif. Cela a été un honneur pour moi d'être ici.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre Girlyn Miguel d'avoir obligeamment respecté le délai.

Je donne la parole à S. E. M. Abdul Rahim Karimi, Ministre de la justice de l'Afghanistan.

M. Karimi (Afghanistan) (*parle en dari, texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai l'honneur de lire une déclaration de S. E. M. Hamid Karzai, Président de l'Administration intérimaire de l'Afghanistan qui, malgré son désir d'assister à la présente session extraordinaire consacrée aux enfants, a été retenu en Afghanistan par des tâches urgentes.

« Les conflits armés des 23 dernières années ont eu un impact terrible sur tous les niveaux de la société civile, en particulier sur la vie des enfants afghans. Des millions d'enfants afghans ont un besoin sérieux de traitements médicaux. Cent mille sont occupés à des travaux pénibles, dans des conditions de travail dangereuses. L'Assemblée sait bien comment les conflits armés peuvent détruire la vie des enfants.

Bien que l'étendue des souffrances des enfants afghans soit particulièrement vaste, nous songeons aussi aux problèmes enracinés, qui affectent la vie des enfants à travers le monde. Nous savons bien qu'ils souffrent de diverses manières dans de nombreux pays. Nous espérons que cette session extraordinaire consacrée aux enfants conduira à l'adoption de décisions vitales pour la protection et la promotion de leurs droits à travers le monde.

À cet égard, l'administration intérimaire en Afghanistan est déterminée à déployer tous les efforts possibles pour réaliser cet objectif. Il est important de noter que l'Afghanistan ne pourra pas surmonter les redoutables problèmes qui se posent à ses enfants, sans assistance de la communauté internationale, de l'ONU et d'autres organisations traitant de questions humanitaires. Je voudrais ajouter que, si l'Afghanistan n'avait pas été libéré de la domination des terroristes et des intégristes, aucun enfant afghan ne pourrait entrer à l'école; par contre, les enfants afghans auraient pu être entraînés à servir le terrorisme et à devenir les pires ennemis de leur pays au lieu de servir leur peuple.

Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre, au nom des enfants afghans, notre plus profonde reconnaissance aux enfants – et à leurs familles – qui ont exprimé leur solidarité en offrant une petite partie de leurs modestes biens aux enfants afghans.

Pour terminer, je voudrais réitérer mes meilleurs voeux pour le succès de cette réunion et mes meilleurs voeux à ceux qui ont pris des mesures pratiques visant à améliorer le bien-être des enfants à travers le monde ».

Je vais maintenant lire ma propre déclaration à l'occasion de cette session extraordinaire consacrée aux enfants.

La protection des enfants demeure une responsabilité fondamentale de la communauté internationale, qui exige qu'ils soient élevés dans un environnement sain, qui garantisse leur bien-être spirituel et physique. Malheureusement, je dois dire que de nombreux changements négatifs dans notre pays suite à 25 ans de conflits armés ont eu un impact terrible sur l'éducation et la formation de la génération qui vient.

En Afghanistan, il existe une génération d'enfants qui a été élevée dans une atmosphère de conflits armés, privée d'éducation, d'espaces de loisir et de soins de santé. Témoins de la mort de leurs proches et de la perte de leurs avoirs matériels et moraux, les enfants ont été victimes de diverses affections psychologiques. De plus, ils ont été forcés d'accepter des tâches qui pénibles et, dans certains cas, de participer à des opérations militaires afin de se nourrir. Nous le savons tous, il ne sera pas facile de trouver des solutions à ces problèmes. Chaque membre de la société humaine aura donc la responsabilité fondamentale d'attirer l'attention des dirigeants du monde pour trouver des solutions à ces graves problèmes.

Aujourd'hui, nos enfants manquent de soins de santé adéquats. Rien n'est fait pour leur offrir des espaces de loisir. Des milliers d'enfants ayant droit à accéder à des établissements d'enseignement sont inaptes à suivre un niveau normal d'éducation. Il n'y a pas assez d'écoles ni d'établissements d'enseignement. Dans certains cas, les enfants ont dépassé l'âge d'admission à l'école primaire. Il est donc vital que soient ouverts des centres d'enseignement pour adultes offrant des cours d'alphabétisation.

De plus, les centres de nutrition pour nourrissons sont inexistantes. Nous n'avons pas de crèches pour offrir des soins aux enfants de moins de sept ans. Il n'y a pas assez de professeurs aptes à l'enseignement professionnel. Les niveaux d'éducation sont extrêmement bas.

Pour empêcher que les privations lèsent encore les enfants – dont beaucoup ont perdu leurs parents et n'ont pas de tuteur – nous devons prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'on s'en occupe. Nombre de ces enfants errent dans les villes, acceptant des emplois d'apprenti rémunéré. De plus, il faut faire des efforts pour fournir une formation professionnelle à ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école et ont été forcés d'accepter le service militaire. Des débouchés doivent être offerts aux enfants afin qu'ils puissent se distancier des armes. Ceux qui continuent à souffrir de diverses affections mentales à cause des ravages de la guerre doivent être soignés.

Une formation et une éducation doivent être offertes au national à tous les enfants. Surtout, les enfants qui commettent des crimes doivent être maintenus dans des centres de formation, où ils devront recevoir une formation qui leur permettra de devenir des membres responsables de la société. En ce moment, ces centres n'existent pas. Nous n'avons pas été en mesure d'offrir des centres de formation, de soins médicaux ni de logement à ces enfants. Ils sont actuellement abrités dans des bâtiments jouxtant les locaux des criminels adultes. Bien que nous ayons soulevé cette question à plusieurs reprises devant les autorités et les fonctionnaires de l'ONU, nous attendons toujours les résultats. Néanmoins, nous continuerons nos efforts pour résoudre ces problèmes dans notre pays.

Je voudrais dire aussi que, après la chute du régime terroriste et anti-national des Talibans, et à la suite de la création de l'Administration intérimaire afghane, nous avons accompli de nombreuses tâches utiles. Plusieurs écoles ont été ouvertes à Kaboul et dans d'autres provinces, et un grand nombre d'enfants y poursuivent leur éducation. Le nombre total d'enfants qui fréquentent les diverses écoles atteint 2,01 millions, et le nombre d'écolières 673 000. En outre, des orphelinats ont été rouverts à Kaboul même et dans d'autres provinces; ils accueillent de nombreux orphelins dans le besoin. Rien qu'à Kaboul, 1 300 orphelins, dont 120 fillettes, sont inscrits dans des orphelinats. Deux cents autres orphelins ont été enregistrés à Herat, Logar, Kapisa, Badakhshan et dans d'autres provinces. Mais, malgré ces progrès, il y a dans tout le pays de nombreux autres orphelins non enregistrés.

L'Administration intérimaire a également pris des mesures pour empêcher que des enfants ne soient

employés dans le secteur militaire. En outre, on s'efforce de réduire le plus possible les travaux forcés. Toutefois, nous pouvons et devons faire bien plus encore. Ce ne sera qu'avec l'aide de la communauté internationale que nous pourrons réaliser d'autres progrès pour améliorer la vie des enfants.

En terminant, je tiens à souhaiter un avenir prospère à tous les enfants, avenir de nos pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande instamment à tous les orateurs de collaborer en respectant strictement le délai de cinq minutes.

Je donne la parole à S. E. M. Gabriel Riveros, Ministre de la santé publique de la Colombie.

M. Riveros (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de féliciter par votre entremise l'Ambassadrice Patricia Durrant, Représentante permanente de la Jamaïque, d'avoir organisé cette session. Je félicite également le Secrétaire général, Kofi Annan, ainsi que la Directrice générale de l'UNICEF, Carol Bellamy, pour leurs intenses travaux préparatoires.

Demain sera trop tard pour les enfants du monde. Dans les pays en développement, la majorité des enfants sont pauvres et, ce qui est pire encore, la majorité des pauvres sont des enfants. Ils sont particulièrement exposés à toutes sortes d'atteintes à leurs droits car ils n'ont pas de systèmes de protection ou de défense appropriés, ce qui a une incidence grave sur leur avenir. En général, des niveaux élevés de pauvreté et de chômage entraînent l'éclatement de l'unité familiale, l'augmentation de la violence domestique, l'exploitation au travail, les sévices et l'exploitation sexuels, ainsi que l'abandon.

La Colombie, en outre, subit les effets d'un conflit armé lié au problème mondial des drogues illicites, qui a des incidences négatives sur les conditions de vie de nos enfants, et notamment sur la santé et l'éducation. Ceux qui sont touchés le plus directement sont les enfants combattants, les victimes du narcoterrorisme, d'opérations armées et de séquestrations, de même que les déplacés et les orphelins. Ce conflit augmente le risque de perturbation du processus de développement et d'accumulation de capital humain et social. De façon indirecte, le conflit affecte l'investissement public et

les dépenses sociales, ce qui nuit au développement de tous les enfants, surtout économiquement faibles.

Néanmoins, l'impact de cette situation a été amorti car les dépenses sociales de santé, d'éducation et de nutrition sont régies par la loi, et les ressources qui financent les programmes du Système national de bien-être familial sont d'origine parafiscale. Ainsi, les dépenses sociales du pays atteignent aujourd'hui près de 13 % du produit intérieur brut, ayant pratiquement doublé depuis 1990 – progrès laborieux, réalisé par un processus draconien d'ajustements fiscaux.

En vue de créer des conditions donnant aux enfants accès aux biens et services sociaux, le gouvernement national a élaboré et mis en place un ensemble de mesures et de réformes globales afin que l'économie retrouve une croissance stable. En outre, on a mis en oeuvre une série de mécanismes visant à protéger et à cibler les dépenses sociales, en plus de réformes structurelles dans la répartition des ressources. Cette intervention publique vise à éliminer la pauvreté et à protéger les groupes vulnérables. Pour rentabiliser les dépenses structurelles de santé et d'éducation, on a élaboré, par le biais du système de sécurité sociale, des incitations pour diminuer le taux d'abandon scolaire, pour décourager le travail des enfants et pour fournir une alimentation adéquate aux mineurs, notamment en surveillant leur poids et leur taille.

D'ici 10 ans, nous devons mettre le monde à la portée des enfants, avec l'aide du document final de ce deuxième « sommet mondial pour les enfants ». Notre problème d'adultes est de faire que nos enfants se portent mieux et soient mieux éduqués afin qu'ils puissent obtenir de meilleurs résultats que nous, les adultes d'aujourd'hui.

Pour notre part, l'engagement de la Colombie en faveur des enfants, animé par le Président de la République et son épouse, est fondé sur la reconnaissance du rôle central des enfants, fruits de la société, citoyens de l'avenir et bâtisseurs d'un lendemain meilleur. Les adultes actuels ont l'obligation d'édifier une Colombie plus affable et humaine, avec le concours de ces enfants. Le défi consiste donc à élaborer une politique publique par un effort collectif, en respectant le précepte constitutionnel colombien selon lequel les responsables de la promotion et de la défense des droits des enfants sont la famille, la société et l'État. Cette politique publique doit concentrer les

efforts nationaux sur l'accumulation équitable de richesses humaines et physiques, et non pas sur leur accumulation au profit de groupes restreints.

Faire valoir les droits des enfants signifie aussi mettre en pratique les activités de suivi et d'évaluation. Nous avons identifié chacun des droits des enfants – conçus comme des biens de la personne et des atouts socialement précieux – de façon à pouvoir les mesurer, les planifier et les évaluer. En renvoyant les rapports de nos pays sur la réalisation des objectifs fixés en 1990, nous avons constaté des progrès importants, même si, dans certains cas, les objectifs n'ont pas été atteints. Cette expérience nous a appris que, lorsqu'on se fixe des objectifs à long terme, il est impératif que les stratégies et les mécanismes établis soient accompagnés de méthodes d'évaluation et de suivi afin de mesurer l'adhésion à ces objectifs, dans un processus systématique et continu.

Mettre la Colombie à la portée des enfants signifie respecter immédiatement chacun des engagements que nous prendrons à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans un effort collectif de la société entière et en tant que devoir de l'État, garant de leur mise en oeuvre. Permettez-moi de le répéter : demain sera trop tard pour les enfants du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Luis Alfonso Dávila, Ministre des affaires étrangères du Venezuela.

M. Davila (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de lire un poème de l'écrivain créole Andrés Eloy Blanco :

« Quand on a un enfant,
On a l'enfant de la maison et de la rue entière,
On a celui que la mendiante porte sur sa hanche
Et celui que la gouvernante anglaise pousse dans un landau,
L'enfant blond que porte la créole,
L'enfant blanc que porte la négresse,
L'enfant indien que porte l'Indienne
Et l'enfant noir que porte la terre ».

C'est avec cette sensibilité étincelante que le poète créole Andrés Eloy Blanco exprime les

sensations que lui inspirent, non pas un ou deux, mais tous les enfants de la terre.

Le Venezuela applaudit la tenue de cette session extraordinaire qui nous donne non seulement l'occasion d'évaluer les mesures et les progrès réalisés depuis 1990, mais également de bâtir un meilleur avenir pour les enfants du monde entier. Le Venezuela a, le 13 septembre 1990, ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et, ce faisant, s'est engagé à en respecter les dispositions.

La République bolivarienne du Venezuela est en train de tracer sa propre voie pacifique et démocratique qui a attiré l'attention de la communauté internationale. Elle peut donc aujourd'hui, depuis cette noble tribune, s'enorgueillir de quelques réalisations concrètes : un cadre juridique, notre Constitution bolivarienne et la Loi organique de protection complète des enfants et des adolescents, visant à donner suite aux dispositions de la Convention. De cette loi extrêmement moderne est issu le Système national de protection qui comprend tous les organismes stratégiques s'occupant des enfants, avec un réseau national sur les 24 états et les 334 collectivités du Venezuela.

Le Venezuela, démocratie participative, a consulté les enfants et les adolescents pour évaluer le plan opérationnel annuel en la matière afin d'incorporer leurs observations. Cette initiative s'inscrit dans le processus d'élargissement des droits sociaux inscrits dans la Constitution nationale sous quatre grandes rubriques : survie, développement, protection et participation.

Un groupe d'enfants et d'adolescents vénézuéliens participe à ce sommet mondial. Tout à l'heure, ils m'ont demandé d'inviter les pays qui ne l'ont pas fait à signer la Convention et à la traduire en mesures concrètes, comme au Venezuela.

Nous félicitons le Groupe de Rio de sa contribution et de sa lucidité dans les négociations avant et pendant ce sommet.

Au Venezuela, les investissements consacrés aux enfants dès la naissance sont passés de 2 % du produit intérieur brut il y a trois ans à 7 % aujourd'hui, soit près de 25 % du budget national. Depuis trois ans, nous avons intégré 1,4 million d'enfants qui avaient été exclus du système scolaire ou qui l'avaient abandonné.

En contrôlant les variables macroéconomiques, en particulier l'inflation, nous avons réussi à tirer plus

d'un million et demi de personnes – dont beaucoup d'enfants et d'adolescents – de la pauvreté. C'est ainsi que nous voulons en finir avec la dynamique perverse de la pauvreté et de la délinquance.

Nous avons mis en place la Banque de la femme pour aider les chômeuses en leur accordant des crédits pour qu'elles lancent une activité économique productive. Nous avons créé également la Banque du peuple souverain. Nous avons ouvert plus de 2 500 écoles bolivariennes qui, cette année, seront de 3 000.

Cela reflète l'intérêt que nous portons aux écoliers et réaffirme l'idée d'un enfant sain, éduqué, bien nourri, et entouré pendant que ses parents travaillent. En outre, en trois ans, nous avons triplé le traitement des enseignants. L'éducation est et restera au cœur d'une stratégie visant à constituer un nouveau citoyen vénézuélien.

Je voudrais faire partager à l'Assemblée la fierté que m'inspirent les 280 membres de notre orchestre symphonique de jeunes et d'enfants, le meilleur au monde en son genre, qui s'est produit hier soir lors du gala, sur la demande du Secrétaire général de l'ONU. Ce n'est qu'un aspect d'un vaste projet qui a fait passer de 60 000 à 110 000 le nombre d'enfants participant à ce programme musical.

En matière de santé, nous avons réduit à 17 % la mortalité infantile. La moyenne mondiale est de 57 et, dans les pays en développement, de 63. Par le biais de réseaux consacrés à promouvoir la qualité de vie, nous assurons des soins complets à 250 000 enfants dans 19 000 centres de soins. On vise cette année à en atteindre 300 000.

Grâce à un programme appelé Hôpital ami des enfants – qui comprend 18 hôpitaux dans tout le pays – nous avons augmenté le niveau de soins dont bénéficient les enfants de moins de 1 an. Le résultat initial a été une baisse de 10 % de la mortalité infantile due à l'atrophie pulmonaire.

Nous avons également des programmes visant à encourager l'allaitement. Aujourd'hui au Venezuela, l'État garantit à toute sa population des vaccins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans contre les maladies infectieuses évitables telles que la polio, la rougeole, la coqueluche, la diphtérie, la rubéole, la tuberculose, l'hépatite et la méningite, dont beaucoup ont déjà été éliminées au Venezuela.

Je ne veux pas ennuyer l'Assemblée avec des chiffres et des données, mais je tiens à dire que toutes ces intentions, ces plans concrets et ces réalisations ont été sérieusement menacés récemment quand un groupe de forbans de la politique ont attaqué l'autorité légitime du pays. Ce fut un événement sans précédent : un petit groupe élitiste doté de ressources et ayant l'appui de certains éléments aujourd'hui à l'enquête, a séquestré le Président constitutionnel de la République, décrété la dissolution du pouvoir législatif, renvoyé les dirigeants des institutions et refusé de reconnaître les gouverneurs et les maires, tous démocratiquement élus par le peuple.

Je déplore que de tels événements se soient produits dans mon pays, mais je m'enorgueillis également de ce qu'un peuple doté d'une culture politique, conscient de ses responsabilités et de son engagement historique – celui dont j'ai parlé – soit descendu dans la rue, sans armes mais avec courage et détermination, défendre la démocratie, la Constitution bolivarienne et son gouvernement légitime et rendre au Président Hugo Chávez le mandat qui lui avait été confié démocratiquement.

Au nom de mon gouvernement, de mon peuple et de mon pays, en notre nom à tous, je tiens à remercier le Groupe de Rio, l'Organisation des États américains, le G-15, le G-77, le Mouvement des pays non alignés et en particulier les pays qui ont reconnu vite, clairement et sans tergiverser que cette situation était en fait un coup d'État, et qui n'ont pas hésité à appuyer le Gouvernement constitutionnel de la République bolivarienne du Venezuela.

Au nom des enfants du Venezuela et des enfants du monde, je voudrais exprimer notre inquiétude devant la diminution considérable de l'aide des pays développés aux pays les plus nécessiteux. Nous n'avons toujours pas compris qu'investir dans les enfants c'est investir dans l'avenir. À la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue récemment au Mexique, le Président Hugo Chavez Frías a proposé la création d'un fonds humanitaire international qui nous permettra de briser le cercle vicieux de la pauvreté qui affecte tant d'enfants. Ce fonds, comprenant un pourcentage de la dette extérieure mondiale et un pourcentage des dépenses militaires, pourrait alors être investi dans des programmes de réduction de la mortalité infantile et profiter aux enfants. Ce n'est qu'ainsi que nous répondrons à l'exigence de tous les enfants qui ont

participé à ce Sommet : être entendus. J'insiste donc sur la mise en oeuvre de cette proposition; ainsi nous dirions bien oui aux enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Musuleng Cooper, Ministre de la parité entre les sexes et du développement du Libéria.

Mme Cooper (Libéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Libéria, et de ma délégation, j'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée nos vives félicitations pour avoir accueilli avec succès cette session extraordinaire sur l'avenir des enfants. J'exprime également notre sincère gratitude à la famille des Nations Unies, et notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui aident le Libéria dans tous ses programmes nationaux visant à améliorer la situation et l'environnement d'ensemble de l'enfant libérien; alors que nous nous associons au monde pour dire oui aux enfants.

C'est vraiment un honneur d'être ici pour la délégation du Libéria. Notre participation à cette session extraordinaire illustre encore le ferme engagement de notre gouvernement et de nos dirigeants nationaux pour contribuer utilement au mouvement mondial d'actions concertées, au nom des enfants du monde.

La participation du Libéria aujourd'hui n'est pas en réponse à son obligation politique de membre du village mondial, mais est dictée par la conviction morale que si nous n'assurons pas un environnement permettant à nos enfants d'exercer tout leur potentiel, nous manquerions à nos obligations et à nos devoirs de dirigeants et de parents.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement libérien a réalisé ce qui suit : la ratification et la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'accent étant mis sur la situation de la fille; la vaccination de tous les enfants libériens, nous rapprochant ainsi de l'objectif de l'élimination totale de la polio au Libéria; et dans un esprit d'amour, de réconciliation et de coopération, la fourniture d'informations et la mise en oeuvre d'une stratégie de mobilisation spécifique au profit de nos voisins du bassin du fleuve Mano. En avril 2001, la création du Ministère de la parité entre les sexes et du développement a permis l'application intégrale du

Programme national d'action 2001-2015 pour les enfants.

Poursuivant des politiques et des plans d'action appropriés, à impact positif sur nos enfants, le gouvernement et les dirigeants nationaux dialoguent et coopèrent à mettre en place des capacités pour les enfants touchés par la guerre, y compris en renseignant sur le VIH/sida et en le traitant.

Pour nous, au Libéria, le Mouvement mondial exige d'urgence des mesures énergiques et percutantes, du fait surtout que notre pays aurait certains des indicateurs les plus bas en matière de santé et de bien-être, avec des niveaux de plus en plus élevés d'analphabétisme, de mortalité infantile et de malnutrition. La situation de nos jeunes est aggravée par le manque d'accès aux éléments vitaux de la vie tels que l'eau potable et l'hygiène ainsi qu'un enseignement fondamental dans les zones rurales, notamment touchées par la guerre et les attaques rebelles incessantes.

La situation de l'enfant libérien reste compromise par l'incapacité du Gouvernement libérien de porter son attention sur les programmes en cours de nature à contribuer utilement au progrès de nos enfants. Les obstacles à d'autres progrès en faveur de nos enfants sont les activités rebelles persistantes dans l'Ouest et le Nord-Ouest du Libéria, ce qui aggrave le déplacement forcé des femmes et des enfants, ces derniers constituant le plus grand pourcentage de la population déplacée; et le manque d'appui effectif aux activités de développement national, ce qui empêche le progrès de la santé et de l'éducation. Plus inquiétante est la destruction continue d'installations nouvelles par des attaques rebelles qui se poursuivent dans diverses régions du pays.

D'autres obstacles sont la lourde dette nationale et surtout l'incapacité de rembourser les dettes et les prêts du passé, ce qui répand la pauvreté dans toute la population. Si cette question de l'incapacité du Libéria et d'autres pays africains de payer leur dette n'est pas traitée en priorité dans un souci de paix, de stabilité et de progrès, nos efforts sur l'action concertée, au nom de nos enfants, deviendront une propagande creuse et des promesses vides.

En outre, la misère, surtout chez les paysans du Libéria et d'autres pays du tiers monde, reste très grave en raison de l'incapacité des familles pour bien nourrir leurs enfants du fait de la perturbation prolongée et

continue des activités agricoles. Pour cultiver et produire, les agriculteurs et leurs familles doivent être établis et stabilisés.

L'insensibilité de certains États face à la détresse du Libéria, où des enfants innocents sont victimes du maintien des sanctions contre notre peuple pacifique, ne peut conduire qu'à des conditions encore plus désastreuses pour nos enfants, pour les handicapés, pour nos citoyens, femmes, enfants et autres groupes vulnérables. Ne devons-nous pas nous entraider entre frères?

Le Libéria, autrefois champion de la paix et de la démocratie sur le continent africain et dans le monde, se présente nu devant vous, interpellant le tréfonds de votre conscience individuelle et collective et plaidant auprès de l'ONU pour la levée des sanctions contre lui car elles n'ont fait qu'accroître les souffrances de notre peuple, las de la guerre.

C'est au nom des enfants que je me tiens ici, plaidant auprès de l'ONU pour renforcer les capacités des gouvernements et des peuples des nations ici représentées pour donner la priorité à nos enfants. Car seuls, nous n'avons pas d'appui. Nos difficultés individuelles et collectives ont atteint un niveau si alarmant que nous sommes forcés de faire appel au sens moral de cette noble institution humaine pour qu'elle donne la priorité, au-dessus des autres préoccupations politiques, à la sécurité, au bien-être et au bonheur de l'humanité, et surtout de nos enfants.

Je prie sincèrement pour que nous saisissons ensemble cette occasion historique de remédier aux promesses non tenues en nos années d'inaction et de réaliser nos objectifs manqués. Qu'il nous soit donné une nouvelle occasion de changer notre monde pour le mieux-être de nos enfants. Pussions-nous ouvrir cette ère nouvelle au nom de tous les enfants en acceptant le défi moral mondial de vivre pour le bien suprême de tous en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

Que l'amour de nos enfants nous donne force, fermeté et constance et que Dieu nous accorde la paix au moment où nous prenons des engagements à l'égard de l'avenir des enfants du monde, en particulier des enfants libériens.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Phetsile

Dlamini, Ministre de la santé et du bien-être social du Swaziland.

Mme Dlamini (Swaziland) (*parle en anglais*) : Le Royaume du Swaziland se réjouit de faire partie de cette importante assemblée pour examiner un sujet vital pour toutes les nations du monde.

Malgré les défis croissants, de nombreux efforts ont été déployés pour faire du Swaziland un lieu meilleur pour tous les enfants swazis. L'amour des enfants est profondément enraciné dans notre culture car nous savons qu'un enfant est pareil à une graine qui transmet l'histoire de la famille.

Parmi les succès obtenus dans le Royaume du Swaziland figure la mise au point d'un programme national d'action pour les enfants couvrant la période 1993 à 2000, grâce auquel, des comités ont été créés pour s'occuper des questions liées aux enfants. La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant a imprimé en 1995 un élan aux initiatives axées sur la protection des enfants ainsi qu'à celles qui portent sur les questions les touchant.

La mise en place cette année d'un service des enfants permettra de mieux promouvoir et protéger leurs droits. Dans ce cadre, une étroite collaboration s'instaure avec le département du maintien de l'ordre afin de favoriser une meilleure protection des enfants à chaque instant.

Certes, l'enseignement primaire n'est pas encore gratuit, mais nous nous sommes employés à le rendre plus accessible et abordable en fournissant des manuels gratuits à tous les écoliers. Le Gouvernement, de concert avec des organisations non gouvernementales, a facilité l'octroi de bourses aux enfants dans le besoin. Toutefois, le nombre croissant de ces enfants, notamment orphelins, dont les besoins ne sont pas encore satisfaits a rendu cet effort dérisoire. Le Gouvernement et ses partenaires cherchent des voies plus novatrices pour accroître l'accès à l'éducation, dont la maîtrise de l'informatique.

La pandémie du VIH/sida est le plus grand problème. Le Royaume a lancé un programme de santé scolaire, intégré au programme scolaire des informations sur le VIH/sida et encouragé la création de gymnases dans toutes les écoles afin de promouvoir la transmission de l'information entre camarades. Il a aussi introduit dans les écoles une stratégie de l'enseignement d'enfant à enfant grâce à laquelle la

Convention relative aux droits de l'enfant, la prévention et le traitement des maladies infantiles ainsi que l'art de se protéger contre la maltraitance et l'exploitation sont enseignées aux enfants.

En outre, en collaboration avec les organisations non gouvernementales et les autres partenaires, le Gouvernement a énormément contribué à la prestation des services de santé dans le pays. Le programme élargi de vaccination est accessible sans frais à tous les enfants. Cela a contribué au déclin de la mortalité infantile. Le tétanos néonatal est désormais rare, et le pays est à la phase finale d'attestation d'un Swaziland sur polio.

Dans le but d'améliorer la santé de la nation, y compris celle des enfants, le Gouvernement subventionne à 100 % les soins de santé dans tous les dispensaires. En outre, en partenariat avec divers organismes, il combat sans relâche la pandémie du VIH/sida. Les familles dont le chef est un enfant se multiplient du fait de la pandémie du VIH/sida, ce qui reste un problème.

Un tribunal des mineurs est actuellement en place, améliorant ainsi la justice des mineurs. La formation approfondie des agents de l'ordre public a eu également un effet positif sur le règlement des affaires impliquant des enfants. Les comités de protection communautaire sont mis en place au niveau des collectivités afin de protéger les enfants.

Les enfants et les jeunes ont participé à la mise au point de programmes nationaux, tels que la stratégie nationale de développement. Cela a encouragé la création de patronages et d'organisations oeuvrant dans certains domaines tels que la réduction de la pauvreté, le VIH/sida et sexuégalitaires et éducatives. Dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a institué des programmes pour encourager les jeunes entrepreneurs. Les organisations non gouvernementales et les associations locales ont montré le chemin à cet égard.

Certaines de nos villes ont des jeunes pour conseillers municipaux et des jeunes maires. Cette responsabilité partagée est une bonne façon de former les jeunes aux postes de responsabilité.

Des problèmes subsistent, dont ceux posés par la pauvreté, les orphelins, les enfants vulnérables et le déclin général de l'économie aggravé par la pandémie du VIH/sida. Face à eux, il faut partager les ressources

afin de servir en tout temps les intérêts suprêmes de l'enfant. C'est pourquoi le Swaziland s'est engagé à promouvoir les soins aux orphelins au sein des communautés. C'est un défi pour le Gouvernement et la société civile qui aident les communautés face à cette difficulté supplémentaire. La question de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous les enfants au Swaziland est aussi un problème.

Pour terminer, je voudrais souligner que la coopération internationale pour réaliser nos objectifs communs a donné des résultats positifs dans le passé et nous estimons qu'elle reste importante. À ce titre, nous estimons que, pour que les enfants du monde survivent, la communauté internationale doit lancer d'intenses campagnes de mobilisation des ressources. Nous invitons donc la présente session extraordinaire à faire des propositions concrètes sur la manière dont plus de ressources peuvent être mobilisées, rassemblées et équitablement distribuées pour bénéficier à tous les millions d'enfants dans les pays en développement, en particulier dans la région d'Afrique australe, épicentre de la pandémie du VIH/sida.

En outre, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas perdre de vue la détresse des enfants dans les pays qui ne sont pas représentés aux Nations Unies. Bien que la République de Chine à Taiwan se soit engagée à travailler avec la communauté internationale pour le bien-être des enfants dans ce pays, ces efforts sont compromis par le fait que son adhésion aux Nations Unies lui est refusée. Cela limite sa contribution à la promotion du bien-être des enfants dans la communauté internationale. Le Royaume du Swaziland donne son ferme appui à Taiwan et lance un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle appuie Taiwan dans sa quête pour participer aux travaux et aux activités des Nations Unies destinés à promouvoir les droits et le bien-être de tous les enfants.

Le Royaume du Swaziland promet son soutien au projet de déclaration envisagé par la présente session extraordinaire. Nous invitons en outre à un soutien accru pour fournir des ressources permettant de créer un monde digne des enfants. Nous réaffirmons notre attachement à l'intérêt supérieur de l'enfant. Aidez-nous à aider nos enfants.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Chan Soo Sen, Ministre d'État pour le Bureau du Premier Ministre et le

Ministère des communautés, du développement et des sports de Singapour.

M. Sen (Singapour) (*parle en anglais*) : Le monde se réunit ici aujourd'hui pour réaffirmer une valeur que nous partageons tous : nos enfants sont notre avenir. Ils ont des droits qui doivent être protégés. Nous les avons mis au monde pour qu'ils puissent reprendre à leur compte l'héritage que nous leur laisserons lorsque nous serons partis. Leur expérience actuelle d'enfant façonnera le monde de demain, lorsqu'ils deviendront adultes.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont Singapour est un des membres fondateurs, est résolue à construire un monde digne des enfants. Lors de la quatrième réunion des Ministres des affaires sociales de l'ANASE, présidée par Singapour l'an dernier, les ministres ont adopté une Déclaration d'engagement à l'égard des enfants de l'ANASE. Ce document réaffirme l'engagement de l'ANASE pour protéger nos enfants, et leur fournir des chances d'apprendre, de jouer, de grandir, de participer et de s'épanouir.

À Singapour, les enfants sont considérés comme des membres précieux de la famille, et comme les atouts et l'avenir de notre pays. Leurs droits sont bien protégés parce qu'à Singapour, nous considérons que nous avons : tout d'abord, de bonnes lois; deuxièmement, des familles solides; troisièmement, un système complet de soins de santé; et quatrièmement, une bonne éducation qui prépare les enfants à la vie. Je développerai chacun de ces points.

D'abord, en ce qui concerne les bonnes lois, nous avons un bon cadre législatif qui protège les droits fondamentaux de nos enfants. Notre loi sur l'emploi interdit d'employer des enfants de moins de 12 ans. Pour les jeunes de moins de 16 ans, cette loi restreint le type d'emploi, et le nombre maximum d'heures de travail. La loi sur les enfants et les jeunes les protège des sévices, de la négligence et de l'abandon. Elle offre aussi une chance de réhabilitation aux enfants et aux jeunes qui commettent des infractions ou qui ne sont pas à la garde des parents. De plus, notre Charte des femmes protège les filles contre l'exploitation sexuelle.

Nous accordons aussi une protection spéciale aux enfants qui, malheureusement, se trouvent aux prises avec la loi. Nous pensons que tout enfant mérite une seconde chance, et que la mise en institution doit être le dernier recours. Nous adoptons donc une approche

communautaire où des spécialistes et des membres de la famille sont activement impliqués pour conseiller, éduquer et responsabiliser l'enfant. Nous avons un circuit judiciaire à part – le Tribunal des mineurs – qui a une compétence particulière pour ces enfants. Nous pensons que cela permettra de s'assurer que leurs besoins particuliers sont pris en compte. Nous pensons bien qu'il est de notre devoir de garantir que tout enfant, fille ou garçon, sera capable de se relever et de repartir.

Deuxièmement, en ce qui concerne les familles solides, une bonne famille solide est la meilleure garantie des droits des enfants. Elle fournit un environnement épanouissant où ils peuvent se développer. Dans une étude du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Parlez! Les voix des enfants et des adolescents en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique », il est dit que les enfants de Singapour sont heureux la plupart du temps, et qu'ils admirent leurs parents plus que tout. Cette étude a montré aussi que la famille demeure la source la plus importante de valeurs et d'amour pour l'enfant. Les Singapouriens s'attendent encore à ce que leur mariage dure toute la vie. Notre taux de divorce est bas et la famille est fondamentalement solide. Cela garantit que nos enfants sont bien protégés dans l'enceinte de leurs propres familles.

Certes, la famille peut subir des pressions. Il y a des hauts et des bas dans la vie d'une famille. Les familles en difficulté ont besoin de soutien. En conséquence, à Singapour, nous avons mis en place des centres de services aux familles, situés dans nos localités afin que les familles puissent obtenir sur place une aide spécialisée. Les centres sont dirigés par une organisation bénévole et partiellement financés par l'État. Ils offrent sous un même toit toute une gamme de services aux familles. Par exemple, les couples peuvent leur demander des conseils matrimoniaux, ou y participer à des programmes parentaux. Certains de ces centres excellent dans certains domaines particuliers. Ainsi, l'un d'eux, celui de Bukit Ho Swee, offre un programme secourable et créatif, où des assistants sociaux et des volontaires passent du temps avec des jeunes marginaux, afin de gagner leur confiance et de les guider.

Nous avons aussi des organisations bénévoles qui ont pour objet de servir nos enfants. L'une d'elles est la Singapore Children's Society, qui fête son quinzième anniversaire cette année. Elle a un réseau de centres de

services et de spécialistes face aux divers besoins des enfants et de leurs familles. Une des initiatives s'appelle « Tinkle Friend », ligne d'assistance téléphonique pour enfants de 7 à 12 ans. Un autre projet créatif s'appelle « Cabin Club ». Il donne accès à des cabanes dans les écoles, où les enfants peuvent y rester au lieu de traîner dans les rues.

Une phase critique du développement de l'enfant est l'adolescence. S'ils se dévoient, les adolescents sont vulnérables à l'exploitation. Le Gouvernement de Singapour a mis en place, en 1989, un Conseil national de la jeunesse afin de maximiser leur potentiel et d'améliorer leur contribution à la société. Je suis heureux de pouvoir dire que nombre de ces efforts ont abouti et conduit depuis cinq ans à une réduction du taux de délinquance juvénile.

Troisièmement, en ce qui concerne les soins de santé complets, une bonne santé est fondamentale au bien-être des enfants. Nous sommes heureux de pouvoir dire que dans le rapport de l'UNICEF sur l'état des enfants du monde en 2001, Singapour figure au rang des pays qui ont le taux le plus bas de mortalité chez les nourrissons et les moins de 5 ans. Nous avons beaucoup investi, depuis l'indépendance, pour parvenir à un système de santé de rang mondial. Les soins à nos enfants commencent en fait avant la naissance, car à Singapour les femmes ont accès à de bons obstétriciens, et à des soins prénatals de qualité. Lorsqu'un enfant naît, un système complet de soins de santé offre un examen du développement et l'inoculation pendant sa période préscolaire, suivi de très bons services de santé scolaires et d'un programme de services dentaires pour les enfants d'âge scolaire.

En fait, le programme de santé pour nos enfants a un tel succès que les deux grands problèmes de santé les concernant ne sont pas des maladies, mais l'obésité et la myopie. Et nous avons effectivement des programmes pour les aider à faire de l'exercice et à rester en forme contre l'obésité, et des programmes contre la myopie.

Le meilleur cadeau à faire à nos enfants est, bien sûr, une bonne éducation, priorité principale de Singapour depuis l'indépendance. Notre éducation est fortement subventionnée. Nos programmes sont bons. Le taux d'abandon est très faible. La plupart des enfants suivent au moins 10 ans de scolarité, y compris dans l'enseignement supérieur : instituts polytechniques et universités. Les élèves handicapés

sont aussi intégrés dans des écoles ordinaires lorsque c'est possible, ou sinon dans des écoles spéciales.

Je voudrais terminer en disant que Singapour a fait des progrès pour maximiser le potentiel de chaque enfant, afin qu'il devienne la meilleure personne qu'il ou elle puisse devenir. Nous continuerons à faire plus, et mieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Ruby Pardiwalla, Chef de la délégation des Seychelles.

Mme Pardiwalla (Seychelles) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je transmets un message de paix de la part des enfants des Seychelles. Cette session extraordinaire donne une bonne occasion de réfléchir aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs établis au Sommet de 1990 pour les enfants. En fait, elle est plus qu'opportune. C'est devenu une question de devoir moral et de réalité pragmatique que de replacer les enfants au centre de l'attention internationale.

Il y a 12 ans, l'adhésion quasi universelle des gouvernements du monde à la Convention relative aux droits de l'enfant a permis d'espérer que ces simples vérités seraient un rappel quotidien de nos responsabilités envers les enfants. Aujourd'hui, un peu plus de 10 ans après son adoption et à l'aube du siècle, les nombreux progrès accomplis font honneur à l'humanité. Mais hélas les progrès réalisés dans certains domaines font ressortir la masse énorme de ce qu'il reste à faire dans d'autres domaines cruciaux. Il est bien triste de noter qu'une grande partie du rêve s'est dissipé.

Qu'est-il advenu de nos aspirations? Qu'est-il advenu de nos principes? Qu'est-il advenu de nos bonnes intentions? Pourquoi luttons-nous encore contre l'exploitation, la violence, l'injustice et le refus des droits fondamentaux aux enfants dans la plupart des régions du monde? La Convention a reçu le vaste appui mondial des gouvernements, des organisations et des particuliers à tous les niveaux. Les droits et responsabilités qui y sont énoncés sont une norme que nous incarnons tous, à laquelle nous croyons et dont nous sommes tous solidaires. Pourquoi alors avons-nous été incapables de mettre cette vision en oeuvre? Il semble qu'à un moment ou à un autre, d'une façon ou d'une autre, les liens entre les objectifs et leur mise en oeuvre, les convictions et la pratique, les buts et leur

sens dans la vie ont été tranchés, laissant une balafre profonde.

Nous ne pouvons pas vraiment comprendre les droits et les responsabilités sans d'abord comprendre les valeurs sur lesquelles ils reposent. Si nous constatons et acceptons simplement la valeur et la dignité de chaque enfant, nous pourrions peut-être nous attacher à ce que nous devons faire pour respecter la Convention. Le respect des droits et l'édification d'un monde meilleur pour nos enfants sont basés en fin de compte sur la réintroduction, dans notre vie quotidienne, d'une culture de réflexion, d'attitudes et de comportements ayant pour base les valeurs humaines du respect, de la responsabilité, de l'amour et de la paix. Nous devons reprendre conscience de ce que nous sommes tous membres d'une même famille, que les enfants du monde sont nos enfants et que nous pouvons tous faire quelque chose pour assumer notre responsabilité. En cet aréopage, réaffirmons tant individuellement que collectivement les principes et aspirations universels de la Convention. Cette fois-ci, travaillons vraiment ensemble dans l'unité vers un monde meilleur pour nos enfants.

Je voudrais terminer en citant Deepak Chopra :

« Un principe de physique veut que lorsqu'un électron vibre, l'univers tremble. Soyons, vous et moi, ces électrons qui vibrent au niveau de la conscience pour donner la paix, l'harmonie, la joie et l'amour aux enfants du monde. »

Aux Seychelles, nous avons lieu d'espérer que, grâce à nos vibrations communes, nous créerons un avenir meilleur pour nos enfants et pour les enfants de l'univers. Commençons à vibrer maintenant, car, demain, il sera trop tard. Rappelons-nous que les enfants ont dit : « Nous sommes le présent et non l'avenir. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Nadine Alatoa, Secrétaire générale du Conseil des Ministres de Vanuatu.

Mme Alatoa (Vanuatu) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici pour prendre la parole à cette importante session extraordinaire sur les enfants. Je transmets à l'Assemblée les salutations du Président, le père John Bani, et du peuple de la République de Vanuatu. Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédée pour remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, et le

personnel si compétent de l'UNICEF de leur accueil chaleureux et de leurs excellents préparatifs pour cette importante session extraordinaire.

Le 30 septembre 1990, 71 chefs d'État et 88 autres représentants de pays se sont réunis au Sommet mondial pour les enfants afin d'adopter la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Vanuatu était représenté à ce sommet par le regretté Premier Ministre, le père Walter Hayde Lini, qui a signé la Déclaration afin de témoigner de l'appui du pays pour les droits de l'enfant. Avant de signer la Convention, Vanuatu avait désigné une fête nationale des enfants, célébrée pour la première fois en 1990, le 24 juillet 1990, désormais date de la fête nationale de tous les enfants de Vanuatu. Par la suite, le Parlement de Vanuatu a ratifié le traité en novembre 1992.

L'attachement de Vanuatu aux objectifs mondiaux a également entraîné des changements dans les priorités de mon gouvernement quant aux politiques d'éducation et de santé. Nous avons reconnu que ces domaines sont des secteurs clefs qui contribuent au développement de l'enfant. À cela s'ajoutent les efforts concertés des organes associés à notre développement, des institutions de l'ONU, des organisations non gouvernementales nationales et de bien d'autres trop nombreuses pour être citées ici, ce dont je m'excuse.

Les domaines où des améliorations s'imposent pour les enfants de Vanuatu sont ceux qui touchent la santé et le statut nutritionnel des enfants; leur accès à une éducation de base; l'élargissement du programme de vaccination des enfants; l'amélioration de l'état de santé des femmes; et les programmes et services offerts aux jeunes. Je tiens à exprimer ici la reconnaissance du Gouvernement de Vanuatu, car sans un tel appui Vanuatu n'aurait peut-être pas progressé si loin.

Le bureau du médiateur de la République de Vanuatu met actuellement sur pied un bureau pour les enfants qui créera un mécanisme pour instruire les plaintes des enfants dont les droits ont été violés.

Les nouvelles questions qui menacent la survie, la protection et le développement de nos enfants relèvent de cinq différents domaines : la croissance démographique rapide, l'apparition de squats dans les villes, la sécurité alimentaire dans les villes, l'accès équitable à l'éducation et la vulnérabilité des jeunes.

D'après le recensement de 1999, Vanuatu a plus de 200 000 habitants. Comparé aux autres pays de la région, Vanuatu a un taux de croissance démographique très élevé – 3 % – et une population très jeune, dont 50 % ont entre 15 et 25 ans. Depuis 10 ans, l'urbanisation a à peu près doublé.

La question de l'exode rural a également contribué à la création de colonies de squats dans les villes. Les conditions de vie ont changé en raison des attentes élevées quant aux possibilités d'emploi et des divers changements du coût de la vie dans les villes. La sécurité alimentaire devient une question problématique lorsqu'il y a un changement de la demande en ce qui a trait aux cultures commerciales et aux aliments transformés importés. Les changements d'habitudes alimentaires et de mode de vie ont également entraîné une augmentation des maladies liées au mode de vie. Le Gouvernement de Vanuatu est conscient de ces changements et a fait une déclaration publique l'an dernier afin d'amener les institutions publiques et privées ainsi que les ménages à promouvoir la consommation d'aliments produits dans l'île, ou *kakai*.

Même si Vanuatu n'a pas encore enregistré de cas de VIH/sida, une étude récente a montré que le nombre de cas de maladies sexuellement transmissibles augmente. Pour y remédier, on a mis en place des programmes de prévention.

Les stratégies du Gouvernement de Vanuatu pour aborder ces questions et améliorer la situation des enfants du pays sont essentiellement les suivantes : élaborer des politiques pour guider les décideurs afin de parvenir à de véritables résultats; encourager l'engagement et la maîtrise à différents stades des programmes de développement pour enfants; mettre au point des plans d'action pour entraîner des changements pratiques dans la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant; développer un système global d'information et de gestion; élaborer et diffuser des informations par le biais de campagnes de sensibilisation et l'emploi des médias; améliorer et élargir l'accès à un programme équitable d'éducation de qualité supérieure; promouvoir la participation et la maîtrise communautaires dans les services de soins de santé primaires; et mettre au point des programmes pour les handicapés physiques et mentaux.

Je voudrais, pour terminer, dire que le Gouvernement de Vanuatu, comme ceux d'autres États

Membres, est déterminé à faire de notre vision mondiale pour les enfants une réalité.

Le Vanuatu est conscient du fait que, pour que la justice soit faite pour les enfants, il doit veiller sérieusement à être digne d'eux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Virginia Gillum de Quiroga, Présidente de la délégation bolivienne.

Mme Gillum de Quiroga (Bolivia) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être présente aujourd'hui à la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants en tant que représentante de mon pays, la Bolivie. Je n'y suis pas née, mais mon coeur et mes quatre enfants sont boliviens. Mes enfants sont tous nés en Bolivie, mais contrairement aux 52 pour 1 000 qui meurent chaque année, ils se portent bien. Je suis ici pour les enfants qui ont besoin de l'aide de l'Assemblée, de mon dévouement et de nos efforts enthousiastes.

C'est un grand honneur pour moi et il y a trois raisons à cela : premièrement, parce que c'est une session extraordinaire consacrée aux enfants, sujet qui me tient à coeur; deuxièmement, parce que des enfants ont participé aux décisions et à l'élaboration des plans qui en résulteront, et parce qu'un véritable développement ne pourra se faire et se maintenir qu'avec une large participation et un vaste consensus sur la façon d'y arriver; et enfin troisièmement, parce que j'ai l'honneur de parler après Gabriela Azurduy, la personnalité bolivienne de 13 ans qui, lors de la séance liminaire, a partagé avec nous un message des enfants sur la façon de parvenir à un monde meilleur.

Cette importante initiative de l'ONU consacrée aux enfants a donné lieu à nombre de mesures concrètes et à une législation abondante qui continuera de changer la vie des enfants, ce dont je suis très heureuse.

Au cours de la dernière décennie en Bolivie, nous avons respecté nos engagements envers l'ONU et envers nos enfants, et nous avons vu nos taux de mortalité infantile et maternelle baisser considérablement. Ces dernières années, nous avons commencé à nous transformer d'un pays axé sur la survie en un pays qui défend les droits et la protection des enfants. La Bolivie commence à s'attacher à la qualité de vie qu'auront ces enfants une fois leur survie assurée.

La prestation d'une assurance maladie gratuite n'a pas seulement sauvé la vie de beaucoup d'enfants de moins de 5 ans, elle fait aussi que moins de leurs mères mourront. Nos programmes de vaccination, financés par le Gouvernement, ont complètement éliminé la polio et couvrent 90 % des autres maladies très communes.

Notre excellent programme de réforme de l'enseignement a réduit dans le primaire l'abandon scolaire et les redoublements. Les méthodes pédagogiques ont changé, encourageant une participation accrue et assurant un enseignement de meilleure qualité. L'éducation bilingue, souvent mise au point avec l'apport des populations autochtones, dont beaucoup n'avaient pas elles-mêmes accès à l'enseignement, a suscité une sensibilisation culturelle qui disparaissait. Des classes sont faites en aymara, quechua et guarani, ainsi qu'en espagnol. Beaucoup d'enfants vont à l'école pour la première fois et participent activement parce qu'ils apprennent, dans une langue qui est la leur, des choses qui leur sont importantes.

Nous sommes très fiers des progrès législatifs réalisés au nom des enfants. En 1999, le Code des enfants et des adolescents, qui régit strictement leurs droits, est entré en vigueur. Tout récemment, un décret-loi suprême a été signé donnant à tous les nouveau-nés boliviens le droit de recevoir un acte de naissance gratuitement. À l'heure actuelle, nous examinons la possibilité d'une aide financière afin que tous les enfants aient ce droit. Cette semaine, nous attendons que soient approuvés plusieurs nouveaux projets de loi qui autoriseront les adoptions internationales, aideront à épargner les sévices aux enfants, s'intéresseront aux enfants maltraités, puniront les délinquants et mettront fin à la traite des enfants.

D'ici 15 ans, la Bolivie bénéficiera d'un allègement de la dette de 1,6 milliard de dollars grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ces fonds seront confiés aux collectivités et achemineront plus d'argent vers les communes rurales qui ont de plus gros besoins. La société civile jouera un rôle actif pour déterminer où ces fonds iront et pour contrôler les programmes sociaux mis en oeuvre avec ces fonds. Les parents pourront prendre des décisions touchant leurs propres enfants.

Il serait injuste de parler des progrès que nous avons faits sans mentionner les nombreux domaines

qui laissent à désirer. Nos programmes d'assurance ne sont pas utilisés comme ils le devraient. Nous n'avons ni assez d'écoles, ni assez d'enseignants pour elles, et souvent les lois ne protègent pas ceux qui en ont le plus besoin.

Il y a aussi plusieurs domaines importants, pour ce qui est des besoins particuliers des enfants qui exigent une attention immédiate, à commencer par la politique du Gouvernement, afin de pouvoir garantir l'exercice et le respect de leurs droits. Parmi ces questions, il y a le travail des enfants, la puériculture, les enfants handicapés, le phénomène croissant des enfants vivant dans la rue, les décès néonataux et le VIH/sida. Nous pouvons faire plus pour satisfaire les besoins de base des enfants et pour garantir leurs droits fondamentaux.

C'est pour ces raisons et pour bien d'autres à l'échelle mondiale qu'il nous faut continuer à travailler ensemble – pays, organisations internationales, organisations non gouvernementales et société civile – pour défendre les enfants du monde entier. Engageons-nous donc tous à promouvoir leurs droits, à exiger leur participation et leur accès et à nous opposer avec fermeté à tous sévices contre eux.

Au nom de la Bolivie, j'appuie pleinement l'ONU et je réitère notre engagement en faveur des plans et des décisions arrêtés au cours de cette session extraordinaire consacrée aux enfants, car rien n'est plus triste que le désespoir dans les yeux d'un enfant sans avenir, et rien n'est plus réjouissant que la joie dans les yeux d'un enfant qui a été vacciné, nourri et éduqué. C'est à nous d'éclairer les yeux de tous les enfants boliviens et de tous les enfants du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Ellen Margrethe Løj, Présidente de la délégation danoise.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Alors que cette session extraordinaire touche à sa fin, je suis heureuse de voir qu'une fois de plus, les enfants occupent une place prioritaire dans notre ordre du jour. Nous nous sommes réunis pour parler d'eux, mais nous n'avons pas fait que parler. Nous avons écouté les enfants et ils ont influencé nos décisions, ici dans la salle de l'Assemblée générale, dans les nombreuses manifestations subsidiaires et dans les délégations. Je ne crois pas que nous puissions jamais examiner les questions relatives aux enfants comme par le passé, sans écouter ce qu'ils ont eux-mêmes à dire.

Ils nous ont dit qu'ils voulaient que la Convention relative aux droits de l'enfant soit mise en oeuvre. Ils sont impatients, et à juste titre. Un fossé énorme existe entre nos bonnes intentions, nombreuses, et la vie de millions d'enfants prisonniers de la pauvreté et délaissés. En dépit des progrès réalisés dans certains domaines, il reste beaucoup à faire. Les bonnes intentions et les belles paroles doivent se transformer en actions concrètes.

La pauvreté est à l'origine de la plupart des violations des droits des enfants. Au Sommet social de Copenhague, nous avons promis d'éliminer l'extrême pauvreté. Mais les progrès ont été lents. Au niveau mondial, 25 % des enfants vivent dans des familles qui disposent de moins d'un dollar par personne et par jour. Des millions d'enfants meurent de maladies évitables. Cent millions d'enfants ne vont pas à l'école. C'est pourquoi les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire doivent être réalisés et inspirer toutes nos actions.

Comme l'a dit le Secrétaire général, les enfants ont le droit d'exiger que nous fassions mieux. La Convention relative aux droits de l'enfant confirme que, comme les adultes, ils ont des droits: le droit au développement et le droit d'être protégés contre la discrimination, l'exploitation économique, les sévices et les violences. Ils ont le droit de participer et d'être entendus sur toutes les questions qui les concernent.

Les droits s'appliquent non seulement à quelques-uns, mais aussi aux groupes d'enfants les plus marginalisés. Nous devons faire plus pour atteindre les isolés, et surtout les enfants handicapés et ceux issus de minorités ethniques.

Les droits sont aussi sexuels et génésiques. Dans le monde entier, les adolescents sont sexuellement actifs. On peut le nier, on peut n'en rien dire, mais c'est un fait; et par le silence, nous scellons le sort de millions d'adolescents lorsqu'ils sont victimes du VIH/sida, de grossesses précoces et involontaires, d'avortements à risques et de maladies sexuellement transmissibles. Cette tendance ne sera atténuée que si nous acceptons les droits et les besoins des adolescents.

Je pense que nous pouvons réaliser nos objectifs, surtout si nous reconnaissons que les enfants ne sont pas des problèmes ni des groupes vulnérables, mais notre meilleure et plus précieuse ressource. Nous appuyons donc l'affirmation du Forum des enfants :

« Nous ne sommes pas la source des problèmes; nous sommes les ressources nécessaires pour les résoudre. Nous ne constituons pas une dépense; nous représentons un investissement. Nous ne sommes pas seulement jeunes; nous sommes surtout des êtres humains, des citoyens du monde. » (A/S-27/PV.1)

Il est judicieux de dialoguer avec les enfants et les adolescents, d'écouter leurs opinions, d'établir des partenariats avec eux et d'apprendre grâce à eux. Cette session extraordinaire a été un bon point de départ pour renforcer ce dialogue. Les enfants et les adolescents peuvent être des acteurs importants et constructifs des processus de développement. À nous de faire qu'ils puissent participer à la conception, à la préparation et à l'application de programmes destinés à améliorer leur vie.

En tant que gouvernements, nous devons également soutenir les enfants et tout faire pour les aider dans leur vie. Pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire en faveur des enfants quant à l'éducation et la santé, nous réaffirmons notre engagement pour agir en partenariat avec les pays en développement. L'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement doit être atteint. Les efforts concrets et déterminés du monde riche se font attendre.

L'avenir de nos enfants dépend de l'impulsion à tous les niveaux et des choix que font les dirigeants. J'espère que cette session est le début d'un mouvement mondial qui placera les enfants, en tout, au premier rang non seulement en paroles mais en actes. Les enfants et les adolescents du monde jugeront nos efforts et, espérons-le, nous demanderont des comptes sur ce que nous aurons fait pour protéger et promouvoir leurs droits, et améliorer leur situation. Je leur dirai donc : jugez-nous sur nos engagements et revendiquez vos droits.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tuiloma Neroni Slade, chef de la délégation du Samoa.

M. Slade (Samoa) (*parle en anglais*) : Ce rassemblement est considéré à juste titre comme unique et historique. Nous devons faire qu'il le soit, non seulement en paroles, mais aussi en actions fermes et concrètes. En 1990, les dirigeants du monde sont convenus de mesures comprenant une promesse solennelle de placer les intérêts des enfants avant tout.

Cette session extraordinaire nous donne l'occasion de ranimer l'esprit de cette promesse.

La Convention relative aux droits de l'enfant doit rester au coeur de l'action internationale pour donner un sens aux droits des enfants. Elle est l'instrument de droits humains le plus accepté dans l'histoire. Elle fixe les principes de base visant à assurer l'exercice des droits des enfants à l'échelle mondiale. Ne pas appliquer ces principes est la raison de notre incapacité de bien faire progresser ces droits.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport complet intitulé « Nous, les enfants » (A/S-27/3). Il n'est pas surprenant que ce rapport confirme les disparités et la pauvreté endémique dont nous connaissons tous l'existence. Mais surtout, le rapport montre que ces conditions sont directement liées à l'insuffisance d'investissements dans les jeunes, notamment dans leur santé, leur éducation et leur protection. Si les gouvernements veulent réellement réduire la pauvreté, ils doivent faire des enfants leur première priorité.

Ma délégation salue les propositions finales de cette session extraordinaire. Le projet de document final établit ce que nous considérons comme les éléments voulus pour un monde digne des enfants, et nous appuyons son adoption. Comme à la communauté internationale, il nous faut assurer et protéger un tel monde, où les enfants sont aimés et respectés et peuvent se développer dans la santé, la paix et la dignité. Comme le représentant du Forum des enfants l'a dit au tout début de cette session, un monde digne des enfants est un monde digne de tous.

Mon gouvernement estime que, pour le Samoa, les droits et les libertés des enfants se développent mieux dans le contexte de nos traditions et de notre culture. La Constitution de mon pays reflète un attachement ferme et fondamental aux droits humains, aux libertés et à l'égalité des chances pour tous les citoyens, hommes et femmes. Un ministère chargé des questions de la femme et de la responsabilité des enfants illustre le rôle décisif des femmes dans les traditions et le développement du pays, et il assure des débouchés égaux aux femmes et aux enfants dans tous les domaines de la société.

Le Samoa a moins de 200 000 habitants, dont 53 % ont moins de 20 ans. Chacun et chacune, jeunes ou âgés, ont accès aux services de santé de base, à l'eau potable et à des conditions d'hygiène

satisfaisantes. Des améliorations sont apportées progressivement alors que nous essayons de surmonter les contraintes pesant sur nos ressources et d'autres difficultés.

L'enseignement primaire est obligatoire pour tous les enfants. La scolarisation à tous les niveaux est très élevée. Une attention particulière est accordée à l'éducation des tous jeunes enfants et de ceux qui ont des besoins particuliers. Les communautés de villages et de districts jouent un rôle de partenariat essentiel tout comme le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Sur la population totale du Samoa, près de 73 % des femmes et 69 % des hommes ont reçu un enseignement général. Le taux d'alphabétisation au Samoa est d'environ 97 %.

Les services de santé sont largement subventionnés par le gouvernement. La plupart des services de santé financés par l'État, de la vaccination aux soins maternels et aux services internes, sont soit gratuits là où ils sont donnés, soit largement subventionnés. Le gouvernement encourage activement une politique d'accès égal aux services de santé pour tous, et tous les enfants de moins de cinq ans ont droit à des soins médicaux gratuits. Il y a un projet global et continu recouvrant la notion d'une enfance saine, et qui comprend la prévention de maladies, la prévention du rhumatisme articulaire et le développement d'une politique générale de santé des enfants.

Un mécanisme national de coordination comprenant des ministères et d'autres participants est en place. Je voudrais dire que des médias actifs et bien informés ont un rôle vital à jouer dans la promotion du bien-être des enfants.

Nos efforts au niveau national sont complétés par ce que nous devons faire dans le cadre du Forum des îles du Pacifique. Le Représentant permanent de Nauru, notre président de groupe, a souligné hier certaines des activités régionales dans ce domaine, et je soutiens ses propos. Je voudrais simplement évoquer deux aspects.

Premièrement, il y a le concept du cadre d'îles saines, qui reconnaît la nécessité d'un équilibre écologique. Les liens entre la santé et l'environnement et les effets sur les groupes vulnérables, notamment les enfants, posent des problèmes graves et réels. Ce point apparaît dans le projet de document final de cette session. Les communautés des petites îles font face à une dégradation majeure et parfois grave de

l'environnement, exacerbée par la pression de l'urbanisation et les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Deuxièmement, la rentabilité d'une approche régionale semble être, pour ma délégation, un aspect pouvant faciliter un meilleur accès aux innovations dans les technologies de l'information et de la communication et leur utilisation accrue; elles peuvent offrir de meilleures possibilités d'éducation en général et aux enfants en particulier.

Nous partageons entièrement les craintes et les soucis exprimés à l'égard du VIH/sida. Notre pays n'a pas été épargné. L'incidence du VIH/sida a beau être faible, il n'y a certes pas de marge d'erreur dans notre politique ni lieu de crier victoire. Pour un pays aussi petit que le mien, les conséquences seraient catastrophiques. Nous avons mis en place une stratégie nationale, et nous continuerons à solliciter de l'aide et une assistance technique en cas de besoin.

S'il est vrai que nous pouvons citer des succès marquants obtenus depuis 11 ans en faveur des enfants du monde, des tâches importantes restent inachevées, particulièrement pour ce qui est de questions essentielles pour la protection des enfants, dont l'exploitation sexuelle, l'impact des conflits armés, le travail des enfants et tous sévices.

Les enfants exigent une réponse. Nous devons leur promettre l'avenir sans oublier que, comme ils nous l'ont si bien rappelé depuis cette tribune, ils appartiennent bel et bien au présent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Ahmed Abdi Hashi, chef de la délégation somalienne.

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : Nous en sommes ici à un tournant historique. Il y a plus de 10 ans, nous, la communauté internationale, avons adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. À la présente session extraordinaire, nous faisons le bilan des succès et des échecs tant des pays que du village planétaire dans la mise en oeuvre des principes et des objectifs consacrés par la Convention et ses Protocoles facultatifs. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Respecter les droits de nos enfants demeure un défi redoutable qui exige l'attention immédiate à tous les niveaux. Les enfants du monde méritent mieux.

C'est dans cet esprit que j'ai eu le privilège de signer, hier 9 mai 2002, la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous la ratifierons prochainement. Nous signerons également les Protocoles facultatifs le moment venu.

Les enfants de Palestine et de Somalie méritent mieux. Les enfants palestiniens ont été privés par les forces d'occupation israéliennes de presque tous les droits consacrés par la Convention. Les forces israéliennes les tuent. Leurs maisons sont détruites et leur droit à un environnement de paix est impunément bafoué.

En Somalie, nous reconnaissons et apprécions le rôle de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres dans l'amélioration de la qualité de la vie des enfants somaliens qui toutefois se heurtent encore à des difficultés. Par exemple, les taux de mortalité et de morbidité infantiles en Somalie sont extrêmement élevés. Notre taux de mortalité chez les nourrissons est l'un des plus élevés au monde. Des maladies infectieuses curables comme la tuberculose causent plus de la moitié des décès d'enfants. On estime que seuls 10 % des enfants somaliens ont reçu toutes les vaccinations recommandées au cours de leur première année. La mortalité maternelle figure parmi les plus élevées du monde. Seuls 15 % des enfants en Somalie dorment sous une moustiquaire, et seuls 28 % de la population ont accès à l'eau salubre – sans compter que l'accès aux services d'hygiène est très limité. Le choléra en Somalie est bien au-dessus de 5 % tandis que les ressources consacrées à la lutte contre le VIH/sida sont négligeables.

En ce qui concerne l'éducation, un enfant somalien qui avait 5 ans en 1990 au début de la guerre civile et qui en a maintenant 17 n'a pas accès à un enseignement public structuré. Incapable d'acquérir une instruction et de gagner sa vie normalement, ce garçon de 17 ans est un enfant soldat à la merci des chefs de bande. Ces enfants soldats sont formés à tuer et à rançonner les agents humanitaires ou à dissuader la communauté internationale de s'engager en Somalie.

Dans les sociétés du monde ravagées par la guerre et en particulier en Afrique, les enfants sont exploités et maltraités par les chefs de bande qui ne pensent qu'à leur survie et à leurs intérêts politiques. Notre avenir, nos enfants, sont transformés en

machines à tuer. En Afrique, plus d'un million sont morts des violences, de l'exode et de la famine. Les conflits détruisent non seulement le tissu politique et social de nos sociétés mais également notre avenir, nos enfants.

Les enfants, dans les pays touchés par un conflit, comme la Somalie, sont formés aux armes – à la culture du meurtre – et non pas à l'écriture, à la lecture et au calcul. Les enfants somaliens sont privés du droit à la paix et au développement pacifique par des chefs de bande sans scrupules. L'afflux continu d'armes et de mines en Somalie encourage la culture des enfants soldats et des milices d'enfants. À ce propos, il est impératif que tous les États, en particulier voisins de la Somalie, respectent et appliquent l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité contre la Somalie. Le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité augmentera les chances pour créer l'environnement de paix nécessaire au développement intégral de l'énorme potentiel de nos enfants.

Vu notre attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux deux Protocoles facultatifs ainsi qu'à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, mon gouvernement poursuivra ses efforts de consolidation de la paix, relancera les services de base, mobilisera, encouragera et appuiera les efforts actuels de la société civile dans les domaines de la surveillance des droits de l'homme, de la prestation des services de santé et de l'éducation et établira des partenariats avec des groupes de militantes pour surveiller les violations des droits des femmes et éliminer la discrimination de sexe dans tous les aspects de la vie. Mon gouvernement mobilisera également des ressources humaines et financières d'origine privée et internationale afin de fournir les services d'urgence suivants : réinstallation des enfants déplacés et leur retour dans leur famille, promotion de microactivités économiques qui donnent de quoi vivre, réinsertion et psychothérapie des enfants membres de milices ou combattants, mise en place de programmes de sensibilisation au danger des mines et rééducation de leurs victimes, en particulier les enfants.

Mais la paix, la stabilité et les possibilités de développement sont les préalables au respect des droits de l'enfant. En s'acquittant de son mandat en faveur de la paix et de la stabilité, mon gouvernement préparera le terrain pour adopter et appliquer des programmes

nationaux qui répondent résolument aux besoins des enfants somaliens.

Dans ce contexte, j'invite la communauté internationale à nous aider non seulement à respecter les obligations de la Convention que nous avons signée hier mais à assurer à nos enfants une vie meilleure.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Farid Abboud, chef de la délégation du Liban.

M. Abboud (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer féliciter M. Han de son accession à la présidence de l'Assemblée pour cette session extraordinaire. J'ai l'honneur de lui transmettre les félicitations de S. E. le Président de la République libanaise, et nos meilleurs vœux de succès pour cette session.

Le Liban, qui a participé au Sommet mondial de 1990 pour les enfants, est plus soucieux que jamais des objectifs du Sommet. Malgré les difficultés économiques que connaissent le Liban et la plupart de ses habitants, nous avons fait la preuve de notre attachement aux droits des enfants, en prenant diverses initiatives au niveau législatif, en particulier en ratifiant la Convention de 1991 relative aux droits de l'enfant, en signant le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et en adhérant à la Convention de l'Organisation internationale du Travail interdisant le travail des enfants.

Une commission parlementaire sur les droits de l'enfant a été mise en place en 1992 afin de mettre à jour les lois concernant la situation des enfants au Liban, et un Conseil suprême pour l'enfance a été créé en 1994. Il a établi un cadre consultatif national sur la coopération entre les secteurs public et privé, afin de protéger les droits des enfants. Nous avons aussi établi un ministère de la jeunesse et des sports, qui s'occupe des enfants et des adolescents, élaboré des lois relatives aux enfants et aux jeunes handicapés, et à la scolarité obligatoire, et adopté d'autres mesures concrètes.

Dans le domaine de la santé publique, le Liban, avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a réussi à réduire du tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans en

fournissant des traitements médicaux, notamment un traitement contre la polio. Il s'est aussi attaqué à la malnutrition chez l'enfant, ce qui en a réduit les effets. Sans conteste, les études et les indicateurs de l'UNICEF et de l'OMS montrent que l'expérience du Liban a été l'une des plus fructueuses dans ce domaine.

En ce qui concerne l'éducation, le Parlement libanais a adopté une loi sur l'éducation primaire gratuite et obligatoire. Une enquête nationale menée en 2000 a montré que le taux de scolarisation dans le primaire dépasse 98 % pour les filles et les garçons. Le taux d'inscription dans les crèches et les écoles maternelles est de 85 %. Le gouvernement a cherché à moderniser le programme scolaire, à rénover les locaux et à modifier les lois sur le travail au Liban afin de réduire le travail des enfants, surtout dans les emplois industriels ou dangereux.

En ce qui concerne les dangers du tabac, de la drogue et de l'alcool, le Parlement a adopté en 1997 une loi moderne qui contient des articles concernant spécifiquement les enfants, avec des dispositions destinées à les protéger et à réhabiliter ceux qui sont toxicomanes.

La condition des enfants dans notre région a souffert de la poursuite des politiques agressives d'Israël à l'encontre des communautés civiles. L'occupation et le bombardement par Israël du Liban du sud et de ses infrastructures et institutions, qui a duré plusieurs années, a causé des destructions énormes et a gravement atteint l'infrastructure sociale. Les effets négatifs sur les enfants ont été considérables.

Le paragraphe 74 du rapport du Secrétaire général sur les mines terrestres déclare que l'occupation israélienne en a laissé plus de 400 000, qui ont tué de nombreux enfants et d'autres civils. Le déminage se révèle difficile, car Israël n'a pas fourni au Liban de cartes précises d'implantation des mines sur notre territoire. De plus, l'occupation par Israël de territoires palestiniens, et sa poursuite d'une politique constante et globale d'agression contre l'Autorité palestinienne et ses institutions, notamment la prise pour cible de civils, a détruit ou paralysé les institutions éducatives et de santé en Palestine, et soumis le peuple palestinien à de graves dangers, auxquels il faut rapidement remédier, avant qu'un désastre ne survienne.

Les mesures israéliennes ont eu des conséquences catastrophiques dans le camp de Djénine, où Israël a

pris pour cible des civils de tous âges, y compris des enfants innocents. Ce n'est pas le programme scolaire qui est la raison principale de la violence en Palestine, comme l'ont prétendu certains, mais c'est plutôt ce schéma d'agression contre des civils, en particulier des enfants, qui en est responsable. Des faits, et non des mots, mèneront à l'action; nous devons modifier les faits de l'occupation. L'enfant dont le père a été tué, dont le frère a été emprisonné, dont la maison a été détruite, résistera, quoi que dise le programme scolaire. L'occupation et l'oppression sont parmi les plus graves menaces aux enfants et à l'enfance. Le meilleur moyen de protéger les enfants est de mettre fin à l'occupation, qui détruit leur vie et leur territoire.

De plus, l'embargo qui persiste à l'encontre de l'Iraq, quels que soient les arguments par lesquels on le justifie, a détruit l'infrastructure sociale, en particulier celle qui concerne les enfants et les adolescents. Il nous incombe d'examiner les moyens de remédier à ce problème, afin de sauver les enfants irakiens mis en danger.

Le Liban, tout en soulignant la nécessité d'une complémentarité entre les efforts du gouvernement et ceux de la société civile, réaffirme son attachement aux droits de l'enfant, et il s'engage devant cette Assemblée, à l'occasion de cette session, à prendre en compte les objectifs exposés dans le document qui doit être adopté à la fin de celle-ci.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jeremiah Manele, chef de la délégation des Iles Salomon.

M. Manele (*parle en anglais*) : Avec le Forum sur les enfants et les nombreux autres rencontres annexes qui se tiennent cette semaine, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants nous fournit indubitablement une occasion historique de nous efforcer de créer un monde digne d'eux – un monde juste et pacifique, et d'où la pauvreté extrême est éliminée. Dans ce monde, la mortalité infantile et maternelle est réduite, et tous les enfants ont accès à l'eau potable et à une éducation de base. C'est un monde qui est bien équipé pour lutter contre le VIH/sida et le paludisme.

Les Îles Salomon admettent avec le Secrétaire général, que les questions qui touchent aux enfants sont cruciales, parce que le point de départ de stratégies internationales de développement mettant l'accent sur un développement humain équitable passe tout

naturellement par les droits et le bien-être des enfants. Ces sont le développement individuel et les contributions sociales des enfants qui façonneront l'avenir du monde, et c'est par la promotion des enfants que les cycles intergénérationnels de pauvreté, d'exclusion et de discrimination pourront être brisés.

Mon gouvernement est donc attaché au bien-être et à la protection des droits de tous les enfants. Notre Constitution leur accorde les mêmes droits et les mêmes protections qu'aux adultes, et d'autres lois existent pour les protéger des violences sexuelles, du travail des enfants et de l'abandon. Les enfants sont aussi respectés et protégés à l'intérieur du système traditionnel de famille élargie. De plus, divers cadres politiques ont été développés pour soutenir des activités menées à travers le pays pour toucher les enfants. Cela comprend le programme national révisé de 1996 pour les enfants et son plan d'action, le programme national de 1995 relatif à la nourriture et à la nutrition, le programme de 1996 relatif à l'allaitement, le programme national de 1998 pour les femmes, et le programme national de 2000 pour la jeunesse.

Notre taux de mortalité infantile, passé de 38 pour 1 000 naissances vivantes en 1986 à 28 pour 1 000 en 1999, témoigne des progrès importants réalisés depuis 10 ans. Les principales causes de mortalité infantile sont les complications à la naissance, la pneumonie et le paludisme. Le paludisme est également la principale cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans. Notre programme de vaccination est bien établi car le taux de couverture est de plus de 80 % chez les enfants de moins d'un an. Toutefois, la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans est de plus en plus inquiétante. La consommation de drogues chez les jeunes est aussi un nouveau problème. En ce qui concerne l'eau potable, la plupart des ménages urbains ont accès à de l'eau chlorée mais seuls 60 % de la population rurale ont accès à l'eau potable.

L'éducation n'est encore ni universelle ni obligatoire aux Îles Salomon. La politique actuelle consiste à fournir davantage de possibilités à tous les niveaux d'éducation et à accroître les services d'éducation. Depuis 1996, l'éducation préscolaire fait partie du système d'éducation officiel. Le taux d'alphabétisation est passé d'environ 22 % en 1994 à 64 % en 1999.

En dépit de progrès, il y a encore beaucoup à faire. Les troubles ethniques récents et leurs conséquences dévastatrices ont entraîné un recul important dans tous les programmes sectoriels. Ils ont provoqué des déplacements de population et perturbé les systèmes de coordination et d'administration. L'inscription à l'école, qui avait augmenté progressivement, a également chuté radicalement dans les zones touchées par la crise. Le gouvernement s'applique à rétablir l'ordre public et à faire des Îles Salomon un endroit sûr et pacifique pour nos enfants.

Le redressement et le développement économiques sont également une priorité clef, car notre capacité d'offrir de meilleurs services de santé et d'éducation en dépend. L'appui de nos partenaires du développement, y compris les fonds et programmes des Nations Unies, est également essentiel. Le gouvernement salue et appuie l'initiative prise par l'UNICEF d'évaluer ses programmes aux Îles Salomon. Des ressources financières additionnelles sont nécessaires pour élargir ces programmes et pour compléter et soutenir les efforts nationaux visant à répondre aux besoins et à respecter les droits de nos enfants. Et surtout, nous sommes bien conscients de la nécessité d'une bonne gouvernance et de politiques saines, et nous prenons les mesures nécessaires à cette fin.

Nos efforts pour créer un monde digne des enfants doivent être basés sur la participation universelle. Si nous voulons créer un monde digne de tous les enfants, chaque pays et chaque entité devraient pouvoir participer à des organisations internationales qui contribuent au respect des droits des enfants. À cet égard, mon gouvernement appuie énergiquement la demande de la République de Chine à Taiwan de participer en observatrice à l'Assemblée mondiale de la santé. Pouvoir y participer est un droit fondamental. Il est universellement reconnu que la santé et le travail humanitaire ne connaissent pas de frontières, ni la maladie d'ailleurs. N'oublions pas les enfants et les jeunes de Taiwan. Eux aussi ont des droits. Le gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales à Taiwan ont contribué à de nombreuses causes humanitaires, y compris les causes des enfants partout dans le monde. Donnons-leur la possibilité de contribuer à un monde digne des enfants et d'en profiter.

Enfin, les Îles Salomon sont reconnaissantes à leurs partenaires du développement pour leur appui

depuis 10 ans, y compris celui des fonds et programmes des Nations Unies. Je tiens aussi à souligner les contributions de la société civile et des organisations non gouvernementales, notamment la Croix-Rouge des Îles Salomon pour son travail auprès des enfants handicapés. Mon gouvernement entend renforcer ces partenariats.

Ce soir nous allons adopter un programme d'action pour les 10 ans à venir qui s'intitule « Un monde digne des enfants ». Transformons nos paroles en actes en investissant dans nos enfants. Que la compassion et un vrai sens de notre humanité commune soient les principes directeurs de nos initiatives pour servir nos enfants et les générations à venir. Les Îles Salomon s'associent au mouvement mondial pour créer un monde digne de tous les enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Thomas Hammarberg, chef de la délégation suédoise.

M. Hammarberg (Suède) (*parle en anglais*) : la session tire à sa fin. Les négociations sont terminées, et ce soir nous pourrions probablement adopter une déclaration et un plan d'action, dans un esprit de consensus. Nous tenons à remercier et à féliciter le Bureau, Patricia Durrant et ses collègues, et, bien sûr, à saluer l'orientation et l'appui donnés par l'UNICEF. En prenant une décision tout à l'heure, nous promettons de déployer de nouveaux efforts afin de respecter, de protéger et d'épanouir les droits de l'enfant. Cette promesse à nos enfants doit maintenant se transformer en réalité. Personne ne se satisfait de promesses vides, encore moins la jeune génération. Il faut agir.

La mise en oeuvre des droits de l'enfant est plus qu'une question de charité; c'est un défi politique qui exige une vision politique, une volonté politique et une ambition politique consciente. La Convention relative aux droits de l'enfant exige que nous considérions d'abord l'intérêt des enfants dans toutes nos décisions qui les touchent. Pour cela, nous devons faire de l'analyse de leur impact sur les enfants un aspect normal du processus de prise de décisions politiques et administratives.

Nous devons examiner nos lois afin de les rendre conformes aux principes des droits de l'enfant et à la Convention dans son ensemble. Nous devons, par exemple, interdire les punitions corporelles et autres sévices infligés aux enfants. Nous devons créer un

système de collecte de données et de statistiques concernant la situation des enfants. Ces données doivent être ventilées en fonction du sexe, de l'âge, du handicap, du statut familial et d'autres critères essentiels. De tels résultats devront être analysés en tant que base de nouvelles réformes. Nous devons également appuyer le suivi systématique de la situation des enfants, par exemple en créant un médiateur indépendant qui pourrait s'exprimer dans l'intérêt des enfants et proposer des réformes conçues pour eux. Nous devons sensibiliser le public à la situation de tous les enfants et de leurs droits. Les spécialistes qui travaillent directement avec eux devraient recevoir une formation et des conseils sur le sens des droits de l'enfant. La Convention devrait faire partie des programmes scolaires, et la vie quotidienne dans les écoles devrait être organisée dans l'esprit de la Convention; autrement dit, nous devons démocratiser nos écoles.

En vertu de la Convention, nous devons utiliser le maximum de ressources disponibles pour assurer le bien-être des enfants. Leurs intérêts doivent avoir beaucoup de poids dans nos processus budgétaires nationaux. Les sociétés et les pays plus riches ont l'obligation d'aider à porter le fardeau. Lorsqu'il s'agit des enfants, nos devoirs ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Les programmes de coopération au développement devraient viser à contribuer à la mise en oeuvre des droits énoncés dans le plan d'action que nous allons adopter.

Pour notre part, nous promettons de continuer de consacrer plus de 0,7 % de notre produit national brut à la coopération au développement et de centrer nos contributions encore davantage sur les besoins des enfants. Nous sommes prêts à partager nos expériences – tant les progrès que les difficultés – avec tous nos partenaires.

Toutes ces mesures politiques devraient être prises en dialoguant avec la jeune génération. L'un des principaux défis est d'ouvrir la société des adultes aux jeunes. Aux niveaux local et national, nous devons chercher les voies menant au dialogue substantiel et respectueux. Il devrait être évident que nous allons faire participer les enfants à toutes les questions qui les concernent. Nous devons respecter leurs points de vue, en tenant compte de leur âge et de leur maturité, comme le prévoit la Convention.

Dans cet esprit, la délégation suédoise a demandé à un de ses jeunes membres, Maja Frankel, de conclure cette présentation par ses réflexions sur la participation des enfants.

Mlle Frankel (Suède) (*parle en anglais*) : En 1990, le Sommet mondial pour les enfants avait décidé de créer un monde meilleur pour eux. Pourquoi cela ne s'est-il pas fait? Aujourd'hui, le monde dispose des ressources pour permettre à tous les enfants de survivre et de grandir. Je crois donc qu'il manque encore de la volonté politique de faire participer les jeunes aux décisions. Participation : vous avez tous usé et abusé de ce mot à maintes reprises, mais en connaissez-vous vraiment le sens? Il y a 12 ans, vous avez oublié de le demander aux experts en la matière, les jeunes eux-mêmes. Or, la Convention nous a octroyé des droits; et pour cette session, il y a eu des progrès. Plus d'enfants ont participé aux préparatifs et ont été inclus dans les délégations gouvernementales. Hélas, nous avons oublié de définir ce que serait une véritable participation avant de commencer à la mettre en pratique.

Il ne s'agit pas de participation quand des jeunes sont présents mais à titre décoratif, pour faire des sourires reconnaissants ou pour se limiter à chanter et à danser. Pas plus qu'on ne peut parler de participation quand nous disposons de salles de réunion et de services de traduction inférieurs à ceux des représentants adultes. Nous avons souvent besoin de plus d'aide mais nous pouvons nous passer de tout luxe.

La participation prend tout son sens quand nous sommes ici sur un pied d'égalité avec tous les autres – avant, pendant et après qu'on décide. Et nous ne nous attendons pas à ce que vous écoutiez, souriez et acquiesciez avec nous si ce n'est pas le cas. Nous respecter consiste à prendre nos avis au sérieux. Dites ce avec quoi vous n'êtes pas d'accord et soyez prêts à faire des compromis avec nous. Nous ne sommes pas idiots. Nous comprenons qu'on ne peut pas tout faire tout de suite. C'est avec ce type de participation sérieuse que les jeunes peuvent commencer à être considérés comme des ressources considérables plutôt qu'un fardeau ou un problème.

On entend souvent dire que nous représentons l'avenir. Ce n'est pas là la meilleure raison pour nous faire participer. Nous vivons aussi dans le présent, et c'est aujourd'hui que beaucoup d'entre nous souffrent

trop. Nous sommes les experts des réalités des jeunes d'aujourd'hui, pas des réalités d'il y a 20 ou 40 ans. Je sais que vous avez tous été jeunes, mais le monde change vite. Pour comprendre comment le présent façonne l'avenir, vous devez nous écouter et nous respecter tout comme vous respectez d'autres experts.

Je veux vous regarder tous en face pour dire que si, au moment d'adopter la Convention relative aux droits de l'enfant, vous vous étiez rendu compte que cela voulait dire que vous deviez sérieusement traiter avec nous, je ne suis pas sûre que vous en auriez convenu.

Enfin, plus il y a d'opinions, plus il est difficile de s'entendre; mais il y a moins de risques que l'on oublie des aspects importants. Comprendre comment les enfants vivent aujourd'hui permettra de concrétiser la Convention. C'est ce que nous voulons faire n'est-ce pas?

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. François Giovanninni, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Suisse.

M. Giovanninni (Suisse) : La délégation suisse tient tout d'abord à vous remercier, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'organisation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Elle se réjouit de participer à cet événement fondamental qui vise à réaffirmer l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale pour la réalisation des droits de l'enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant constitue une base juridique solide pour évaluer les efforts entrepris, fixer des buts et mobiliser de nouvelles énergies. À côté de la Convention, d'autres instruments internationaux renforcent les droits de l'enfant. Il s'agit notamment de la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Beaucoup d'enfants, beaucoup trop d'enfants continuent de vivre dans la précarité, sans éducation de base, sans accès aux services de soins et de santé,

confrontés quotidiennement à toutes formes de violence et de discrimination, exploités économiquement ou sexuellement. Les enfants constituent en tant que tel un groupe vulnérable, ce qui rend déjà leur protection indispensable. Mais au sein même de ce groupe, certains enfants sont encore plus particulièrement exposés et des mesures appropriées doivent être prises pour répondre à leurs besoins spécifiques de protection. Il s'agit notamment des enfants handicapés, de ceux appartenant à des minorités, des enfants des rues, des enfants réfugiés et déplacés internes, des orphelins du sida et d'autres encore qui vivent des situations intolérables.

La Suisse met tout en oeuvre pour assurer une meilleure protection de l'enfant, en droit et en fait, que ce soit sur le plan national ou le plan international. L'engagement de la Suisse se fonde sur les principes fondamentaux suivants: protection, respect de l'intégrité physique et psychique, interdiction de la discrimination, notamment entre garçons et filles, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la vie, à la survie et au développement et respect des opinions de l'enfant.

La Suisse poursuivra son engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté et en faveur de la sécurité humaine. Elle manifeste sa volonté de protéger de manière optimale les enfants impliqués dans les conflits armés et affectés par ceux-ci. Cette protection passe notamment par la condamnation de toute implication d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés, le respect du droit humanitaire international, la protection et l'assistance de tous les groupes vulnérables.

Sur le plan interne national, la Suisse redoublera ses efforts en faveur des enfants dans les domaines prioritaires suivants : prévention de la violence à l'égard des enfants, dont spécifiquement l'exploitation sexuelle; lutte contre la traite des personnes; participation des jeunes et des enfants à tous les degrés de la vie en société, que ce soit dans le cadre de la famille, de l'école ou de la société politique; et enfin, meilleure intégration des enfants étrangers, notamment sur le plan de la formation.

En mai prochain, la Suisse présentera devant le Comité des droits de l'enfant son rapport initial sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous considérons que l'expertise du Comité est primordiale pour jeter un regard critique sur la

situation des enfants en Suisse et pour identifier des lignes d'action pour le futur.

La Suisse se réjouit de l'existence d'un consensus global sur la nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant. Si des progrès importants ont été accomplis dans différents domaines depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et dans différentes régions du monde, des obstacles persistent et de nouveaux défis urgents se présentent, comme les conséquences du sida sur les enfants. La communauté internationale dans son ensemble doit poursuivre et renforcer ses efforts. La Suisse y contribuera avec très un fort engagement.

La communauté internationale dans son ensemble doit poursuivre et renforcer ses efforts. La Suisse y contribuera avec un très fort engagement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa cinquième séance plénière, l'Assemblée générale va entendre une déclaration de S. E. M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social.

M. Šimonović (Croatie), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : Nous savons tous que les enfants sont l'avenir du monde. Investir dans les enfants aujourd'hui est un impératif moral et le seul véritable héritage que nous laisserons. Mais investissons-nous assez?

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance nous dit que les enfants sont souvent les premières victimes des conflits armés, de la récession économique et de la pauvreté. Dans les pays en développement, un enfant sur trois vit dans une pauvreté absolue. Dans des familles à revenus inférieurs à un dollar par jour, 26 enfants sur 100 ne seront pas vaccinés contre aucune maladie; 30 souffriront de malnutrition avant d'avoir 5 ans; 19 n'auront pas accès à l'eau potable et 40 vivront sans hygiène suffisante. Dans les nombreux conflits du monde, 300 000 enfants se battent dans des guerres dont ils ne sont pas responsables et qui les font souffrir énormément. Nous savons que sur 100 enfants, 17 n'iront jamais à l'école. Sur 100 enfants qui entrent en première année, 25 n'atteindront pas le cinquième niveau. Nous savons que, dans des régions et des pays, et particulièrement en Afrique, les statistiques sont encore pires. Dans le monde entier, trop d'enfants continuent de vivre une vie de pauvreté et de désespoir chroniques, et deviennent victimes de l'exploitation

sexuelle, des conflits et du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies.

Il est évident que nous n'investissons pas assez. Répondre aux droits des enfants, à leurs intérêts et besoins doit devenir une priorité politique pour tous. En n'investissant pas aujourd'hui en eux, nous hypothéquons leur avenir et l'avenir du monde. Nous faisons face à une économie mondiale basée sur la connaissance où la qualité du capital humain est devenue un facteur crucial pour accroître les revenus de l'individu et de l'État. Comment des enfants avec des handicaps dans les domaines de la santé et de l'éducation pourront améliorer leur niveau de vie d'adultes et bien contribuer à leur société?

Comme l'Assemblée le sait, le Conseil économique et social se réunira en juillet au niveau ministériel pour débattre du thème de la contribution du développement des ressources humaines, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation, au processus de développement. Durant cette session, nous ne devons pas parler de ces questions dans l'abstrait. Je demanderai à mes collègues de réaffirmer et d'approfondir notre engagement pour une action concrète dans la santé, la nutrition, l'eau et l'hygiène ainsi que dans l'enseignement pour tous les enfants, et notamment les filles. Il est impératif d'investir dans la santé et l'éducation des enfants afin de leur donner les moyens de créer leurs propres débouchés et d'échapper à la pauvreté.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants nous offre un programme global pour les enfants, citoyens dans la société d'aujourd'hui et de demain. Avec la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs, ce nouveau programme pour les enfants du XXIe siècle contient des séries de normes et d'actions visant à assurer le bien-être de tous les enfants.

Cette session extraordinaire représente un lien important dans la chaîne des conférences et sommets visant à établir une série de normes approuvées au niveau international. Le Sommet du Millénaire nous a engagés, entre autres, à réduire de moitié la pauvreté et la famine extrêmes, à assurer un enseignement primaire universel et l'égalité entre les sexes, à réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à endiguer la propagation du VIH/sida et du paludisme d'ici 2015.

Nous devrions exiger que désormais, pour réaliser ces objectifs, nos interventions portent sur les droits, les intérêts et les besoins des enfants. Nous sommes heureux du nouvel esprit de coopération et de solidarité internationales, issu de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement. Il y a quelques semaines, durant les discussions entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, on a souligné que le consensus de Monterrey représente un contrat exécutoire entre pays donateurs et bénéficiaires. Commençons donc pour nos enfants.

Le Conseil économique et social peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et à la création d'un monde digne des enfants, en continuant à mobiliser l'appui politique international. En outre, il peut, dans le cadre de son rôle de supervision et de gestion, fournir une réponse cohérente, coordonnée et ciblée du système des Nations Unies en vue de l'application des mesures nécessaires à la réalisation de ces objectifs. À cette fin, le Conseil mobilisera ses propres instruments subsidiaires, en particulier ses commissions techniques, ainsi que tout le potentiel des organisations de la société civile, y compris les ONG, le secteur privé et les universités.

Un monde digne des enfants est possible. À nous de laisser un souvenir positif ou négatif. Travaillons ensemble et rendons nos enfants fiers de nous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Hussein Hassouna, Chef de la délégation d'observation de la Ligue des États arabes.

M. Hassouna (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Les dirigeants du monde participent aujourd'hui à cette session extraordinaire, 12 ans après le Sommet mondial pour les enfants, pour revoir les buts concernant la protection des enfants avalisés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Avec la signature de la Somalie, hier, tous les États arabes ont adhéré à cette Convention. Les États membres de la Ligue ont agi efficacement pour mettre en oeuvre les plans nationaux d'action, et déployé des efforts sincères pour appliquer la Convention. Ils l'ont fait en réponse à ce noble appel mondial mais aussi pour protéger le patrimoine arabe, où l'enfant et la famille occupent une place de choix.

La plupart des États arabes ont créé des Conseils supérieurs sur les questions de l'enfance et promulgué des lois sur les droits de l'enfant, sur la base des orientations de la Ligue des États arabes en la matière. Les États membres de la Ligue soumettent des rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant à Genève et bénéficient de ses observations et de celles d'organisations de la Ligue arabe comme le Comité sur les enfants. Ce comité examine les efforts nationaux de mise en oeuvre des plans d'action pour donner suite aux résultats de ses travaux.

En mars 2001, la cause des enfants a fait l'objet d'une réunion au sommet de la Ligue des États arabes, tenue à Amman. Les participants ont appelé à une participation effective des États arabes à la présente session. Le Sommet arabe de Beyrouth a également adopté une législation et des directives importantes sur les droits de l'enfant, et sur la question de la protection de l'enfant palestinien contre la violence sans précédent à laquelle il est exposé. La législation vise à protéger les droits de l'enfant et à appliquer et exécuter d'autres accords internationaux sur les enfants et sur leur survie.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Aujourd'hui, les enfants palestiniens sont seuls au monde, enfermés dans leur patrie, privés de nourriture et de médicaments. Nous invitons l'Assemblée à adopter une résolution pour mettre en place un mécanisme d'enquête sur les atrocités commises contre les enfants palestiniens et un autre mécanisme pour assurer leur protection.

La session extraordinaire est importante car elle se déroule à l'aube d'une décennie et d'un millénaire neufs. C'est un moment historique pour la civilisation humaine, notamment du fait de la mondialisation. Ce n'est pas un phénomène nouveau bien qu'il soit très différent quant à ses objectifs, ses instruments et ses divers aspects positifs et négatifs. Ses aspects négatifs sont une pauvreté accrue, un nombre croissant de pauvres dans diverses régions du monde et des souffrances exacerbées pour des millions d'enfants. Dans de nombreux pays, la santé des enfants et des familles ainsi que l'éducation se sont détériorées. Les conflits armés se sont multipliés en maintes régions du monde. Leurs victimes sont surtout des enfants, tués, estropiés ou dont l'innocence est violée par les sévices et l'exploitation sexuelle. C'est pourquoi les deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention ont

été énoncés en plus de tous les autres instruments internationaux pour protéger les enfants.

Le slogan de la session extraordinaire visant à créer un monde digne des enfants est fort éloquent. Il décrit la situation réelle et met en vedette non seulement les enfants mais toutes les aspects connexes. Cette question exige notre attention soutenue. Les donateurs doivent aider à la mise en oeuvre de l'initiative 20/20 car elle porte sur l'aide internationale aux enfants. Il nous faut donc protéger les enfants dans les conflits armés et ceux que touchent l'occupation et les sanctions internationales. La Convention devrait être considérée comme un point de départ pour les travaux futurs.

Je voudrais souligner l'importance de la famille dans l'éducation des jeunes qui leur apprend les valeurs morales émanant de la loi divine. En famille et en société, les adultes doivent montrer l'exemple. Un monde digne des enfants serait salutaire pour les nôtres.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M John Richardson, Chef de la délégation d'observation de la Communauté européenne.

M. Richardson (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : Outre la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne, c'est un plaisir et un honneur immenses pour moi, en ma qualité de fonctionnaire de la Commission européenne et de père, de prendre la parole à la présente session extraordinaire au nom de la Communauté européenne. C'est un plaisir particulier à double titre car c'est la première fois que l'Assemblée générale a traité expressément des questions touchant les enfants mais aussi du fait de sa composition unique – comprenant pour la première fois de jeunes délégués.

Il y a 12 ans, le Sommet mondial pour les enfants a créé un précédent en changeant les priorités internationales. Depuis lors, une importance accrue a été accordée au développement humain et social et à la lutte contre la pauvreté. À cet égard, le travail accompli par un ensemble de grandes conférences des Nations Unies – sur la population, le développement social, la parité des sexes, l'éducation et les maladies transmissibles – fournit un cadre convenu pour une action tant nationale qu'internationale, réaffirmée par la Déclaration du Millénaire. La présente session met en lumière le fait que les enfants sont essentiels au

progrès humain et qu'il ne peut donc y avoir d'avenir meilleur pour le monde sans avenir meilleur pour ses enfants.

Qui dit bâtir un monde digne des enfants dit créer un climat favorable à la vie quotidienne des enfants et de leurs familles. Cela doit se refléter dans les stratégies d'élimination de la pauvreté mais aussi dans la mobilisation des ressources aux niveaux national et international. L'Union européenne fournit collectivement 55 % du total de l'aide publique au développement. À la récente Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, l'Union européenne a annoncé son intention d'accroître l'aide publique au développement de 7 milliards par an d'ici 2006, passant de 0,33 % à 0,39 % du produit national brut (PNB), et de poursuivre l'objectif de 0,7 % du PNB.

Dans le cadre de nos politiques, nous reconnaissons que les enfants sont un groupe particulièrement vulnérable visé par la politique prioritaire de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, l'intégration des sexes et des droits de la personne, y compris de l'enfant fondés sur la Convention relative aux droits de l'enfant, est étroitement liée à nos efforts pour éliminer la pauvreté.

Dans le cadre de la protection et de la promotion des droits des enfants, l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant – l'instrument international le plus ratifié du monde – est capitale. C'est en appuyant notre action en faveur des enfants sur ses principes généraux que nous serons en mesure d'assurer les progrès nécessaires.

Des efforts internationaux concertés ont placé les questions de santé, d'éducation et de parité des sexes au coeur du processus de développement – chose essentielle en particulier pour les enfants qui sont parmi les membres les plus vulnérables de la société. Il existe également un nouveau consensus mondial qui se reflète par exemple dans le large appui pour le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans le but de s'attaquer efficacement à ces trois grandes maladies qui touchent les enfants le plus durement. Nous avons récemment vu l'octroi des premières subventions aux pays en vue d'intensifier leurs efforts à cet égard.

Dans la mesure où les enfants représentent la moitié des 3 milliards de pauvres, la mise en oeuvre urgente des engagements s'impose pour mener à terme

le travail inachevé du Sommet mondial de 1990. L'examen de fin de décennie par le Secrétaire général (A/S-27/3) montre bien que les progrès vers la création d'un monde meilleur pour les enfants ont été mitigés et que des obstacles restent à surmonter, en particulier dans les pays en développement où la grande majorité des 129 millions d'enfants nés cette année vivra.

Comme on le reconnaît dans le projet de plan d'action, la pauvreté demeure un obstacle de taille pour répondre aux besoins des enfants et protéger et promouvoir leurs droits. Chaque enfant devrait avoir le droit de grandir en bonne santé, dans la paix et la dignité. L'élimination de la pauvreté est au coeur de nos stratégies de développement avec, pour composantes principales, la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé – y compris l'accès aux services et la prévention des maladies transmissibles telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Les quatre domaines d'action prioritaires mis en évidence dans le projet de plan d'action – promouvoir une existence meilleure et plus saine, pour une éducation de qualité, protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, lutter contre le VIH/sida – sont tous des domaines importants des politiques de développement et humanitaires de l'Union européenne.

Partant des obligations et des principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, nous appuyons donc à fonds les efforts d'aide aux enfants touchés par les conflits. Les enfants sont les premières victimes et les plus vulnérables des conflits armés dont les incidences sur eux peuvent être variées et à long terme – et hélas souvent à vie. Reconnaisant que la responsabilité juridique de protéger les enfants touchés par les conflits armés incombe aux États, la Communauté européenne est prête à contribuer à ces efforts en fournissant de l'aide humanitaire aux enfants dans les régions touchées par un conflit. Toutefois, notre tâche exige la coopération de tous les États parties afin de garantir l'accès humanitaire complet, sûr et illimité aux régions touchées.

L'impact des conflits armés sur les enfants est encore mal connu. Le manque de données concrètes n'est pas seulement néfaste à la crédibilité des efforts internationaux de mobilisation; c'est aussi un obstacle majeur à l'amélioration de la réaction humanitaire. En tant que donateur principal d'assistance humanitaire internationale, la Communauté européenne voudrait saisir cette occasion pour encourager l'action en vue

d'améliorer la collecte et l'analyse de données concernant les enfants dans les conflits armés. Ainsi, nous nous sommes félicités de l'initiative, soutenue par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et par l'UNICEF, en vue de créer un réseau international de recherche sur les enfants touchés par les conflits armés.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En 1999, nous avons ajouté une nouvelle dimension, concernant les enfants, à notre programme pour la création d'une zone de liberté, de sécurité et de justice au sein de l'Union européenne, dans des domaines comme la lutte contre le trafic d'humains, l'exploitation sexuelle et une politique d'asile et d'immigration commune. Nos programmes Daphne et STOP concernent les problèmes de protection des enfants contre la violence, le trafic et l'exploitation sexuelle.

Dans le cadre du processus d'élargissement de l'Union européenne, la Commission européenne examine les droits des enfants en vue de s'assurer que la Convention est respectée par les pays candidats. On trouve plus d'informations sur nos activités de soutien aux enfants dans le document intitulé « Mesures de la Communauté européenne en réaction au Sommet mondial pour les enfants », distribué lors de cette session.

Nous nous félicitons de la tenue de cette session extraordinaire et de l'important projet de document final que l'Assemblée va adopter, et qui vise à créer un monde digne des enfants et des jeunes, car ils représentent en somme 35 % de la population mondiale et hériteront un jour de notre patrimoine qu'ils feront fructifier. L'avenir n'attend pas. Il faut s'y atteler de près, chaque jour, dès à présent, afin de créer un environnement favorable à l'épanouissement du potentiel de millions d'enfants dans le monde. Lorsque nous partirons ce soir, nous aurons la responsabilité et la devoir de traduire les objectifs concrets et précis du document final en un monde ouvert digne de tous les enfants, d'où qu'ils soient partis dans leur vie. Voilà l'objectif auquel nous devons nous atteler avec détermination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mokhtar Lamani, chef de la délégation d'observation de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) : Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), M. Abdelouahed Belkeziz, m'a chargé de lire le message suivant.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. C'est un plaisir pour moi que d'aborder cette importante question, qui a des ramifications si importantes pour les générations futures à travers le monde islamique, dans la mesure où la proportion des enfants dans nos populations est élevée, dépassant celle de nombreux autres pays du monde.

L'Islam se préoccupant de tous les domaines de la réalité, dans ses aspects spirituels comme matériels, et les enfants passant à l'âge adulte dans le cadre familial, qui doit garantir chaque aspect de leur éducation, nous considérons que la famille est l'unité de base de la société. C'est pour cela que l'Islam a établi des lois pour éliminer les éléments nocifs à la famille et pour établir des éléments cohésifs.

L'OCI s'intéresse de près au sort des enfants. Avec l'ONU, elle participe depuis 1989 à des efforts spécifiques pour leur bien-être. Elle a agi pour valoriser la Déclaration mondiale de 1990 sur les enfants. Elle a tenu de nombreuses conférences dans ce domaine, auxquelles ont participé des représentants de diverses organisations internationales. De plus, elle a adopté une série de résolutions et de recommandations et elle mène des consultations avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour organiser une conférence ministérielle sur le bien-être et la prospérité des enfants.

La communauté internationale en est venue à conclure que le principal objectif du développement devrait être d'améliorer la condition humaine. Tout développement qui

omettrait de placer la personne au premier rang de ses priorités serait un échec. Dans la mesure où les enfants constituent 40 % de la population du monde actuel, nous ne pouvons méconnaître le fait que, pour maintes raisons, l'amélioration de leur bien-être est devenue un impératif pour les sociétés humaines à travers le monde. Voici quelques-unes de ces raisons.

Premièrement, les enfants sont l'avant-garde de l'avenir, et les créateurs des lendemains. Bien les préparer à cette mission, revient à bien nous préparer nous-mêmes, dans notre intérêt et dans celui des générations futures. Deuxièmement, les enfants sont le secteur le plus faible et le plus vulnérable de notre société, et le plus sujet aux maladies et aux épidémies. Ils sont aussi le secteur le plus touché par la famine, la guerre et d'autres catastrophes naturelles. Troisièmement, ils souffrent le plus de l'exploitation humaine, par exemple comme main-d'oeuvre mal payée, et ils sont aussi les plus vulnérables à l'intempérance et aux tentations. Pour toutes ces raisons, une attention particulière doit leur être portée, afin de les aider à traverser l'enfance et de les doter d'un environnement naturel, notamment la protection, la sécurité et la sûreté.

Il est de bon augure que cette importante session ait lieu pour recenser les objectifs réalisés parmi ceux qu'avait adoptés il y a plus de dix ans à New York, le Sommet mondial pour les enfants. Parmi les plus importants des buts alors fixés se trouvaient la baisse du niveau de malnutrition, la lutte contre la maladie et la diminution de l'impact des infirmités chez les enfants, ainsi que l'amélioration des conditions pédagogiques dans les pays en développement.

L'examen de la situation des enfants dans le monde depuis dix ans montre de réels progrès, surtout dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Mais des millions d'enfants dans le monde en développement meurent encore de maladie et de malnutrition, et près de 100 millions d'entre eux n'ont aucune chance de recevoir une éducation. Cela montre que les fonds promis lors du Sommet mondial pour les enfants n'ont en fait jamais été versés et que les investissements envisagés dans les services sociaux ne se sont jamais concrétisés.

Il est notable que le grand nombre d'États au nom duquel j'ai l'honneur de parler aujourd'hui continuent de cheminer vers le développement. Lors des deux siècles précédents, ils ont été la proie de forces colonialistes et considérés comme des butins de guerre. Leurs richesses et leur ressources naturelles ont été exploitées et pillées par des puissances coloniales impérialistes, et leur population a été rendue encore plus illettrée. Ils ont été laissés dans les affaires de graves problèmes politiques, économiques et sociaux, dont plusieurs ont gravement affecté le destin de leurs enfants.

Alors que ces pays commençaient à se relever, le nouveau mouvement de la mondialisation est apparu. Cette nouvelle réalité a marginalisé derechef les pays sur la voie du développement. Ces pays demandent aux pays riches de les soulager du fardeau de la dette accumulée, mais ils ont aussi grand besoin d'assistance pour réduire le taux de mortalité des nourrissons et des enfants, et pour permettre aux enfants survivant de se développer dans des conditions normales.

Par ailleurs, l'Organisation a favorablement accueilli l'idée de consacrer 20 % des budgets nationaux aux services sociaux de base, et de réserver un pourcentage similaire au titre de l'aide publique au développement.

L'Organisation de la Conférence islamique n'a cessé d'appeler à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'éclatement d'autres conflits armés. En examinant les mesures spéciales relatives à la prévention, au règlement et à la gestion des conflits, elle a insisté sur la nécessité de prêter une attention particulière aux besoins des enfants et des femmes, qui sont les principales victimes des guerres modernes. Elle a préconisé d'observer des trêves pendant les conflits et la création de couloirs de paix pour permettre l'acheminement de l'assistance médicale, des produits d'approvisionnement, des secours et des vaccins. Elle a également demandé l'interdiction de la fabrication, du stockage, de l'importation, de l'exportation et d'utilisation des mines terrestres.

Ce sont toutes ces raisons qui m'ont amené à évoquer ici la situation tragique de l'enfant

palestinien, qui souffre des attaques israéliennes répétées contre les territoires palestiniens. Cette situation accroît nos responsabilités vis-à-vis de ces enfants opprimés de Palestine et dans d'autres parties de la planète, afin de mieux les protéger et de leur créer des conditions de vie en famille qui soient sûres et stables. Ce n'est que par ces moyens que nous parviendrons à former des générations bien éduquées et bien instruites, et à leur inculquer une rectitude morale fondée sur la compassion à l'égard des franges vulnérables, le respect d'autrui, l'affection et la tolérance.

Notre réaliserons la prospérité dans le monde lorsque nous aurons assuré à nos enfants, qui représentent un grand espoir pour l'humanité, un environnement sain et une bonne éducation. »

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à M. Jack Hanning, Chef des relations avec les organisations internationales du Conseil de l'Europe.

M. Hanning (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*): Le Conseil de l'Europe, qui compte aujourd'hui près de 200 millions d'enfants et d'adolescents dans 44 pays, se félicite de la tenue de cette session extraordinaire sur les enfants. Il s'agit d'une occasion précieuse de renouveler notre attachement aux idéaux et principes adoptés lors du Sommet pour les enfants il y a 10 ans.

Le Conseil de l'Europe a toujours reconnu l'universalité et l'importance des normes et principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention européenne des droits de l'homme qu'il a adoptée en 1950 ainsi que la Charte sociale européenne adoptée en 1961 constituent un cadre juridique de protection des enfants.

La Convention des droits de l'homme s'applique à toutes les personnes, y compris les enfants, qui peuvent donc exercer leurs droits devant les tribunaux nationaux et, au besoin, devant la Cour européenne des droits de l'homme; celle-ci a examiné de nombreuses affaires concernant les droits de l'enfant, avec d'importantes répercussions importantes pour tous les États membres. Dans ce contexte particulier, il faut également souligner que le sixième Protocole de la Convention interdit clairement la peine de mort dans les pays membres du Conseil.

La Charte sociale, quant à elle, définit les droits sociaux et économiques, et interdit notamment l'embauche d'enfants de moins de 15 ans. La Charte permet également que des plaintes collectives soient présentées à Strasbourg par des organisations sociales ou des organisations non gouvernementales internationales.

D'autres normes du Conseil de l'Europe pour les enfants ont été rédigées sur des questions comme leur protection dans les domaines de la biologie et de la médecine, du placement, de l'adoption, de la garde, et des reconstitutions familiales pour les enfants de migrants, etc.

De nouvelles normes ont récemment été préparées pour lutter contre la pornographie, visant les enfants dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité, adoptée à Budapest en novembre 2001, et qu'ont déjà signé 33 États européens et non européens. Une autre convention nouvelle sur les relations personnelles concernant les enfants a été adoptée par le Comité des Ministres à Vilnius la semaine dernière, le 3 mai.

Le Conseil de l'Europe vient également de décider de créer un groupe de spécialistes sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle. On s'attend à ce qu'il élabore une série de mesures en coopération étroite avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Interpol et l'Union européenne afin d'adopter une démarche commune pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle.

Après l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Conseil de l'Europe a adopté la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, qui garantit le respect de leurs droits, en particulier devant les tribunaux de la famille. Nous sommes en train de créer un Comité permanent pour surveiller la mise en oeuvre de la Convention du Conseil de l'Europe, et nous espérons que l'ONU s'associera à ses travaux.

Les enfants sont le leitmotiv de nombre d'activités du Conseil de l'Europe. Par exemple, l'exercice complet des droits de l'homme, y compris ceux de l'enfant, exige une participation active et l'autonomie à un âge précoce. Cette démarche multidisciplinaire et l'accent placé sur la participation de l'enfant transparaissent également dans le nouveau Forum sur l'enfant et la famille, où les enfants et les jeunes participent directement et qui se concentrera sur

des domaines prioritaires comme la participation, les enfants en péril, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est inévitable que notre travail soit axé sur le contexte paneuropéen, mais nous estimons important aussi de travailler, à l'intérieur de la grande communauté internationale, avec d'autres organisations et d'autres régions sur ce qui est, en somme, un programme commun.

C'est pourquoi nous aimerions voir organiser, de concert avec l'ONU, un forum interrégional spécial afin d'examiner en profondeur la relation entre le développement social et la jouissance complète de leurs droits par les enfants.

Le Conseil de l'Europe se félicite donc de cette occasion de faire avancer dans le nouveau millénaire, avec le concours de l'ONU et de l'UNICEF, les plans et engagements établis durant cette session extraordinaire.

Les enfants sont bien notre avenir; ils doivent être notre cause commune.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à M. Jean De Courten, Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève.

M. De Courten (Comité international de la Croix-Rouge): Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est reconnaissant de pouvoir prendre la parole dans le cadre de cette importante rencontre internationale. Le CICR souhaite vivement que cette session extraordinaire permette aux États de prendre des mesures énergiques et concrètes conduisant à une amélioration effective du sort des enfants à travers le monde.

Pour sa part, le CICR est déterminé à poursuivre avec vigueur son action humanitaire, dont les enfants représentent une forte proportion des bénéficiaires. La Déclaration et le Plan d'action consacrent une place importante à la protection des enfants dans les conflits armés. Une telle attention est amplement justifiée. En effet, la guerre est un obstacle formidable à la réalisation de tout ce que la communauté internationale se propose de poursuivre dans ce document final. Elle est synonyme d'insécurité et de danger ainsi que de carences graves pour d'innombrables enfants. Répondre à leurs besoins est particulièrement difficile et nécessite des efforts accrus.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), quant à lui, s'efforce, depuis de nombreuses années, d'apporter sa contribution. Il le fait tant par des activités en faveur de la population civile dans son ensemble, que par des mesures spécifiquement destinées aux enfants. En effet, l'expérience montre que la protection et l'assistance apportées aux communautés et aux familles sont souvent le meilleur moyen d'assurer à l'enfant sa sécurité ainsi que sa santé physique et mentale. Le CICR y participe par des interventions auprès des parties au conflit en faveur des civils et des personnes détenues, ainsi que par son travail dans les domaines nutritionnel, sanitaire, médical et orthopédique. En outre, il porte une attention particulière au problème des enfants non accompagnés, favorisant le maintien des liens familiaux par l'échange de messages, la recherche de leurs proches et, dans la mesure du possible, par les réunions de familles.

Le CICR est également déterminé à poursuivre son oeuvre dans le domaine normatif. À cet égard, force est de constater que l'actuel régime juridique offre, en l'état, une substantielle protection aux enfants. Encore faut-il que ses règles soient appliquées. C'est là une tâche dont la responsabilité première incombe aux États. Pour assurer le respect du droit international humanitaire, les États doivent, entre autres, faire connaître les normes existantes aux membres des forces armées, et dans la mesure du possible à l'ensemble de la population. Le CICR y contribue activement, en coopération avec les États, par son travail de formation et de diffusion. Il se tient, en outre, à la disposition des États pour les assister dans l'élaboration des lois nationales de mise en oeuvre du droit international humanitaire.

Parmi les récents développements juridiques, les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant méritent d'être salués. Ceux-ci mettent en exergue deux risques particulièrement graves auxquels sont exposés les enfants, à savoir l'exploitation sexuelle et la participation aux hostilités. Pour les prévenir, il convient non seulement d'adopter des mesures répressives, mais également de soutenir, voire de reconstituer le cadre social et familial des enfants. C'est précisément là une fonction importante d'un processus réussi de réhabilitation. Dans le cas des enfants soldats, la démarche peut s'avérer particulièrement difficile, du fait notamment des traumatismes vécus pendant les combats, de l'absence

d'éducation, de la rupture avec le milieu familial ou encore de la destruction matérielle et sociale.

Afin d'assurer aux enfants traumatisés par la violence un soutien dans la durée, de nombreuses sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ont développé, avec l'aide de la Fédération internationale de Croissant Rouge et du CICR, des programmes de réhabilitation psychologique et sociale.

Ce que je viens de dire ne reflète, hélas, qu'une partie de la problématique. Tandis que nous sommes réunis ici, des enfants sont envoyés au combat; d'autres sont mutilés par des mines; d'autres encore sont violés, torturés, emprisonnés, abandonnés, déracinés et condamnés à mourir de faim et de maladies. C'est pour eux, ne l'oublions pas, que nous devons agir sans plus tarder.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. José Linati-Bosch, Président de la délégation d'observation de l'Ordre souverain et militaire de Malte.

M. Linati-Bosch (Ordre souverain et militaire de Malte) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole devant l'Assemblée en cette session extraordinaire consacrée aux enfants au nom de l'Ordre souverain et militaire de Malte.

L'Ordre de Malte s'intéresse beaucoup à la question qui occupe l'Assemblée générale à cette session extraordinaire. Les États Membres et les observateurs, ainsi que les chefs des différentes entités des Nations Unies, se voient donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations quant à l'avenir des enfants du monde.

Le contexte mondial du problème doit être examiné avec soin. Comme presque toutes les questions internationales, celles qui portent sur les enfants sont liées aux aspects sociaux et culturels et aux questions des droits de l'homme, ainsi qu'aux conséquences juridiques et économiques associées. Il faut tirer les leçons du passé pour envisager l'avenir si nous voulons adopter des solutions non pas théoriques mais pratiques, et les transformer en réalités – comme l'a dit le Secrétaire général, pour traduire les paroles en actes. De cette session extraordinaire et des travaux de l'ONU en général, un monde digne des enfants doit être créé. Comme beaucoup d'autres maux qui affligent l'humanité, la vente des enfants, la prostitution des

enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et la participation des enfants aux conflits armés doivent être éliminées et remplacées par la promotion de la vie, une éducation de qualité, la protection des enfants et la lutte contre le sida parmi les enfants.

Un tel programme ne peut réussir que si la communauté internationale favorise l'interaction entre les gouvernements, les entités des Nations Unies, les entités internationales et supranationales et les organisations de la société civile.

Par ses activités humanitaires, l'Ordre de Malte prend soin d'enfants dans différents pays, du Brésil à la République dominicaine et à la Terre sainte. Notre hôpital de la sainte Famille à Bethléem – une maternité qui procède à plus de 40 000 auscultations par an – a été assiégé et endommagé du fait de la violence qui sévit en Palestine. Ce n'est qu'un exemple des conflits armés de par le monde qui font des déplacés et des réfugiés, dont les enfants souffrent le plus. J'ai moi-même vu les problèmes qui se posent aux enfants dans les camps de réfugiés quand je m'y suis rendu.

Avec le concours de son corps de bénévoles, l'Ordre de Malte contribue à assurer le droit des enfants à naître ainsi que leur droit à l'éducation, deux aspects des droits de l'homme que nous nous efforçons de protéger. L'Ordre de Malte réaffirme son attachement aux objectifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ridha Bouabid, Chef de la délégation d'observation de l'Organisation internationale de la francophonie.

M. Bouabid (Organisation internationale de la francophonie) : Monsieur le Président, compte tenu de l'heure tardive, et soucieux de répondre à vos appels pour le respect de la limite des cinq minutes attribuées à chaque délégation, je me limiterai aux aspects saillants de mon intervention, dont le texte intégral sera distribué dans cette salle.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale marque l'achèvement d'une décennie d'efforts pour la mise en oeuvre du Plan d'action, adopté lors du Sommet mondial sur les enfants, en septembre 1990. Elle ne marque malheureusement pas la réalisation de tous les engagements contractés alors, et encore moins, la disparition des inégalités et injustices qui ne cessent de

nous interpeller, ou des crises qui continuent de surgir et de dévaster certaines parties du monde, car il nous faut bien constater hélas que nous sommes toujours aussi démunis devant ces situations, qui interdisent aux enfants de vivre leur enfance.

L'Organisation internationale de la francophonie, qui compte en son sein 55 États et gouvernements ayant le français en partage, s'est dès le départ mobilisée pour soutenir la cause de l'enfance et accompagner les efforts de la communauté internationale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Suite au Sommet de New York de 1990, nos chefs d'État et de gouvernement, réunis à Paris en 1991, avaient en effet décidé de convoquer une conférence de leurs ministres chargés de l'enfance, en vue d'adopter une stratégie appropriée pour la mise en oeuvre, dans l'espace francophone, des résultats du Sommet de New York. Cette Conférence ministérielle s'est tenue à Dakar en 1993. Elle a permis l'adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action qui tracent le cadre d'une politique commune francophone de solidarité en faveur de l'enfant.

L'Organisation internationale de la francophonie est convaincue qu'investir dans les enfants, et dans les jeunes en général, c'est investir pour la paix, la stabilité et le développement de demain. C'est pourquoi le huitième Sommet de nos chefs d'État et de gouvernement réunis à Moncton (Canada) en 1999, a été consacré à la jeunesse. Nos dirigeants s'étaient notamment engagés alors à lutter tout particulièrement contre l'exploitation des enfants, un objectif inscrit dans le Plan d'action, qui sera adopté par cette session extraordinaire. Autre objectif commun, celui de l'éducation. Il s'agit là d'un domaine où la francophonie jouit d'une solide expertise, à travers les nombreux programmes, développés notamment par son Agence intergouvernementale dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle et technique. Et c'est dans le même esprit que les deux conférences ministérielles permanentes francophones, respectivement celle de l'éducation et celle de la jeunesse et des sports, mènent des actions ayant pour but de renforcer la coopération francophone envers les jeunes.

De même, la première Conférence des femmes de la francophonie, tenue au Luxembourg en février 2000, a été une autre occasion de marquer notre détermination à contribuer à la promotion des femmes

et à l'accès des jeunes filles à l'éducation, tout comme à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants. Cette Conférence avait notamment décidé l'intégration dans les programmes scolaires, d'une éducation des filles et des garçons à la citoyenneté, à la culture de la paix et aux droits de l'homme.

Pour sa part, l'Assemblée parlementaire de la francophonie a réuni pour la première fois à Québec, en juillet 2001, un Parlement francophone des jeunes, qui a adopté la Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle, Charte qui porte sur cinq thèmes prioritaires de caractère universel : l'éducation, la santé, les libertés fondamentales, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que les questions sociales et culturelles. Mais toutes ces actions ne sauraient s'inscrire dans la durée sans un mouvement conséquent pour assurer la protection et la promotion des droits de l'enfant. Beaucoup reste à faire en effet pour mieux assurer le cadre juridique destiné à protéger les enfants et pour renforcer les moyens de lutter contre l'impunité des crimes commis à leur égard.

C'est ainsi que l'on doit d'abord s'attacher, comme le Secrétaire général de la francophonie a personnellement tenté d'y contribuer, à parfaire l'engagement de nos pays à l'égard des principaux instruments régionaux et internationaux par une ratification plus large de ces instruments ainsi que par l'élaboration de mesures propres à faciliter la réception en droit interne des dites conventions internationales.

Pour conclure, je dirais que l'avenir de l'enfance ne peut être conçu en dehors d'une réflexion plus globale qui intéresse le devenir de notre planète, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, de la promotion et de la défense de la diversité culturelle, ou encore de la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Autant de domaines auxquels les enfants – nos enfants – sont partie prenante et où la francophonie agit et entend poursuivre son engagement, pour apporter là aussi sa contribution à la mise en oeuvre du Plan d'action sur l'enfance, qui couronnera nos présents travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Janet Davidson, Vice-Présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Davidson (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Imaginons un instant être une petite dont la survie quotidienne dépend de la vente de bouteilles ramassées dans la rue. Imaginons à présent la différence énorme qu'un centre d'assistance sociale apporterait dans sa vie : repas chauds, contacts amicaux, acquisition d'aptitudes. Cela ouvrirait effectivement la porte à un avenir meilleur. Le centre d'accueil pour les enfants des rues, géré par la Société namibienne de la Croix-rouge, n'est qu'un des moyens que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ses 178 sociétés membres et le Comité international de la Croix-Rouge emploient pour changer la vie des enfants vulnérables.

Organisations attachées au service des plus vulnérables au plan social, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, il va de soi, s'intéressent de près aux enfants qui ne représentent pas pour nous que des êtres particulièrement fragiles ayant besoin de protection supplémentaires mais qui incarnent aussi les principes fondamentaux qui caractérisent et inspirent notre mouvement.

Ainsi, 1 000 jeunes bénévoles participent au programme de soins à domicile de la Croix-Rouge en Bosnie-Herzégovine. Ils assurent des services vitaux aux personnes âgées isolées. Au Cambodge, des jeunes bénévoles de la Croix-Rouge sensibilisent l'opinion sur la menace meurtrière des mines. Les jeunes du Croissant-Rouge au Bangladesh participent à la campagne d'élimination de la polio. Et la force immense des enfants qui s'entraident apparaît surtout dans l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique, où les enfants commencent à animer la lutte contre la propagation du VIH/sida et la tare et la discrimination qui y sont associées.

La Fédération internationale a choisi de mettre l'accent, lors de cette session extraordinaire, sur l'impact du VIH/sida sur les jeunes. La pandémie compromet la vie et les droits de millions d'enfants du monde. Ils sont privés du droit de grandir : 4,3 millions d'enfants de moins de 15 ans sont morts du sida. Les enfants sont privés de leur droit à la sécurité sociale et économique. Treize millions d'enfants sont privés de l'amour et des soins de l'un de leurs parents ou des deux. Comble de tristesse, les enfants affectés par le VIH/sida perdent le droit à l'innocence car ils sont traités en parias; et lorsque des enfants sont ainsi stigmatisés, c'est à nous, adultes, d'intervenir.

C'est pourquoi, il y a deux jours, à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération internationale, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Réseau mondial des personnes vivant avec le sida, a lancé une action mondiale visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida.

À travers le monde, de l'Azerbaïdjan au Zimbabwe, nos 97 millions de membres et de volontaires contribuent à faire connaître la vérité sur le sida, à mettre fin à la stigmatisation, à faire face à la discrimination, à ouvrir les yeux et les esprits.

Faire des droits de l'enfant une réalité exige un engagement politique mondial. La Fédération internationale demande aux gouvernements d'adhérer pleinement à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, signée en juin dernier par les dirigeants de 189 États Membres des Nations Unies.

Nous demandons aux gouvernements de placer le traitement et la protection des enfants au premier plan de leurs politiques, de leur législation et de leurs plans de développement. Signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant, ils se sont engagés à ce que ces droits ne soient pas compromis. Au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous sommes prêts à collaborer avec eux et avec d'autres acteurs concernés de la société pour assurer les soins de base, la protection et l'éducation de tous les enfants du monde.

À la Fédération internationale, nous estimons que collaborer est essentiel pour lutter contre la pandémie du VIH/sida, et avons pris des mesures pour renforcer ces collaborations. À sa 106e réunion en septembre dernier, l'Union interparlementaire (UIP), par le biais des résolutions adoptées, a reconnu la contribution des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour faire reculer le VIH/sida. Elles ont adjuré les États de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger les enfants contre toutes les formes de discrimination.

Nous considérons que les objectifs de l'action mondiale en faveur des enfants – promouvoir une existence meilleure et plus saine; pour une éducation de qualité; protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; lutter contre le VIH/sida – sont à la portée de la communauté mondiale.

Si les dirigeants des gouvernements exploitent les possibilités caritatives du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous pouvons faire une différence. L'écrivain Graham Greene l'a bien dit :

« Il y a toujours dans notre enfance un moment où la porte s'ouvre pour laisser entrer l'avenir. » (*La puissance et la gloire*)

Que ce moment soit maintenant!

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Ndioro Ndiaye, Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Mme Ndiaye (Organisation internationale pour les migrations) : C'est pour moi un grand privilège de m'adresser à vous au nom de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Pour une organisation humanitaire qui s'occupe de groupes de population vulnérables, il n'est pas de sujet plus bouleversant que celui de l'exploitation et de la maltraitance, sous leurs formes les plus criantes, des cibles les plus vulnérables, je veux parler des enfants.

C'est un sujet qui me tient à coeur. Mais je limiterai mes remarques à deux aspects dramatiques qui pèsent sur la vie quotidienne de ces enfants : les enfants victimes des conflits et les enfants victimes de la traite des êtres humains.

Dans les pays engagés dans des conflits armés, des millions d'enfants sont délibérément pris pour cibles et des millions d'autres sont transformés en soldats ou mis au service des combattants. Pendant les périodes d'hostilités, les enfants sont les premières victimes des déplacements forcés, de la malnutrition, de la maladie et des violences sexuelles. C'est une situation que l'OIM a toujours présente à l'esprit lorsqu'elle conçoit et exécute des activités et des programmes d'intervention et de démobilisation après les conflits.

Permettez-moi de vous en citer quelques exemples.

Dans ses activités de démobilisation, en Angola, entre 1994 et 1996, l'OIM a attaché une importance particulière aux besoins des enfants soldats, aidant plusieurs centaines de mineurs des forces armées angolaises et presque 5 000 enfants combattants de l'UNITA à se réinsérer dans la société civile. Au

Cambodge, à partir de 1994, l'OIM a coordonné la réadaptation psychosociale des enfants et des adolescents dans des communautés rurales où se trouvent de fortes concentrations de personnes déplacées qui ont été exposées à des luttes civiles intenses ces 20 dernières années.

En Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, l'OIM s'est occupée de l'évacuation sanitaire à l'étranger des enfants ayant besoin de services médicaux qui n'existaient plus sur place. Et plus récemment, en Colombie, l'OIM déploie des efforts pour améliorer l'infrastructure locale et créer un réseau décentralisé d'organisations en vue de répondre aux besoins des enfants soldats récemment démobilisés.

Ainsi, l'OIM aide les enfants pendant les conflits armés par la fourniture d'une aide d'urgence aux jeunes combattants démobilisés et à leur famille, en leur donnant également des moyens de formation et l'accès à des services de santé appropriés. L'OIM les aide également à organiser le retour volontaire dans leur famille, surtout pour les enfants touchés par la guerre en coordination avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM aide également à l'élaboration et à l'exécution de programmes de soutien après les conflits, par exemple à travers la réadaptation psychosociale.

Certes, des progrès ont été réalisés, et des signes encourageants indiquent que des mesures plus adaptées sont maintenant prises aux niveaux local, régional et international pour aider les enfants dans les conflits armés, mais il est évident que beaucoup reste encore à faire.

Que dire de la traite? Comme c'est le cas de toutes les formes de traite des êtres humains, la traite des enfants est due principalement à des causes économiques. Elle a des buts divers : les utiliser comme main-d'oeuvre, les faire participer à des conflits, les donner en adoption, les marier ou les exploiter sexuellement. Les droits fondamentaux des enfants victimes de la traite sont ainsi bafoués tous les jours, et ils vivent dans une situation de quasi-servitude.

Le nombre exact des victimes de la traite reste inconnu. Rien qu'en Asie, on estime que, depuis 30 ans, 30 millions de femmes et d'enfants ont été victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Au Guatemala, selon les estimations de l'UNICEF, ce sont 1 000 à 1 500 bébés qui sortent chaque année du

pays clandestinement pour être adoptés par des couples nord-américains ou européens. Des jeunes filles d'Asie et d'Europe de l'Est, âgées parfois d'à peine 13 ans, font l'objet d'un trafic de « fiancées ou de mariées par correspondance ». En Afrique occidentale et centrale, on estime qu'il existe un trafic important d'enfants destinés à travailler comme domestiques, à être exploités sexuellement, à travailler dans des commerces ou à la ferme, ou bien alors comme chiffonniers dans les décharges publiques, ou bien encore à faire le trottoir.

L'objectif de l'OIM est de réduire le trafic des migrants, en particulier des enfants, et de protéger les droits de ceux qui en sont victimes. Notre action se concentre, d'une part, dans la prévention et, d'autre part, dans l'assistance.

Pour aider à prévenir la traite, l'OIM organise des séminaires et des entretiens internationaux et mène des recherches dont elle diffuse largement les résultats. L'OIM fournit également des moyens de formation en vue d'accroître la capacité des institutions gouvernementales et autres de lutter contre la traite et d'harmoniser les politiques requises pour s'attaquer à ce fléau.

Dans le domaine de l'assistance, l'OIM fournit une aide directe ainsi que des conseils juridiques et médicaux aux enfants victimes de la traite dans les pays de transit et de destination tout en offrant une aide au retour volontaire et à la réintégration, adaptée à la situation de chaque enfant. En outre, nous cherchons des solutions adéquates pour les enfants qui ne peuvent pas retourner dans leur famille.

Comme il s'agit ici et aujourd'hui d'investir dans les enfants, c'est ainsi seulement que nous pensons assurer la paix, la stabilité, la sécurité, la démocratie et le développement durable de demain. Et bien, faisons en sorte que les enfants du monde puissent vivre dans la dignité, être en bonne santé et heureux afin de garantir leur avenir, je veux dire notre avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Sila Calderón, Chef de la délégation d'observation de Porto Rico.

Mme González Calderón (Porto Rico) (*parle en espagnol*) : Tout pays qui aspire sincèrement au progrès et au développement de sa société comprend la nécessité de produire des individus complets, des citoyens capables de susciter une vie meilleure pour

eux-mêmes et pour leurs semblables, capables de créer un avenir et un présent pour leurs citoyens. Le développement humain durable, qui comprend les dimensions sociales, économiques, politiques, culturelles et environnementales de l'avenir humain, est sans aucun doute une des grandes priorités de toute société qui aspire au progrès. Il n'y a donc pas de stade plus vulnérable et plus crucial pour le développement que celui de l'enfance ou de l'adolescence, époque où s'établissent les bases du futur individu, et de sa capacité de se transformer en un être humain complet, capable de créer une société meilleure.

À cet égard, les gouvernements et les institutions internationales qui contribuent à ce processus ont reconnu que les dépenses de développement humain étaient des investissements solides, qui créent les conditions nécessaires à ce que chaque individu jouisse de ses droits d'être humain. Ce processus implique donc bien plus que la simple satisfaction des besoins les plus élémentaires : santé, éducation, travail, protection contre les sévices, etc. Il implique aussi des efforts de prévention et d'enracinement des principes et valeurs de base qui guident les comportements et la vie dans les sociétés libres et démocratiques.

La Constitution de l'État libre associé de Porto Rico a pour objet fondamental d'assurer la pleine jouissance des droits et libertés de chaque individu de notre société. Dans sa Charte des droits civils, il est bien indiqué que la dignité de l'humain est inviolable et que tous les hommes sont égaux devant la loi. Elle rappelle de même qu'il ne peut y avoir aucune discrimination pour cause de race, de couleur, de sexe, de naissance, d'origine ou de condition sociale, ni d'idées politiques ou religieuses, et que tant les lois que le système d'instruction publique doivent incarner ces principes essentiels de l'égalité du genre humain.

Néanmoins, la violation continuelle de ces droits dans certains secteurs de notre société a obligé à adopter des mesures juridiques de sauvegarde, garantissant le respect et la protection des droits élémentaires des enfants. L'inaptitude de l'État libre associé de Porto Rico à ratifier ou à signer des accords internationaux, comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, a conduit notre gouvernement à avoir recours à d'autres mécanismes pour incorporer ces droits dans notre ordre juridique.

Dans le cadre de ces initiatives, on a adopté en 1998 la Charte des droits de l'enfant et, en 2000, la

Déclaration des droits et des devoirs du mineur et de ses père, mère ou tuteur. Les deux lois se complètent pour mettre en oeuvre la responsabilité de l'État de protéger tout mineur contre toute forme de sévices ou de violences physiques, sexuelles ou affectives, de la part de ses proches, de tuteurs ou de toute autre personne qui a sa charge. Cette protection comprend le développement et la mise en place de programmes efficaces de prévention et de traitement, ainsi que des programmes sociaux qui prêtent une attention particulière à ce problème.

L'administration actuelle de l'État libre associé de Porto Rico est consciente du besoin de protection et de soin de nos enfants. C'est pour cela que, vu ces nécessités, les postes les plus importants du budget en cours d'adoption se trouvent dans les domaines du bien-être social, de l'éducation et de la santé.

Il nous reste beaucoup à faire. La réalité quotidienne nous accable de nouvelles tragiques d'enfants se trouvant dans des situations lamentables qui affaiblissent notre société et notre qualité de peuple et d'humains. L'administration actuelle de l'État libre associé de Porto Rico est déterminée à améliorer la situation de l'enfance dans tous ses aspects, de l'éducation et du manque de supervision jusqu'aux sévices, à la perte des valeurs et à l'ignorance de leurs propres droits et de ceux d'autrui. La jeunesse, pas seulement portoricaine mais aussi celle de la majorité des nations ici représentées, a un besoin urgent que plus d'attention soit prêter aux circonstances de la vie moderne qui, tout en ayant apporté maintes innovations et un prétendu progrès matériel, ont aussi mis au jour une série de situations qui affectent directement la formation et la future personnalité sociale de nos jeunes.

Il incombe certes à l'État de fournir les éléments fondamentaux de la sécurité à notre population mineure, mais il incombe aussi aux familles, surtout aux père et mère de ces jeunes, qui forment la partie active de la société civile, de prendre la responsabilité de s'organiser, de veiller sur soi et sur l'État, et d'enseigner à leurs enfants l'essentiel des comportements sociaux. L'État libre associé de Porto Rico adhère aux principes mêmes qui ont été discutés à cette Assemblée en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux de l'enfant, et s'associe aux autres nations de la planète pour condamner toutes les entités, publiques ou privées, qui y portent atteinte. Les Portoricains sont prêts à participer à cette lutte.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à Mme Najma Akbarali Heptulla, Présidente du Conseil de l'Union interparlementaire.

Mme Heptulla (Conseil de l'Union interparlementaire) (*parle en anglais*): Je suis heureuse d'avoir cette occasion de prendre la parole au nom de l'Union interparlementaire (UIP) à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Notre union compte 140 parlements du monde démocratique et, Monsieur le Président, vous y avez été très étroitement associé.

L'attachement de l'UIP au bien-être des enfants et à la protection de leurs droits est déjà ancien. Nous avons pris la parole contre la violence, l'exploitation des enfants et le fléau du VIH/sida, et nous nous sommes prononcés en faveur du financement de l'éducation, de la santé et d'autres programmes pour le développement des enfants.

L'UIP a fermement soutenu la ratification et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons aussi constamment encouragé l'activité parlementaire en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants.

Lors de sa Conférence à Ouagadougou en septembre 2001, l'UIP a adopté une résolution d'ensemble reconnaissant la nécessité de protéger et de soigner les enfants, force motrice de nos sociétés futures, et en réaffirmant notre soutien aux objectifs de cette session extraordinaire. Cette résolution a fourni un modèle universel aux parlementaires pour une action résolue en faveur des enfants, et elle a constitué la base du débat au forum parlementaire que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'UIP ont organisé ensemble le 9 mai, ici à l'ONU, dans le cadre des 13 domaines critiques débattus.

L'UIP a mobilisé les parlements et leurs membres. Plus de 200 parlementaires de plus de 70 pays ont participé à cette rencontre. Leurs interventions ont surtout porté sur le suivi et la mise en oeuvre, autrement dit, sur l'action. Les parlementaires ont écouté le point de vue des enfants.

Les parlements et leurs membres ont une responsabilité bien spéciale. Nous ratifions les conventions et les accords internationaux. Nous légiférons, adoptons les budgets et affectons les fonds. Nous surveillons l'action des gouvernements et nous sommes en contact permanent avec la population afin

qu'elle puisse exprimer son point de vue. Nous suscitons aussi le soutien populaire aux actions au niveau tant national qu'international. Il est donc tout naturel que nombre des suggestions faites aient porté surtout sur ce que les parlementaires peuvent faire pour construire un monde digne des enfants. J'en partagerai quelques-unes avec vous dans le peu de temps qui me reste.

La législation devrait adopter une approche fondée sur le respect des droits lorsqu'elle traite des questions concernant les enfants dont les droits devraient être consacrés dans chaque Constitution nationale. Il faut aussi adopter des lois fondamentales relatives aux enfants. Ceux qui ont participé à la réunion de l'Union interparlementaire ont demandé aux parlementaires de les consulter lorsque de telles lois sont envisagées.

En outre, nous recommandons un audit de toutes les lois que nous adoptons, du point de vue des droits de l'enfant, afin de savoir comment elles toucheront les enfants et de veiller à ce qu'elles aient sur eux un impact positif. Nous devons adopter une démarche semblable à l'égard du budget national. C'est plus qu'un document financier; c'est un document fondamental de politique sociale. Nous devons savoir comment il touche les enfants, directement et indirectement. Nous estimons pouvoir y arriver en l'analysant du point de vue des droits de l'enfant.

Le cadre institutionnel mondial pourrait aussi être amélioré. On fait des recommandations pour créer une commission ou un médiateur pour les enfants qui relèverait du parlement. Il y a eu d'autres propositions, notamment la création d'une commission parlementaire ayant le mandat précis de traiter des questions relatives aux enfants. En outre, les gouvernements devraient être invités – voire tenus – de présenter au parlement un rapport annuel sur leurs politiques, programmes ou actions concernant les enfants. Le parlement devrait tenir un débat annuel sur la question, lors duquel il examinerait également ce rapport.

Je l'ai dit, voilà donc les grands traits des propositions issues de la réunion parlementaire de cette session extraordinaire. Elles exigent des actes, pas seulement des paroles. Dans les mois à venir, l'Union interparlementaire et l'UNICEF s'efforceront d'établir une stratégie commune pour mobiliser un soutien parlementaire accru en faveur des enfants. Nous, parlementaires, restons attachés à la création d'un

monde digne des enfants, et nous nous y engageons. J'espère que les engagements pris ici par les dirigeants du monde seront mis en oeuvre et ne resteront pas lettre morte; et que nous, parlementaires, chercherons à atteindre cet objectif dans les gouvernements et les parlements de nos pays respectifs. C'est là l'engagement que je prends au nom des représentants des 140 parlements qui se sont rencontrés avec beaucoup de détermination au Burkina Faso en septembre dernier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mlle Mayerly Sánchez de l'Appel de La Haye pour la paix.

Mlle Sánchez (Appel de La Haye pour la paix) (*parle en espagnol*) : C'est une grande joie et un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui parmi vous.

Je m'appelle Mayerly Sánchez. Je viens de Colombie, pays où paysages, animaux et fruits sont de toute beauté et les climats variés – un très beau pays touché et détruit par les violences qui nous accablent depuis plus de 50 ans.

Tous les jeunes qui ont participé au Forum des enfants remercient l'Assemblée de nous avoir donné l'occasion de partager nos expériences. Grâce à cela, nous avons remarqué que plusieurs adultes nous écoutent et que même si nos voix sont peu nombreuses, elles ont retenti dans vos coeurs et vos vies.

Je vous prie de croire que les enfants représentants du monde ont su tirer profit de cette occasion qui nous a été donnée de participer aux travaux de l'ONU. Vous le constaterez dans les résultats que nous vous avons présentés. Ce n'était pas une parade ni un jeu, comme peuvent le penser ceux qui ne nous font pas confiance et qui se bouchent les oreilles pour ne pas entendre nos voix. Nos travaux se reflètent dans le visage de tous les enfants qui ont participé, car il ne s'agissait pas que d'entendre nos voix, mais bien les idées venues des différents pays, de tous les enfants qui aujourd'hui ont peur, ont faim, ne reçoivent pas d'éducation et que la violence a meurtris. Nous avons dû exprimer la plainte de tous les enfants qui ne comprennent pas pourquoi il y a tant de souffrance dans le monde.

Nombre d'enfants parmi nous sont nés dans les pires situations de violence, de pauvreté et de manque d'affection; mais cela ne nous a pas amenés à abandonner ou à nous joindre à l'un de ces groupes qui

nuisent au monde. Nous continuons de travailler pour la paix et pour nos droits, sûrs que nous sommes que c'est nous qui pourrions ouvrir les voies qui permettront au monde de rompre les liens du mal et de la haine. Par la suite, la violence sombrera dans un sommeil si profond qu'elle ne pourra plus jamais se réveiller, ou si elle se réveille le lendemain, ceux qui ont fait du mal réfléchiront à tous leurs méfaits et se lèveront disposés à corriger leurs erreurs et à travailler pour que de telles horreurs ne se reproduisent plus jamais.

Le Mouvement national des enfants colombiens en faveur de la paix est déjà en train de rompre les premiers fils de ces liens dans notre pays. Nous faisons connaître les droits des enfants pour qu'ils sachent si on les viole et qu'ils les fassent respecter, sans oublier bien sûr de s'acquitter de leurs devoirs. Nous sensibilisons les enfants et les adultes, et nous recherchons leur participation. Nous travaillons avec nos familles, notre église, notre école, notre communauté et nos institutions. Ainsi, nous dégageons des solutions provenant de ceux qui ont directement vécu le conflit et qui veulent épargner aux autres les épreuves qu'ils ont connues.

Les adultes qui ne croient toujours pas en nous ne peuvent pas faire la sourde oreille tout en fermant la bouche des enfants, car il y a des personnes, comme vous, qui peuvent utiliser leur autorité pour diriger le monde au mieux et pour faire de nos rêves des réalités.

Au nom de tous les enfants du monde, nous remercions les adultes ici présents de nous avoir fait comprendre que leurs oreilles et leurs coeurs sont ouverts à nos voix. Nous les remercions parce qu'ils ont dit oui aux enfants et parce que nous savons que désormais nous pourrions travailler la main dans la main avec eux pour changer le monde afin que les larmes des enfants ne soient plus des larmes de tristesse ou de douleur, mais des larmes de joie parce qu'ils se sentiront aidés par des personnes qui les apprécient vraiment, les respectent et croient en eux. Je vous remercie de croire aux enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Kailash Satyarthi de la Coalition de l'Asie du Sud contre le travail forcé des enfants.

M. Satyarthi (Coalition de l'Asie du Sud contre le travail forcé des enfants) (*parle en anglais*) : Dans quelques minutes, nous allons adopter un nouveau document afin de rendre le monde digne des enfants.

Je voudrais dire cependant que le monde a toujours été digne des enfants des rois et des reines, et de ceux qui ont détenu le pouvoir et la richesse pendant des siècles. Le monde a toujours été digne des gens et des enfants bien placés dans la vie et dans l'éducation. Le monde a toujours été digne des enfants dans nos enseignements divins. Jésus a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ». Le Veda a déclaré que les enfants sont des âmes sacrées, et l'Islam nous a appris à voir la lueur de Dieu dans le visage d'un enfant innocent. Je pense que le monde n'est pas trop mauvais pour les enfants de la plupart d'entre nous ici.

Mais il n'est pas digne des millions d'enfants moins privilégiés qui sont vendus et achetés comme des animaux, enfermés dans des mines et des briqueteries comme des esclaves, enfermés dans des usines et des maisons, vendus comme aides domestiques ou forcés à mendier, auquel cas leurs petits corps sont mutilés mieux apitoyer. Il n'est pas digne non plus des victimes des conflits armés, de la violence ethnique ou des déplacements y relatifs.

Ce n'est pas un monde digne des fillettes victimes de la prostitution, ni des enfants attachés, comme jockeys, sur le dos des dromadaires dans certains pays du Golfe qui courent plus vite quand les enfants crient fort, à la grande joie du propriétaire. Il n'est pas digne de ceux qui se voient refuser un enseignement de base ou que la pauvreté contraint d'abandonner l'école.

Le monde n'était pas digne de Gulabo, une fille de 14 ans morte dans mes bras il y a quelques années. Elle est née et a été élevée dans la servitude. Sa famille et d'autres devaient travailler tous les jours dans une briqueterie, sans être payées. Elle a fini par souffrir de malnutrition et d'une grave tuberculose. Quand, avec l'aide de la Cour suprême de l'Inde, nous avons sauvé sa famille et 27 autres, et les avons amenées dans mon bureau, sa santé s'est soudain détériorée et elle s'est évanouie. Je n'oublierai jamais ses dernières paroles. Elle a dit à sa mère : « Maman, je veux vivre ». Sa pauvre mère a dû lui répondre, « Non, ma fille, le monde est trop cruel pour toi. Je ne peux pas te sauver ».

Le monde n'est pas digne de tels enfants, non pas parce que Gulabo et d'autres enfants sont coupables, mais parce que les élites dirigeantes, avec leurs intérêts acquis, ont monopolisé toutes les possibilités et n'ont

délibérément laissé aucune place aux enfants pauvres du monde entier.

La liberté et l'éducation sont les deux droits de base de tout être humain. Toute activité qui sape ces droits est un crime contre la nature et l'humanité. Si un enfant est obligé de travailler aux dépens de sa liberté et de son éducation – pour quelle que raison que ce soit – c'est honteux pour ceux qui exploitent l'enfant, et encore plus honteux pour ceux qui n'offrent que de belles paroles et des promesses creuses.

L'an 2002 sera une année historique pour les enfants du monde si nous sommes simplement honnêtes avec eux. C'est l'année où plus de 100 gouvernements, qui ont signé la Convention de l'Organisation internationale du Travail pour interdire les pires formes de travail des enfants, doivent montrer leurs résultats dans la lutte contre l'esclavage des enfants, le travail servile, la prostitution et le recrutement d'enfants dans des travaux dangereux. C'est l'année où chaque pays doit rédiger un plan national d'action concret et assorti de délais précis en vue de garantir un enseignement universel, comme convenu à Dakar 2000. C'est aussi l'année où les pays développés plus riches doivent tenir leurs promesses de mobiliser plus de ressources pour l'éducation.

Je recommande fermement que la communauté mondiale prenne cinq mesures : mettre fin au travail des enfants et assurer un enseignement universel gratuit de qualité, clef de la justice sociale, de l'équité et de la lutte contre la pauvreté; assurer aux pauvres une plus grande part des revenus mondiaux; s'engager dans le commerce mondial avec équité; oeuvrer au développement durable en faveur de l'humanité; et promouvoir la paix, non pas comme un privilège, mais comme un droit universel.

Dans la Marche mondiale contre le travail des enfants, nous avons milité pour qu'au moins 0,1 % du produit national brut des pays riches soit consacré à la cause des enfants. Cette piètre quantité se chiffrerait entre 25 et 30 milliards de dollars par an – une somme plus que suffisante pour faire de ce monde un monde digne des enfants.

Le mois dernier, les ministres des finances et du développement du monde entier ont approuvé un plan d'action Éducation pour tous, afin de mobiliser les nouvelles ressources nécessaires pour assurer à chaque enfant un enseignement gratuit de qualité. Nous exigeons que les dirigeants du Nord s'unissent derrière

ce plan, au lieu d'adopter une approche fragmentée, en imposant des conditions ou en trouvant de nouvelles excuses. Nous saluons également les Gouvernements néerlandais, allemand, britannique et norvégien, ainsi que la Banque mondiale, qui ont annoncé qu'ils appuieraient le plan d'action Éducation pour tous, et nous apprécions l'engagement du Canada et des États-Unis en faveur d'une aide accrue à l'éducation. Nous comptons beaucoup sur le Président Bush, qui a bien manifesté son appui à l'éducation sur le plan national, pour qu'il prenne la tête de la lutte en faveur de l'éducation lors du prochain sommet du Groupe des Huit (G-8).

Enfin, je voudrais dire que, bien que, malheureusement, les dirigeants du Nord ne soient pas présents ici aujourd'hui, nous savons qu'ils seront au Canada le mois prochain, au sommet du G-8. La société civile les suivra. Les enfants du Sud les observeront également avec grande attention. Le succès du G-8 ne dépendra pas de promesses et de paroles, mais de chiffres concrets représentant de nouvelles ressources pour l'éducation.

Je refuse de croire que le monde est si pauvre qu'il est incapable d'assurer la liberté et l'éducation à ses enfants. Il suffirait à peine de 25 cents pour 1 000 dollars de revenu mondial – l'équivalent de quatre jours de dépenses militaires – pour aider à rendre ce monde digne de chaque enfant. Ce dont nous avons besoin, c'est de la volonté politique mondiale. Ce que nous exigeons, ce sont des actes, séance tenante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Christiana Thorpe du Forum des éducatrices africaines.

Mme Thorpe (Forum des éducatrices africaines) (*parle en anglais*) : Après la guerre dans mon pays, la Sierra Leone, la campagne du Mouvement mondial pour l'enfance dans ce pays a choisi comme slogan le septième des 10 cris de ralliement : éduquer tous les enfants.

Depuis notre arrivée ici, nous avons appris que dans la plupart des 94 millions de promesses signées pour dire « Oui » aux enfants, la plus importante a eu trait à leur éducation. En 1990, l'un des objectifs du Sommet a été l'éducation pour tous – enfants et adultes des deux sexes. Pourtant, 12 ans plus tard, nous parlons encore de plus de 100 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école primaire. Quelque 39 % de ces enfants vivent en Afrique subsaharienne, 38 % en Asie du Sud;

53 % sont des filles et 47 % des garçons. Le rapport entre le sexe et la disparité économique est éloquent.

Le Forum mondial sur l'éducation de 2000 à Dakar (Sénégal), nous a donné le Cadre d'action de Dakar : les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont promis de respecter nos engagements collectifs en faveur de l'éducation de nos enfants. Le Cadre d'action régional subsaharien comprenait notamment la nécessité de s'intéresser particulièrement aux enfants des rues et de l'usine, aux communautés nomades, aux enfants des zones isolées ou des zones de conflit, aux groupes minoritaires, aux orphelins du VIH/sida, aux enfants prisonniers et aux enfants handicapés.

Mon pays sort à peine de 10 années de conflit armé, et j'aimerais partager avec l'Assemblée quelques-unes des leçons que nos enfants nous ont apprises pendant ce conflit. Après le coup d'État du 25 mai 1997, des milliers d'entre nous se sont retrouvés dans la République voisine de Guinée, où au cours des 10 mois suivants, nous avons été des réfugiés sans matricule.

Le Forum of African Women Educationalists (FAWE) a organisé un programme d'enseignement officieux, qui a vu l'inscription de 3 392 enfants. Ils ont tous fait montre d'un syndrome caractéristique : la violence. La guerre n'avait commencé que depuis cinq ans et nos enfants avaient déjà été marqués par une culture de violence. Oui, la violence engendre la violence. Nous avons compris qu'il nous fallait mettre en place d'urgence un plan stratégique et un programme systématique éducatifs pour une culture de paix. C'est le premier enseignement que nous avons tiré, et maintenant que les fusils se sont tus, il est temps de réaliser ce programme.

Mais il existe une contrainte majeure. Ce matin, 35 310 enfants ont subi l'examen national du certificat d'études. Leur âge est de 10 à 17 ans. En temps normal, cet examen concerne des enfants de 12 ans mais nous avons un excédent de 18 000 enfants qui, en raison de la guerre, n'ont pas pu se présenter auparavant. S'agissant de la nouvelle année scolaire, en septembre 2002, 50 % de ces enfants n'iront pas à l'école tout simplement parce qu'il n'y a pas d'écoles. Elles sont en ruines et doivent être reconstruites. Je dis que près de 17 000 garçons et filles seront exclus du système scolaire dans six mois. Est-ce que cela constituera le fondement d'une paix durable? La

cellule Sierra Leone du Mouvement mondial pour les enfants met l'accent sur l'enseignement, et les organisations non gouvernementales concernées sont très inquiètes de cette situation.

Le deuxième enseignement que je voudrais partager concerne les combattantes et les victimes de viol. Je voudrais raconter l'histoire de Zainab, qui a dit ce qui suit :

« Je faisais partie des élèves capturés par le Revolutionary United Front (RUF) en 1995. Lorsque nous avons été capturés, on nous a tous emmenés dans une base isolée. J'avais alors 15 ans et j'étais vierge. J'ai été violée par le groupe la nuit même où j'ai été capturée comme initiation à la communauté du RUF. Nous avons passé trois mois dans un centre militaire dans les collines. Nous étions drogués chaque fois que nous allions en mission. De retour à la base, trois rebelles me demandaient d'avoir des rapports sexuels avec eux. Si j'osais refuser, j'étais forcée sous la menace des armes et violée par eux. Ils ne voulaient pas nous laisser nous échapper et retrouver nos parents. Ils étaient très cruels à notre égard, je veux dire à l'égard de la plupart des filles. Je me suis échappée lorsque nous avons attaqué Freetown en janvier 1999. J'étais alors enceinte de huit mois. À peine deux mois après ma fuite, j'ai eu deux jumeaux. »

Depuis mars 1999, le FAWE travaille avec 725 filles âgées de 12 à 18 ans. Leurs besoins éducatifs sont considérables : enseignement de base, éducation génésique, et puériculture. Mais surtout, elles ont besoin de formation pour pouvoir se prendre en charge.

La fin du conflit n'est pas synonyme de paix. Une paix durable doit être construite sur un fondement d'enseignement de qualité pour tous nos enfants, quelles que soient les circonstances où ils vivent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Révérend Takeyasu Miyamoto, Président de la Fondation Arigatou.

M. Miyamoto (Fondation Arigatou) (*parle en japonais; texte anglais fourni par l'orateur*) : Je remercie l'Assemblée générale de me donner cette occasion de parler aujourd'hui du rôle des personnes de foi dans la construction d'un monde réellement digne des enfants.

Avec des religieux du monde entier, la Fondation Arigatou a lancé le Réseau mondial des religions pour les enfants en vue de promouvoir la coopération inter-religieuse pour le bien-être des enfants. La déclaration adoptée par le premier Forum du Réseau commence par les mots du poète Rabindranath Tagore :

« Chaque enfant né vient avec un message : Dieu n'a pas encore désespéré de l'humanité. »

Cette déclaration illustre la conviction que chaque enfant porte en soi l'espoir et la promesse de l'avenir ainsi que le remords de ce que les personnes religieuses n'ont pas toujours mis en pratique leurs traditions les plus profondes. Dans cette déclaration, nous avons également offert des propositions d'action concrètes pour les enfants.

L'enfant dispose d'un contexte local, mais au niveau mondial, c'est lui qui soutient nos espoirs et fait vivre le potentiel de paix. Mais les horreurs de septembre dernier et les événements qui ont suivi menaceraient le précieux avenir de l'enfant. Ils menacent le fondement même de la dignité humaine. La détérioration actuelle de l'environnement pour nos enfants est un avertissement à toute la Terre.

C'est profondément inquiets que nous nous engageons à poursuivre notre action dans trois domaines. Premièrement, nous créerons un conseil sur l'éducation morale des enfants, comprenant des personnes de foi, des éducateurs et d'autres pour agir en coopération avec les Nations Unies, en vue d'aider les enfants à promouvoir les valeurs morales, la foi divine et l'estime pour les peuples de religions et de civilisations différentes. Deuxièmement, nous nous efforcerons d'éliminer la pauvreté, cause profonde de la dégradation de l'environnement pour les enfants, en accordant notre attention non seulement aux causes externes mais également à celles qui viennent du cœur humain. Troisièmement, nous ferons tout pour créer une force morale universelle pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et mobiliser toutes les personnes au sein du Mouvement mondial pour les enfants.

En tant que personnes de foi, nous notons la présence divine dans chacun. Nous avons l'obligation d'encourager chacun à réaliser le potentiel le plus élevé du cœur humain. Cette présence divine est la source éternelle de la dignité de chaque enfant et de nous tous. Pour terminer, je voudrais redire, au nom du Réseau mondial, notre profond engagement pour nous

consacrer à l'avènement, par la prière et la pratique, de cette révolution spirituelle mondiale et silencieuse pour servir l'avenir des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mlle Mary Diaz, du Comité des organisations non gouvernementales sur l'UNICEF.

Mlle Diaz (Comité des organisations non gouvernementales sur l'UNICEF) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Mary Diaz et je suis Directrice exécutive de la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés. Je copréside également le Groupe directeur des ONG du Comité des ONG sur l'UNICEF. J'interviens ce soir au nom du Comité.

Plus de 1 700 représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à la session extraordinaire de la semaine. Ils viennent de plus de 116 pays, dont près de la moitié du monde en développement. Il s'agit d'une grande différence par rapport au Sommet mondial pour les enfants, où très peu d'ONG étaient invitées à participer. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est différente; nous pensons avoir battu un record.

L'Organisation des Nations Unies a reconnu le rôle important des organisations de la société civile. La présence et la participation des enfants dynamisent nos travaux. Elles renforcent l'appel lancé dans la Convention relative aux droits de l'enfant en faveur de la participation des enfants. En partenariat avec les gouvernements, les institutions des Nations Unies et d'autres, les organisations non gouvernementales fournissent des services essentiels – soins de santé, éducation et protection. Mais surtout elles sont cruciales pour surveiller et pour préconiser des réformes sociales et juridiques pour promouvoir l'égalité, la liberté et la justice.

Nous sommes en mesure d'atteindre des millions de marginaux et de fournir aux déshérités une aide dont ils ont grand besoin. Au cours de la décennie écoulée, bien des réussites salvatrices d'enfants ont été réalisées en partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG). Il nous incombe à bien des égards de changer le monde pour les enfants.

Les ONG, par exemple, ont pris l'initiative de débarrasser le monde des mines terrestres. Il faut en savoir gré au dévouement et à la ténacité de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, réseau de plus de 1 300 ONG dans 90 pays.

Cinq ans après son lancement, 122 pays ont signé une Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel. À ce jour, 122 pays ont ratifié le traité sur l'interdiction des mines.

La Marche mondiale contre le travail des enfants, la Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats, le Centre des droits des enfants, le Conseil mondial de la santé, le Mouvement mondial en faveur des enfants, la nouvelle Liste des enfants dans les conflits armés – ce ne sont que quelques-uns des groupes d'ONG qui s'associent pour prendre des initiatives sur les questions touchant les enfants.

Les ONG ont contribué à la fondation de l'ONU et sont mentionnées dans la Charte. Elles le sont aussi dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Elles ont souscrit à l'idée de la Convention et ont tout fait pour qu'elle devienne réalité. La communauté des ONG avait espéré que le document final de la session extraordinaire serait un manifeste de la mise en oeuvre future de la Convention. Malheureusement, ces efforts n'ont pas tous abouti. Quel message cela envoie-t-il aux enfants sur l'engagement du monde à l'égard de leurs droits?

Les ONG continueront à oeuvrer pour atteindre nos objectifs communs, tels que l'égalité de genre, la protection des enfants contre le VIH/sida, la fin de l'exploitation des enfants et leur protection contre la guerre et les autres violences. Nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour veiller à l'application des plans nationaux d'action ainsi que des engagements pris ici. J'espère que les participants ont pu prendre connaissance de la Charte d'engagement du Comité des ONG, qui indique les contributions des gouvernements, de l'ONU et des ONG annoncées durant la présente session extraordinaires.

Les ONG ont eu un accès limité au processus de négociation. Les gouvernements doivent reconnaître qu'il faut que la société civile soit présente et consultée. Les citoyens sont appelés à participer à la mise en place de sociétés fortes et à demander des comptes aux gouvernements. À cette fin, nous devons pouvoir participer aux décisions et aux négociations de fond, notamment celles qui ont lieu à la présente session.

Les ONG ont aidé à donner vie à l'idée d'une communauté internationale. Il est vital de respecter et de défendre leur travail et de rester vigilant quand il est

menacé. Nous continuerons à utiliser les technologies de l'information ainsi que les réunions comme celle-ci pour bâtir des réseaux et des coalitions. Notre entraide forge des coalitions puissantes qu'aucun gouvernement ne peut méconnaître.

Les 10 dernières années ont montré les grandes réalisations que la société civile peut apporter. Des centaines d'enfants étudient cette semaine la démocratie et la bonne gouvernance et apprennent à les défendre. Nous nous réjouissons de continuer à travailler avec tous ceux qui sont présents et à franchir les frontières de ce que nous pouvons réaliser ensemble pour les enfants du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Burkhard Gnarig de Save the Children Alliance.

M. Gnarig (Save the Children Alliance) (*parle en anglais*) : Au cours de la décennie écoulée, des progrès importants ont été faits dans la promotion des droits des enfants dans le monde. Ces progrès signifient que, plus que jamais, ils ne doivent pas aller au lit la faim au ventre, n'ont pas à manquer l'école pour aider à joindre les deux bouts à la maison et n'ont pas à souffrir d'une mauvaise santé et de maladies.

Il est donc juste aujourd'hui, à l'occasion de la toute première session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, d'insister sur le fait que le progrès en faveur des enfants n'est pas qu'une possibilité mais une réalité – une vraie fondation à renforcer, vu les immenses défis à relever. Car malgré les progrès enregistrés, le bilan demeure défavorable aux enfants.

Mais quelles sont les grandes priorités de l'action mondiale pour créer un monde digne des enfants? Pour Save the Children Alliance et d'autres groupes de la société civile, les principes et normes contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant doivent être défendus et appliqués strictement. Elle doit servir de clef de voûte pour toutes les mesures de suivi prises à tous les niveaux par la session extraordinaire. Il est essentiel que toutes les politiques et stratégies soient fondées sur la reconnaissance des enfants en tant que sujets de droits, participants et acteurs sociaux – faisant partie, non pas du problème, mais de la solution face aux défis qu'ils doivent relever.

Cela signifie dans la pratique que, premièrement, les 21 objectifs du document final sont des mesures

pratiques importantes pour réaliser les droits des enfants dans les domaines clefs de leur vie. Mais ces objectifs ne seront pas atteints si la communauté mondiale ne les soutient pas avec conviction, une volonté politique soutenue et les ressources nécessaires.

Deuxièmement, la protection et l'exercice des droits des enfants doivent être bien intégrés dans les négociations commerciales et dans les autres décisions économiques qui affectent leur vie. Il nous faut reconnaître que toutes les politiques économiques – aussi éloignées des enfants qu'elles puissent paraître – ont des répercussions, bonnes ou mauvaises, sur eux.

Troisièmement, les pays pauvres doivent être garantis des ressources nouvelles pour réaliser les droits des enfants notamment grâce à un allègement immédiat et généralisé de la dette et à une aide au développement de qualité. Ces ressources devraient être centrées sur les pays qui sont disposés à les utiliser pour promouvoir et réaliser les droits des enfants. Les récentes offres de fort accroissement de l'aide publique au développement sont appréciées mais sont loin d'approcher les 70 milliards de dollars nécessaires rien que pour atteindre les objectifs de la santé et de l'éducation.

Quatrièmement, les investissements à long terme dans les services de base doivent être hiérarchisés pour fournir un enseignement et des services de santé de qualité pour tous, qui donneront à chaque enfant la possibilité d'exploiter à fond son potentiel. Protéger les droits des enfants devrait être une préoccupation de premier plan en situation d'urgence.

Cinquièmement, le processus d'implication des enfants et de prise en compte de leurs besoins doit devenir systématique dans les décisions publiques et l'exécution des programmes. Les enfants et les jeunes doivent devenir une ressource de base lorsqu'on décide des questions qui affectent leurs vies. Le processus préparatoire de la session extraordinaire a montré ce qui peut être réalisé avec de l'engagement et de la bonne volonté. Save the Children a été fier de jouer un rôle moteur en appuyant la participation des enfants et des jeunes au processus de la session extraordinaire et continuera d'appuyer leur participation active au développement, à la mise en oeuvre et au suivi des programmes d'action nationaux des années à venir.

Enfin, le Comité des droits de l'enfant devrait être renforcé pour lui permettre de remplir plus

efficacement son rôle. Nous adjurons les États parties d'autoriser rapidement son élargissement et de lui fournir des ressources à la mesure de la tâche importante dont il est chargé.

Pour terminer, la meilleure façon de transformer radicalement la situation des enfants passe par l'application effective des règles définissant leurs droits à tous, en tout temps et tout lieu. À cette fin, les plans d'action à élaborer pour eux au niveau national après cette session extraordinaire devront se transformer en une stratégie de mise en oeuvre pratique de la Convention au cours de la prochaine décennie. Ils donneront aussi aux enfants eux-mêmes le moyen de jouer un rôle actif dans l'édification de sociétés favorables aux enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Marjorie Kabuya, du Fonds chrétien pour les enfants.

Mme Kabuya (Fonds chrétien pour les enfants) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Marjorie Kabuya, et c'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole à l'occasion de cette session extraordinaire, au nom du Fonds chrétien pour les enfants, et d'autres organisations non gouvernementales oeuvrant pour les enfants et pour les familles touchées par le VIH/sida.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je concentrerai mon attention sur la plus grave menace pour les acquis obtenus dans la survie, le développement, la protection et la participation des enfants. C'est celle du VIH/sida, surtout en Afrique. Les statistiques quotidiennes des médias traduisent mal la tragédie humaine, au niveau individuel et collectif, que cette épidémie a entraîné. J'ai donc choisi de l'expliquer par l'histoire de Baraka.

Baraka est une fillette de 7 ans dans une communauté agraire au Kenya. Elle est assise en classe, avec pour instruction de « Dessiner votre communauté aujourd'hui et dans 10 ans ». Dans son premier dessin, elle s'est dessinée elle-même, ses parents, les enfants qui jouent dehors, et même quelques vaches et chèvres. Dans son second dessin, se projetant 10 ans plus tard, elle se dessine elle-même et quelques autres enfants, mais il n'y a pas un seul adulte dans le dessin. Lorsqu'un assistant social lui demande pourquoi, elle répond « Ils sont tous morts ».

Dix ans plus tard, le dessin de Baraka est devenu pour elle une réalité. Elle a quitté l'école pour

s'occuper de ses parents malades. Elle les assiste sans information, compétence, ni matériel. Elle est maintenant le chef de sa famille de quatre enfants. Souvent, ils n'ont ni nourriture ni argent pour en acheter. Les trois enfants souffrent de malnutrition, et leur présence à l'école est irrégulière. Ils sont stigmatisés, exclus des activités sociales, et on parle d'eux comme des orphelins du sida. En s'occupant de ses parents, Baraka s'expose aux sévices, à l'exploitation et à des travaux dangereux. Elle-même est en danger d'être infectée.

Que peuvent faire les gouvernements, en partenariat avec les organisations non gouvernementales et d'autres associations pour améliorer cette situation? Je citerai trois choses. Premièrement, le VIH/sida peut être évité. Nous devons empêcher de nouvelles infections. Le VIH/sida ne connaît pas de frontières. Nous invitons tous les gouvernements à qualifier le VIH/sida de catastrophe, à le rendre prioritaire et à prendre des engagements spécifiques, et à allouer des fonds pour des efforts de prévention. Dans l'élaboration de leurs approches de prévention, les gouvernements doivent délaissier leurs programmes et philosophies politiques propres, et les subordonner à l'intérêt de l'enfant. La leçon de l'Afrique doit servir pour d'autres parties du monde – l'Amérique latine, l'Asie, l'Europe centrale et d'autres. Les gouvernements ne doivent pas attendre que plus de gens meurent avant de reconnaître que cette pandémie est l'une des crises les plus graves de notre temps.

Deuxièmement, il faut redéfinir le VIH/sida comme étant un problème qui touche les jeunes, en particulier les adolescentes. La diffusion et l'impact du VIH/sida sont liés à d'autres problèmes fondamentaux de développement. Les gouvernements doivent à nouveau s'engager à des actions sérieuses et durables pour remédier à la pauvreté, réduire et empêcher les conflits – qui coûtent cher – et améliorer le statut de la femme. Ces questions doivent être traitées de façon globale et intégrée, qui englobe l'opinion et les contributions des enfants. Nous devons investir dans les enfants, parce qu'ils sont le fondement du développement durable. Les soins aux enfants doivent devenir une question politique de premier plan, et doivent être vus comme un investissement dans les fondements du développement économique et social futur.

Troisièmement, nous devons soutenir les orphelins du sida. Baraka et ses frères et soeurs

risquent de perdre leur maison et leur terre au profit de leur oncle, qui en réclame la propriété en application des règles d'héritage coutumières. Où peut-elle trouver de l'aide? Les gouvernements doivent prendre des mesures pour protéger en priorité les personnes contaminées et touchées par le sida. Les enfants doivent être protégés des sévices, de la négligence, de la déshérence, et du retrait prématuré de l'école, grâce à des lois exécutoires favorables aux enfants et par l'éducation des communautés quant aux droits des enfants. Il faut fournir une assistance juridique aux enfants dans les litiges immobiliers, ou modifier les procédures de règlement des litiges afin qu'il devienne inutile de s'en remettre à la protection de la loi. Suivant l'exemple de la communauté de la santé, face au manque de médecins, nous devons trouver une solution équivalente et appropriée face au manque d'avocats.

Quatrièmement, alors que nous entrons dans la troisième décennie de la pandémie, nous invitons les gouvernements et les organisations non gouvernementales à s'engager à identifier, développer, soutenir et accroître de bonnes stratégies de prévention et des schémas de soin. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs doivent mieux financer le renforcement des capacités des communautés, pour qu'elles puissent traiter des problèmes de Baraka et de ses pairs. Il faut prêter assistance à la structure de la famille étendue, et lorsqu'elle est débordée, il faudrait soutenir des solutions de remplacement. Par exemple, le Fonds chrétien pour les enfants soutient des groupes de quartier qui aident Baraka et ses frères et soeurs à garder leur maison, à rester ensemble en famille et à aller à l'école. Des stratégies et des modèles novateurs doivent être identifiés, reproduits et diffusés aussi largement et aussi vite que possible. Il faut agir sans tarder; nous avons débattu du problème, nous en connaissons l'ampleur, et nous ne devons pas lui permettre de nous empêcher d'agir. Nous devons agir maintenant vu ce que nous savons.

Pour terminer, les dirigeants représentés ici aujourd'hui et tous les autres adultes ont la responsabilité de trouver des solutions à la crise d'espérance exprimée dans le dessin de Baraka. Nous invitons tous les participants, toutes les associations et tous les gouvernements à s'engager et à allouer des fonds et du personnel à ces causes afin que les enfants puissent à nouveau croire qu'ils vivront plus longtemps

et en meilleure santé, et qu'ils auront de meilleures chances dans la vie que leurs parents. Repeuplons le dessin de Baraka, et remettons-y l'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Marija-Dubravka Uzelac, du Centre Mali Korak pour la culture de la paix et de la non-violence.

Mme Uzelac (Centre Mali Korak pour la culture de la paix et de la non-violence) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom d'organisations non gouvernementales qui, dans le peuple, travaillent avec passion et dévouement pour les droits de l'enfant.

Je voudrais tout d'abord faire la promesse suivante : il ne doit plus y avoir d'enfants dans les conflits armés; tous les enfants ont droit à la paix. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants offre aux dirigeants du monde, aux organisations et aux acteurs de la société civile la possibilité de mobiliser tous leurs efforts pour créer un monde avec les enfants. Cela suppose des conditions qui permettront à tous nos enfants de s'épanouir dans la dignité.

Au début du XXe siècle, on a fait des efforts juridiques pour protéger les enfants en période de guerre. À la fin du XXe siècle en Europe, dans la région de l'ex-Yougoslavie, en raison des activités de guerre, les droits des enfants ont été violés dans des proportions catastrophiques. Des enfants ont été tués, blessés, déplacés de force ou séparés de leur famille. On présume que 10 000 enfants réfugiés et non accompagnés, venus de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ont été soit déplacés de force ou envoyés par leurs parents hors des zones de guerre afin de leur sauver la vie.

Les conflits partout dans le monde ont causé des souffrances inacceptables aux enfants. Il y a des dizaines de milliers d'enfants dans le monde qui, en raison des guerres, se voient privés de leur droit à la vie, à la sécurité et à l'éducation. La guerre détruit tout : nos maisons, nos familles, nos écoles, nos communautés, nos corps et notre bien-être physique et mental. La guerre détruit l'enfance. Les enfants touchés par la guerre risquent davantage de devenir une génération d'adultes qui seront plus attachés à la violence qu'à la paix. L'une des conséquences tragiques de la guerre dans la région de l'ex-

Yougoslavie a été la perversion des valeurs. La culture de la paix était devenue une culture de guerre.

Les dirigeants du monde ont pris des engagements fermes en faveur du bien-être de leurs enfants. Ils doivent passer de ces promesses aux notes. Comme la Directrice générale de l'UNICEF l'a dit : « Investir dans les enfants c'est investir dans un monde plus prospère et plus stable ». Ou comme l'a dit Mme Graça Machel : « les enfants doivent être considérés comme des zones de paix ». Ou encore, comme l'a dit une jeune fille de 16 ans qui faisait partie des 4 000 enfants réfugiés non accompagnés qui ont fui la Bosnie-Herzégovine pour se réfugier en Croatie : « Je ne suis pas prophète. Je ne peux pas prévoir l'avenir, mais j'espère qu'il sera exempt de guerre, de maladie, de faim et d'impuissance ». Nous devons tous respecter ce message et les nombreux autres messages puissants que les jeunes ont adressés au monde des adultes ces jours-ci.

Mais il ne s'agit pas ici que de promettre la fin des guerres, avec leurs violences et atrocités horribles qui font fi de toutes les normes humaines. Bien plus, c'est un appel à édifier une nouvelle culture de paix et un nouveau paradigme culturel où nous n'aurons plus jamais besoin de secours international d'urgence pour les victimes d'un conflit. Ce n'est pas que l'ONU qui participe de plus en plus aux efforts de maintien, d'instauration et de consolidation de la paix. Il y a déjà des milliers d'éducateurs de la paix partout dans le monde qui déploient des efforts considérables pour mettre en place une culture de paix.

Nous devrions pouvoir faire plus pour les droits des enfants en ce millénaire neuf. D'ici 10 ans, le Mouvement mondial en faveur des enfants devrait également être un outil puissant de changement dans notre paradigme culturel mondial. Le pouvoir et l'avidité ne pourront jamais être prétexte au sacrifice d'enfants. Personne – ni l'ONU, ni les organisations régionales, ni les gouvernements, ni les groupes de la société civile – n'a agi assez vite ni fait assez. La communauté internationale, dans toutes ses manifestations, doit avoir un nouveau sentiment d'urgence. Le Mouvement mondial en faveur des enfants pourrait être un des facteurs de changement, en faisant participer chacun de nous – chaque citoyen de chaque pays, chaque entité publique et privée, chaque dirigeant national et surtout chaque enfant et chaque adolescent.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat sur les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-27/18)

Projet de résolution (A/S-27/18, par. 13)

Amendement (A/S-27/L.2)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Après votre appel, Monsieur le Président, à ce que l'on fasse de cette session extraordinaire consacrée aux enfants une occasion mémorable, et après consultation des coauteurs de l'amendement au projet de résolution de la Commission de vérification des pouvoirs, nous avons décidé de ne pas exiger de vote sur notre amendement, figurant dans le document A/S-27/L.2.

Nous tenons à déclarer, aux fins du procès-verbal, que cet amendement était conforme à la déclaration des Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, réunis du 27 au 29 avril 2002 à Durban en Afrique du Sud. Il est fondé sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU qu'il reflète.

Dans ce contexte, nous comptons soulever cette question durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, qui débutera le 10 septembre 2002. Nous demandons que notre lettre à cet égard soit distribuée comme document officiel de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres ont pris note de la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 13 de son rapport (A/S-27/18).

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-27/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Alaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait faire des réserves quant aux parties de la résolution figurant au paragraphe 13 du document A/S-27/18 qui pourraient être interprétées comme constituant une reconnaissance d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur qui désirait expliquer son vote.

Nous avons ainsi achevé notre examen du point 3 de l'ordre du jour.

Points 8, 9 (*suite*) **et 10 de l'ordre du jour**

Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus

Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie

Adoption du document final

Projet de résolution (A/S-27/L.1)

Rapport du Comité spécial (A/S-27/19)

Le Président (*parle en anglais*) : Eu égard au projet de résolution publié sous la cote A/S-27/L.1, j'ai été informé par les coauteurs qu'il a été convenu de ne pas se prononcer sur lui à la lumière du consensus dans le document final.

Pour le texte du rapport du Comité spécial, les représentants peuvent consulter le document A/S-27/AC.1/L.1 et les additifs 1 à 3, ainsi que le document A/S-27/AC.1/L.2.

Je demande maintenant au Rapporteur du Comité spécial plénier de la vingt-septième session extraordinaire, Mme Lidija Topic de Bosnie-

Herzégovine, de présenter le rapport du Comité spécial plénier.

Mme Topic (Bosnie-Herzégovine), Rapporteur du Comité spécial plénier (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand privilège et un grand honneur de présenter à la plénière de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial plénier publié sous la cote A/S-27/19.

Le Comité a tenu deux réunions, l'une le mercredi 8 mai et l'autre le jeudi 9 mai, celle-ci suspendue puis reprise le vendredi 10 mai 2002. Les membres du Comité ont également tenu des consultations officieuses constantes et ont ouvert la voie à l'adoption du rapport.

Le rapport du Comité spécial plénier comprend trois chapitres. Le chapitre I, « Introduction » porte sur les procédures du Comité spécial. Le Comité a pu écouter les présentations des États Membres, des organismes des Nations Unies et des représentants des organisations non gouvernementales. Il a également entendu des déclarations d'un certain nombre d'enfants représentants qui ont apporté une nouvelle perspective à son débat.

Toutes ces déclarations ont souligné les engagements et les expériences visant à promouvoir une vie saine, à assurer un enseignement de qualité, à protéger contre les sévices, l'exploitation et la violence et à lutter contre le VIH/sida.

Les chapitres II et III reflètent la décision du Comité de recommander à la vingt-septième session extraordinaire l'adoption du projet de résolution publié sous la cote A/S-27/AC.1/L.2.

Je voudrais appeler l'attention des représentants sur les révisions requises à la dernière ligne du document A/S-27/AC.1/L.2. Les mots entre parenthèses « à publier » doivent être supprimés et les chiffres 2 et 3 insérés. Ces trois additifs au document A/S-27/AC.1/L.1 incorporent le texte convenu à tous les paragraphes en suspens du document A/S-27/2/Add.1 (Partie II).

Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à toutes les délégations, notamment celles du système des Nations Unies, et des organisations non gouvernementales, pour leur participation active aux délibérations du Comité spécial. Leurs efforts inlassables pour aider les enfants du monde entier, notre ressource la plus précieuse, ne seront pas oubliés

des générations futures. Je voudrais dire toute ma reconnaissance au Président du Comité spécial pour la compétence et la diligence avec lesquelles il a mené les travaux du Comité.

Au nom du Comité, je voudrais également exprimer ma gratitude la plus profonde à ses Vice-Présidents, et en particulier à l'Ambassadeur d'Allemagne Hanns Schumacher, pour leur précieuse contribution à l'heureuse issue des travaux du Comité.

Enfin, permettez-moi de remercier les fonctionnaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Secrétariat des Nations Unies qui ont fourni une assistance vitale au Bureau et au Comité spécial.

Cela dit, je présente à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial plénier pour qu'elle l'examine et l'approuve.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter du rapport.

Je n'en entends aucune.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par le Comité spécial plénier de la vingt-septième session extraordinaire figurant dans le document A/S-27/AC.1/L.2.

Le projet de résolution est intitulé « Un monde digne des enfants ». Le texte de l'annexe au projet de résolution est publié, pour le moment, sous les cotes A/S-27/2/Add.1 (Partie II) et Corr.1 et 2, et A/S-27/AC.1/L.1/Add.1, 2 et 3.

Le Comité spécial plénier a recommandé à la vingt-septième session extraordinaire que le projet de résolution soit adopté.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-27/2).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui veulent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je

rappelle également aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Interiano (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction du consensus obtenu dans les négociations ayant conduit à l'adoption du document « Un monde digne des enfants ». Nous sommes sûrs qu'il contribuera au renforcement des politiques nationales et à la promotion des enfants et des jeunes.

Mais en ce qui concerne le chapitre sur la promotion d'une vie saine, où les buts et engagements concrets concernant la santé sexuelle et génésique sont établis, ma délégation voudrait réaffirmer la position adoptée dans le contexte de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994 au Caire. En ce qui concerne les droits génésiques, la santé sexuelle et la planification des naissances, El Salvador estime que ces concepts ne couvrent ni n'incluent en rien la promotion de l'avortement comme méthode de régulation des naissances ni comme service de santé, car selon sa Constitution et sa législation, El Salvador reconnaît et protège l'être humain dès sa conception, et interdit l'avortement.

De ce fait, ma délégation se réserve d'appliquer cette interprétation dans toutes les discussions présentes et futures sur la question de la santé sexuelle et génésique. Nous serions donc très reconnaissants que cette déclaration explicative soit consignée dans le rapport final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les Ambassadeurs Durrant, Chowdhury et Schumacher, pour vos efforts remarquables dans cette entreprise difficile de direction des travaux, tant durant la présente séance que durant les séances préparatoires.

Intervenant en ma qualité de Président du Groupe de Rio, je voudrais faire la déclaration suivante. Les pays du Groupe de Rio réaffirment leur attachement au développement de leurs peuples, notamment à la promotion des droits de l'enfant et au bien-être des enfants et des adolescents. Les pays du Groupe de Rio s'associent au consensus sur le document final, convaincus que sa mise en oeuvre, ainsi que le respect des normes internationales établies dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles

facultatifs et dans les accords conclus aux conférences des Nations Unies – en particulier au Caire, à Copenhague, à Beijing et à Monterrey et lors de leur suivi – assureront un avenir meilleur aux enfants et aux adolescents du monde. En réaffirmant les consensus de Lima en 1999, de Kingston en 2000 et de Panama en 2001, le Groupe de Rio réaffirme sa conviction que l'avenir de notre région dépend des progrès et des politiques en faveur des enfants et des adolescents.

Je vais à présent intervenir à titre national. Le Gouvernement du Costa Rica voudrait indiquer que, conformément à ses dispositions constitutionnelles et aux principes fondamentaux régissant sa politique étrangère, rien dans le texte ne peut être interprété comme un soutien explicite ou implicite à l'avortement. Le Costa Rica considère que le texte doit être interprété conformément au droit fondamental de l'enfant à la vie dès sa conception et au rôle fondamental de la famille en tant que cellule de base de la société.

Je serais reconnaissant que cette déclaration soit incluse dans le rapport de cette session extraordinaire et dans le procès-verbal de la réunion.

M. Liwski (République argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre travail remarquable pour faire approuver le document important que nous venons d'adopter. En s'associant au consensus sur ce texte, ma délégation voudrait faire la déclaration suivante.

S'agissant de la dernière partie du paragraphe 29 du document final, « Un monde digne des enfants », la République argentine estime que les réserves exprimées et les déclarations interprétatives faites par notre pays en adhérant à la Convention relative aux droits de l'enfant ne limitent pas, mais bien élargissent, les droits issus de la Convention. Elles ne peuvent donc être jugées incompatibles avec son objet ni avec son but.

En outre, ma délégation voudrait indiquer que la capacité de formuler des réserves aux traités internationaux constitue une prérogative souveraine des États, reconnue dans la Convention de Vienne sur le droit des traités, et de ce fait, les États envisageant de telles réserves ne doivent pas se retirer impérieusement des traités. Ma délégation sait que la possibilité de formuler des réserves encourage de nombreuses adhésions aux traités internationaux,

permettant aux principes de base de ces traités d'être acceptés.

Notre pays voudrait également réaffirmer les déclarations interprétatives faites en 1994 à la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement; sur la Déclaration et la Plate-forme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995; à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue en 1996, et au Sommet mondial de l'alimentation, tenu en 1996 à Rome.

S'agissant du paragraphe 15 du document qui vient d'être adopté, la République argentine précise que la notion de famille à laquelle il se réfère, est comprise comme étant l'institution dont l'origine est l'union d'un homme et d'une femme, permettant la naissance d'enfants, nourris et éduqués, et conformément à l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'article 23 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui font partie de la loi constitutionnelle de l'Argentine.

S'agissant des références dans le document aux perspectives de genre, notre pays les interprète comme étant la possibilité des garçons et des filles, en tenant compte de leurs différences naturelles, de jouir du plein exercice des droits consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

M. Casco Fortin (Honduras) (*parle en espagnol*): La délégation de la République du Honduras demande respectueusement au Président de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants que la déclaration interprétative suivante soit intégrée *in extenso* dans le rapport final de cette session.

La délégation du Honduras se félicite de l'adoption du document final intitulé « Un monde digne des enfants ». Elle le fait avec l'intention, en tant que pays souverain, de continuer à tout faire pour contribuer à la création d'un environnement meilleur et plus approprié pour les enfants du Honduras et du monde entier. Elle saisit cette occasion pour réaffirmer son intention de renforcer l'institution familiale, améliorer sensiblement la santé et l'éducation des enfants, et contribuer ainsi à réduire la pauvreté dans notre pays, sans jamais oublier que la maternité et l'enfance sont des droits sociaux consacrés dans notre Constitution et protégés par l'État.

À cet égard, cette déclaration réaffirme le contenu des réserves exprimées par la République du Honduras lors des conférences internationales, des sessions extraordinaires précédentes de l'Assemblée générale et des réunions de ses institutions spécialisées. Ces réserves seront prises en considération pour ce qui est des mots, des termes, des notions ou des paragraphes de ce document final, là où ils s'appliquent.

La République du Honduras respectera donc l'engagement pris aujourd'hui en faveur de l'enfance mondiale sur la base de ce qui suit. Premièrement, elle le fera sur la base des principes moraux, éthiques, religieux et culturels qui régissent notre société et vu les éléments de base et fondamentaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Constitution de la République et d'autres instruments juridiques connexes.

Deuxièmement, elle le fera sur la base des droits inviolables de la dignité de tout humain et du droit à la vie dès la conception jusqu'à la mort naturelle, nous réaffirmons notre reconnaissance de la valeur actuelle et universelle de ce droit comme des autres droits de l'homme.

Troisièmement, elle reconnaît la famille comme cellule naturelle et fondamentale de la société, moyen de transmission des valeurs, point de rencontre des générations et cadre indispensable au développement intégral des enfants.

Quatrièmement, elle consacre le droit d'un homme et d'une femme à contracter le mariage ou l'union de fait.

Cinquièmement, elle réaffirme l'importance de l'enseignement aux enfants des valeurs et de l'abstinence sexuelle comme élément essentiel pour favoriser un comportement sexuel et une paternité et maternité responsables et pour éviter la contagion des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, et la grossesse des adolescentes en tenant compte du fait qu'il faut respecter le droit suprême, privilégié et irremplaçable des parents et de la famille de choisir l'éducation qu'il convient de donner à leurs enfants et de veiller à leur soin, à leur entretien et à leur protection.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Union européenne exprime sa grande satisfaction de l'accord conclu ce soir. Nous pensons qu'il favorise les droits des enfants et des adolescents dans le monde entier. C'est un long processus préparatoire de près de deux ans qui aboutit avec l'adoption de ce document. L'Union européenne a travaillé à cette déclaration et au plan d'action au cours de ses présidences successives en cherchant toujours à obtenir le plus large consensus possible.

Nous comprenons que la teneur du texte ne reflètera pas pleinement les engagements pris au niveau international dans un domaine aussi important que la santé génésique des adolescents. Néanmoins, sur cette voie, nous avons tous dû faire des concessions. L'Union européenne aurait souhaité que l'on reflète dans ce document les progrès faits à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, il y a à peine deux mois.

Nous voudrions surtout souligner le niveau très important d'entente sur une série de questions qui touchent au présent et à l'avenir des enfants et des adolescents, comme les engagements pris dans le domaine de la réduction de la mortalité infantile, les stratégies pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation, l'accès à l'éducation ainsi que les stratégies pour l'élimination de la pauvreté et du travail des enfants. Ce sont là les objectifs de développement du Millénaire auxquels nous nous sommes engagés en 2000. Nous nous redisons décidés à les atteindre, pour nos enfants.

De même, nous nous félicitons des références frappantes à la peine de mort faites dans le document et de ce que nos actions en faveur des enfants doivent toujours s'inspirer de leurs droits.

Enfin, l'Union européenne souhaite remercier la Présidente du comité préparatoire, le bureau et tous ceux qui ont participé à ces négociations, les facilitateurs et le Secrétariat pour leur patience, leur compréhension et leurs précieuses contributions à l'édification d'un monde juste pour tous.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua s'est joint au consensus et appuie la décision sur le document final de la vingt-septième session extraordinaire intitulée « Un monde digne des enfants » et il s'associe à l'engagement mondial en faveur de l'enfance. Nous réaffirmons toutes les réserves précédemment exprimées sur les

conclusions des autres conférences et sessions extraordinaires des Nations Unies et nous nous permettons de présenter la déclaration interprétative suivante :

Le Nicaragua comprend ce document comme n'étant pas juridiquement exécutoire et les engagements pris ici comme étant des recommandations dont l'application relève de sa responsabilité souveraine. L'État du Nicaragua considère que la notion de santé sexuelle et génésique sera appliquée dans un sens général de santé, impliquant la maturité personnelle et la responsabilité. Il réaffirme et reconnaît le droit à la vie dès la conception et jusqu'à sa fin naturelle, droit inviolable et fondamental de la personne humaine. En ce sens, il comprend les termes de santé sexuelle et génésique comme excluant l'avortement. Le Nicaragua reconnaît le mariage et l'union de fait stable entre un homme et une femme et reconnaît que l'expression « diverses formes de famille » n'englobe que les familles formées en vue de la procréation par l'union d'un homme et d'une femme, la famille élargie et la famille monoparentale.

Je prie le Président de la vingt-septième session extraordinaire de veiller à ce que cette déclaration interprétative figure dans le document final de la session extraordinaire.

M. Siv (États-Unis) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour cette session extraordinaire remarquablement fructueuse consacrée aux enfants. Nous saluons le travail inlassable des Ambassadeurs de la Jamaïque, Patricia Durrant, de l'Allemagne, Hanns Schumacher et du Bangladesh, Iftekhar Ahmed Chowdhury et Anwarul Karim Chowdhury. Leur éminente direction a rendu possible un document final largement consensuel qui tiendra lieu de programme d'action au nom des enfants dans les années à venir. Nous exprimons notre reconnaissance à Carol Bellamy et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'avoir monté cette extraordinaire rencontre, annonce d'espoir plus grand pour les enfants du monde. Les États-Unis réaffirment leur engagement pour travailler partout à leur bien-être en reconnaissant que les enfants grandissent mieux dans un environnement familial affectueux et stable.

Nous voulons également inscrire dans le document officiel de la session extraordinaire

l'explication suivante de notre position. Premièrement, s'agissant des références du document aux conférences et sommets des Nations Unies et à leurs examens quinquennaux, les États-Unis ne voient pas en quoi entériner ces conférences peut s'interpréter comme encourageant l'avortement.

Deuxièmement, les États-Unis comprennent que les termes du document se rapportant aux « services sociaux de base », tels que l'éducation, la nutrition, les soins de santé, y compris la santé sexuelle et génésique, les services de santé de qualité, les soins génésique, la planification familiale, la santé sexuelle, la santé génésique et la maternité sûre, n'englobent en rien l'avortement, les services liés à lui ou l'emploi d'abortifs. Les États-Unis n'englobent pas, dans les services liés à l'avortement, le traitement des blessures ou des maladies causées par l'avortement illégal ou légal – par exemple, les soins après l'avortement.

Troisièmement, les États-Unis appuient à fond le principe du choix volontaire dans la planification familiale et réitèrent qu'en aucun cas, l'avortement ne saurait être encouragé comme méthode de planification familiale et que les femmes qui y ont recours devraient dans tous les cas être traités humainement et recevoir un soutien psychologique.

Les États-Unis soulignent leur attachement aux programmes prévoyant une plus grande implication des hommes dans la prévention des grossesses et dans les efforts de planification familiale volontaire. Ils soulignent qu'il faut insister sur les pratiques d'abstinence, sur le report l'initiation sexuelle, la monogamie, la fidélité et la limitation du nombre de partenaires afin, entre autres, de prévenir la contamination par le VIH/sida.

Quatrièmement, les États-Unis soulignent l'importance qu'ils attachent à l'accès universel à l'éducation primaire et secondaire, en particulier pour les filles, en tant que partie intégrante du développement économique et social durable des femmes.

Cinquièmement, les États-Unis réaffirment que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État » (Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution 217 A (III), article 16.3); que « le droit de se marier et de fonder une famille est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile » (Pacte international relatif aux droits civils et

politiques, résolution 2200 A (XXI), article 23.2) et que « la maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales » (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25.2).

Les États-Unis soulignent qu'il faut continuer à prendre en compte l'importance de la stabilité de la famille, le rôle des pères et la communication parents-enfants sur des comportements sexuels responsables, en particulier sur l'abstinence et sur le report de l'initiation sexuelle. En ce qui concerne la formule « diverses formes de la famille existent », les États-Unis estiment qu'elle englobe les familles monoparentales et étendues. Ils réaffirment que les gouvernements peuvent soutenir les familles en favorisant des politiques qui aident à renforcer l'institution du mariage, et qui aident les parents à élever leurs enfants dans un environnement sain et positif.

Sixièmement, les États-Unis comprennent que les droits de l'enfant sont considérés en tout temps en liaison avec les droits, obligations et responsabilités des parents, qui ont la responsabilité principale de l'éducation et du bien-être de leurs enfants. À cet égard, les États-Unis soulignent l'importance qu'ils attachent à l'implication des parents dans les décisions qui affectent les enfants et les adolescents dans tous les aspects de la santé sexuelle et génésique, et dans tous les aspects de leur vie et de leur éducation, dont ils ont la responsabilité fondamentale.

Mme Limpias (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe au consensus, triomphe universel du droit des enfants et des adolescents. La réaffirmation des accords précédents de l'ONU et la poursuite des engagements pris ici en cette session extraordinaire nous fournit un plan d'action solide pour rendre le monde plus digne des enfants. Le document final couvre essentiellement tous les aspects de leur vie enfants, allant du droit fondamental à la survie, à la sauvegarde et à la protection jusqu'à l'amour et au soutien de leur famille et de leur communauté, à l'éducation et à la santé, à la protection contre toutes les formes de sévices, de violence et d'exploitation.

Mais une série de droits de l'homme fondamentaux reste méconnue, négligée, combattue ou rejetée : les droits génésiques des adolescents. Il en est ainsi même sept ans après que 179 pays du monde entier ont adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement, qui a explicitement reconnu les droits génésiques, dont ceux des adolescents, comme droits fondamentaux.

En Bolivie, où sévit le plus fort taux de mortalité maternelle d'Amérique – nombre de ces décès concernent des jeunes femmes pauvres qui commencent la grossesse très tôt – je peux affirmer que la question des droits génésiques est liée au droit même des jeunes femmes à la vie. La majorité de la population bolivienne, autochtone, a de multiples traditions culturelles et linguistiques. Une grande proportion du peuple de mon pays vit en marge, dans la pauvreté, avec un accès limité aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées, qui sont plus difficiles à atteindre, non seulement géographiquement ou financièrement, mais aussi en ce qui concerne le sexe, la culture, la langue et la hiérarchie sociale. Les jeunes femmes souffrent de tous ces facteurs, surtout lorsqu'ils sont aggravés par l'âge, le sexe ou l'origine ethnique. C'est notre réalité, et il serait futile de s'en cacher.

Le Gouvernement bolivien s'associe au consensus exprimé dans le document final, avec la signification particulière attachée à la reconnaissance du droit de tout enfant à une information complète et impartiale, à la connaissance, aux aptitudes, aux services sociaux, au bien-être et au développement.

Ma délégation aimerait beaucoup que cette déclaration soit reproduite dans les procès-verbaux de cette séance.

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : Le document final que nous avons adopté aujourd'hui opère un certain nombre d'avancées déterminantes sur des questions prioritaires pour les enfants, notamment les autochtones ou les handicapés, et sur la participation des enfants et des jeunes. Il constitue un pas en avant notable par rapport au Plan d'action de 1990 en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des enfants. Nous pensons que ces progrès et d'autres apporteront une contribution réelle à la vie des enfants de par le monde.

Tout en soutenant le consensus, nous voudrions marquer notre contrainte à l'égard du débat qui a suivi la question de la santé sexuelle et génésique. C'est une question critique pour la santé, la survie et le bien-être des enfants et des adolescents à travers le monde. Or, ce document laisse fort à désirer.

Nous réitérons notre ferme soutien à la garantie du droit à la meilleure santé possible, y compris le droit de faire des choix éclairés sur sa propre santé sexuelle et génésique. Des services offrant des méthodes de planification familiale sûres, saines et de haute qualité, ainsi qu'une information, une éducation et des conseils, constituent une part essentielle d'un programme complet de soins de santé. L'accès à ces programmes et à ces services devrait être équitable et ouvert à la diversité.

Les récentes conférences et sommets, en particulier la Conférence internationale de 1994, au Caire, sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, ainsi que leurs examens quinquennaux, ont été de grands pas en avant dans la compréhension des questions et de ce qu'il faut faire pour exécuter et agir. Il est regrettable que des tentatives aient été faites au cours des négociations pour revenir sur des termes convenus de longue date. Nous soulignons donc que le résultat des conférences du Caire et de Beijing et autres, et leurs examens, continueront à servir de repère à notre action future. Nous demandons que cette déclaration figure au procès-verbal de la session extraordinaire.

M. Alaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est associée au consensus sur le document final de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous estimons que le document final de cette session extraordinaire revêt une grande importance pour la promotion et la protection des droits des enfants, ainsi que pour assurer leur bien-être dans les années à venir.

Toutefois, nous voudrions souligner que nous allons interpréter les parties du document final qui ont trait à la Convention relative aux droits de l'enfant conformément à notre position, définie et énoncée par mon gouvernement lorsqu'il a ratifié cette Convention.

En terminant, je voudrais exprimer les remerciements sincères de ma délégation à l'Ambassadeur de la Jamaïque Durrant, à l'Ambassadeur d'Allemagne Schumacher et à l'Ambassadeur du Bangladesh Chowdhury, ainsi qu'à leurs équipes fort compétentes, pour leur dévouement et leur travail acharné durant le processus préparatoire.

M. Jaló (Guinée-Bissau) : Je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, pour le travail remarquable que vous avez fait.

Je voudrais dire, au nom de mon pays la Guinée-Bissau, que nous sommes prêts à appliquer toutes les résolutions et recommandations de cette session extraordinaire consacrée aux enfants. Mais aussi que nous nous réservons le droit de ne pas appliquer les résolutions et recommandations qui seraient contraires à notre Constitution et à nos lois, ou contre la morale de notre peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Saint-Siège.

Mme De Souza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège exprime ses remerciements à l'Assemblée générale et au Comité préparatoire pour le travail accompli depuis deux ans – travail qui a contribué au succès de cette vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Ma délégation tient aussi à remercier l'Ambassadeur Durrant, l'Ambassadeur Chowdhury et l'Ambassadeur Schumacher pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de diriger les discussions, ainsi que le personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui a agi comme secrétariat principal tout au long du processus préparatoire.

Ma délégation se félicite de la décision de l'Assemblée d'adopter par consensus le document intitulé « Un monde digne des enfants ». Tout en saluant son adoption, le Saint-Siège, conformément à sa nature et à sa mission particulière, souhaite préciser son interprétation du document. Rien de ce que le Saint-Siège a fait au cours de ce processus ne devrait être compris ou interprété comme une approbation de concepts qu'il ne peut accepter pour des raisons morales. Cela ne devrait en aucun cas être interprété comme un changement dans sa position bien connue concernant les sujets sur lesquels le Saint-Siège a exprimé par le passé des réserves lors d'autres conférences et sommets de l'ONU. Ces réserves et déclarations d'interprétation restent en vigueur, et ont trait à des questions concernant les droits fondamentaux de l'homme et la dignité; la protection et la prestation de services sociaux de base; l'éducation; la santé; la sexualité et la famille; les droits, les devoirs et les responsabilités des parents; et surtout le droit à la vie dès la conception.

Le Saint-Siège est convaincu que l'intérêt de l'enfant est servi au mieux dans le contexte familial. Le Saint-Siège interprète les références à la famille ou aux familles, en pensant au devoir de renforcer la famille,

unité de base de la société, et en pensant au mariage en tant que partenariat égal entre homme et femme – c'est-à-dire, entre mari et femme.

Le Saint-Siège demande que cette déclaration figure dans le rapport de cette session extraordinaire, ainsi que dans le procès-verbal de la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Bénin, qui souhaite faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Mme Ayemona (Bénin) : Malgré les interprétations formulées et les explications données par certains États, le Groupe africain se félicite de l'issue de ce sommet. En adoptant le document final intitulé « Un monde digne des enfants », la communauté internationale vient ainsi confirmer son engagement à oeuvrer pour le bien-être des enfants dans tous les domaines.

En sa qualité de Président du Groupe africain pour ce mois-ci, le Bénin, par ma voix et au nom de ce Groupe, remercie très sincèrement tous les acteurs qui ont efficacement contribué à la mise au point et à l'adoption de ce document historique. Nous offrons nos chaleureuses félicitations à l'Ambassadrice Patricia Durrant pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pendant la phase préparatoire pour finalement gagner le pari d'arracher au profit des enfants ce document si précieux.

Nous exprimons notre reconnaissance infinie à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'à Mme Carol Bellamy pour l'intérêt particulier qu'ils ne cessent de manifester aux enfants et leur inestimable appui aux experts lors des négociations.

Je ne saurais terminer sans adresser un mot de gratitude à tous les facilitateurs pour leur détermination, sans oublier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce deuxième sommet mondial pour les enfants. Disons toujours « oui » aux enfants!

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé notre examen des points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour.

Je donne la parole à Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui fera une déclaration au nom du Secrétaire général.

Mme Bellamy (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (parle en anglais) : C'est un honneur pour moi d'être ici au nom du Secrétaire général, grand défenseur et partisan du rôle central des enfants pour parvenir à la paix et au développement dans le monde.

Je voudrais d'abord exprimer mes remerciements aux membres du Comité préparatoire, aux divers groupes de négociations et aux excellents membres du Bureau qui servent depuis si longtemps : l'Ambassadeur Durrant, l'Ambassadeur Schumacher, l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury, l'Ambassadeur Iftekhar Chowdhury, l'Ambassadeur Topic et l'Ambassadeur Tall.

Je voudrais également remercier les plus de 60 comités et les autres représentants de plus de 170 pays, les organisations non gouvernementales, les représentants du secteur privé, les dirigeants religieux, les parlementaires, les pédiatres et les enfants et les jeunes. Je remercie également le personnel des services de conférence, mes extraordinaires et remarquables collègues du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et vous-même, Monsieur le Président.

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a dit que cette session extraordinaire devait être vraiment extraordinaire. Elle l'a vraiment été. Nous avons eu trois jours de réunions sans exemple. Cela a été la première session de l'Assemblée générale où on a non seulement vu mais entendu les enfants. Ils ont conquis nos cœurs et nos esprits. Leur énergie et leur enthousiasme nous ont inspirés. Ils nous ont rappelé nos promesses passées et nous ont demandé de passer à l'action. « Nous ne sommes pas que l'avenir, nous sommes aussi le présent », ont-ils dit. « Nous ne représentons pas des dépenses mais un investissement », ont-ils ajouté. Le Secrétaire général n'a cessé de dire que les enfants ne sont pas qu'un investissement mais qu'investir dans les enfants est la première mesure indispensable pour mettre fin au cycle de la pauvreté.

L'Assemblée vient d'approuver un document énergique et pragmatique intitulé à juste titre « Un monde digne des enfants ». Les objectifs que vous vous êtes engagés à atteindre pour les enfants sont au cœur même des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. Au nom du Secrétaire général, je voudrais, membres de l'Assemblée, saisir cette occasion pour vous féliciter. Au nom du

Secrétaire général, je voudrais vous rappeler que le moment est venu d'agir.

Déclaration finale du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter tous les participants pour la qualité du débat des trois derniers jours, pour leur engagement et surtout, pour l'adoption d'un nouvel ordre du jour en faveur des enfants : cadre d'action qui assurera le bien-être de chaque enfant dans chaque pays du monde.

La session extraordinaire n'aurait pas été aussi productive sans les précieuses contributions des États Membres, dont beaucoup ont été représentés par des chefs d'État ou de gouvernement, le plein engagement de la société civile et, surtout, les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Il y a eu un nombre inouï de manifestations parallèles au cours desquelles des États Membres, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des dirigeants religieux, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et le secteur privé ont rencontré des enfants pour partager leur expérience et leur vision et, surtout, pour examiner les façons de traduire les paroles en actes à tous les niveaux. Les discussions ont été animées et interactives, ce qui a énormément enrichi la session extraordinaire. Je tiens à remercier tous les participants.

Sur la base des enseignements tirés depuis le Sommet mondial de 1990 pour les enfants, et compte tenu des défis et des possibilités qui naissent dans le monde actuel, nous avons adopté un plan d'action qui définit de nouveaux objectifs pour les enfants, des mesures clefs à prendre pour les atteindre et des stratégies de suivi des progrès. Le plan d'action énonce des buts précis à atteindre dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence, ainsi qu'en matière de lutte contre le VIH/sida chez les enfants.

À cet égard, la session extraordinaire ne devrait pas être considérée comme une fin en soi. C'est une étape dans le long voyage qui a commencé en 1990 avec le Sommet mondial pour les enfants, qui a pris de la vitesse dans les années 90 et qui nous a tous amenés ici pour préparer la voie de l'avenir.

Et de quoi avons-nous convenu? D'édifier un monde digne des enfants. D'en faire un monde meilleur

où ils pourront grandir, un monde où leurs besoins fondamentaux seront satisfaits, où leurs droits seront respectés et défendus. Voilà qui est ambitieux, mais nous avons adopté une Déclaration qui décrit très nettement les mesures que nous devons prendre pour bâtir un nouveau monde digne des enfants, et qui le fait de manière claire, concise et énergique. C'est une liste pratique et réalisable, non seulement pour un avenir meilleur, mais aussi pour des mesures immédiates qui amélioreront aujourd'hui le bien-être des enfants. Il est essentiel que les pays déploient des efforts considérables, notamment en mobilisant des ressources humaines, financières et matérielles, pour parvenir aux objectifs énoncés dans le document final. Les dirigeants de chaque État Membre devraient s'engager sur cette voie.

À ce stade, il est extrêmement important de reconnaître que la pauvreté chronique reste le plus grand obstacle à la promotion du bien-être des enfants dans nombre de pays en développement. La communauté internationale ne devrait cesser de poursuivre les stratégies et objectifs internationaux de développement convenus aux grandes conférences des Nations Unies, en particulier au Sommet du Millénaire, pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à promouvoir le bien-être des enfants.

Pour conclure, je tiens à saluer et à remercier S. E. l'Ambassadeur de la Jamaïque, Patricia Durrant, Présidente du Comité plénier, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur excellent travail qui a contribué au succès de cette session extraordinaire. Je voudrais aussi remercier Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et son personnel pour leurs efforts inlassables et pour leur dévouement sans réserve qui ont assuré le succès de cette session historique. Enfin, je tiens à remercier les membres du Secrétariat, notamment le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et tous les autres départements qui ont consacré des services exemplaires à cette session extraordinaire.

Le vrai travail consistant à créer un monde digne des enfants ne fait que commencer. Mais ce que nous avons accompli à ce jour doit nous donner la confiance nécessaire face aux défis difficiles qui nous attendent. Au nom de tous les enfants du monde, je demande à tous les participants de s'engager vers cet impératif suprême.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la vingt-septième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 0 h 55, le samedi 11 mai 2002.